



L'industrie du bois gagne à Washington / page 9

Le litre de lait augmente de deux cents / page 9

Les conciliateurs ont deux semaines pour trouver une solution au conflit

Les décrets étaient inapplicables

une analyse de Lise Bissonnette

Une commission parlementaire est une arme à deux tranchants, comme a pu le constater le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, qui a dû subir sous les dorures du Salon rouge une dissection parfois accablante de ses décrets de décembre dernier, dans le secteur de l'éducation. Tant ses adversaires syndicaux qu'une bonne partie de ses partenaires patronaux ont soutenu, preuves convaincantes à l'appui, que les décrets adoptés à la vapeur par l'Assemblée nationale avant Noël, n'auraient pas été applicables sans un chambardement important dans les écoles, notamment au secondaire.

Cette donnée, apparue un peu partout après des « simulations » des décrets, préparées en janvier par des commissions scolaires et des directions d'écoles, explique pourquoi le ministre, le 10 février dernier, a consenti à sortir du « cadre financier » auquel il tenait tant, pour faire de nouvelles propositions aux enseignants. Elles retranchaient selon lui une somme d'environ \$ 100 millions à la récupération imposée cette année au secteur de l'éducation, en l'étalant sur trois ans.

Mais comme la Centrale de l'enseignement du Québec a refusé cette offre de règlement et a poursuivi sa grève illégale jusqu'au lendemain de l'adoption de la loi 111, les offres du 10 février sont restées sur la table. Pour les mettre en vigueur dans les écoles, il faudrait soit que le gouvernement légifère de nouveau de façon spéciale pour amender les décrets, soit que les parties signent une entente.

A cause de l'intérêt des « simulations » pour la commission parlementaire, qui s'intéressait surtout à la qualité de l'enseignement au Québec, les décrets sont apparus sous un jour cru et plutôt négatif. « C'est une organisation théorique maximale comme si tous les élèves, tous les professeurs, tous les cours, toutes les catégories de cours étaient dans une seule et même polyvalente », a lancé à la fin de son témoignage M. Jacques Audy, directeur général de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSQ).

Sans présenter lui-même de simulation particulière, M. Audy faisait référence à des renseignements obtenus des commissions scolaires que le ministre doit statutairement consulter, chaque année, dans la préparation de ses règles budgétaires pour l'année suivante. Reçues en décembre par les commissions, ces règles étaient fondées sur les décrets, plutôt que sur les offres ultérieures. En leur état, d'affirmer M. Audy, elles rendent « insolubles des problèmes d'organisation scolaire ». Il a donc fourni à la commission, au grand déplaisir du ministre, une longue liste de problèmes, administratifs et pédagogiques. En voici quelques exemples:

■ dans les petites écoles, de 250 élèves ou moins, où l'on retrouve la majorité des écoles primaires du Québec, il serait impossible de respecter les moyennes et les maxima d'élèves par groupe;

■ dans les écoles secondaires, la promotion par matières serait en danger de disparaître à cause des nouvelles règles de formation de groupes;

■ l'existence des options, de même que de certaines spécialisations au secteur professionnel est aussi mise en cause si on exige des nombres d'élèves trop élevés par groupe pour justifier leur ouverture.

Voir page 8: Décrets

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — La négociation a repris hier soir entre le gouvernement et la centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) en présence de trois conciliateurs.

Optimiste, la CEQ n'écarter pas la possibilité de conclure une entente qui soit assez générale pour remplacer les décrets et rendre caduque la loi 111, a déclaré hier soir M. Yvon Charbonneau,

président de la CEQ, peu après la création d'un comité de conciliation annoncée devant l'Assemblée nationale par M. Camille Laurin, ministre de l'Éducation.

Composé de MM. Jean-Claude Lebel, Raymond Désilets et Louis-Marie Savard, ce comité a pour mission de contribuer à un règlement du conflit dans le secteur de l'éducation d'ici à deux semaines.

La création d'un comité de conciliation

a été proposée par le gouvernement vendredi dernier en réponse à une suggestion faite la veille par la CEQ de reprendre la négociation en présence « d'un tiers intervenant ».

Les parties sont convenues lundi soir que le comité serait composé de trois membres. En principe, aucun de ces membres n'a de parti pris, mais dans deux cas sur trois on peut leur prêter une certaine « sensibilité » patronale ou syndicale. M. Lebel est en effet un

grand commis de l'État. Président de la SGF, il a été, à titre de secrétaire du Conseil du trésor, le coordonnateur de négociations du secteur public en 1979. M. Savard est un enseignant qui a été de 1973 à 1976 trésorier de la CEQ et président jusqu'à ces dernières années du Syndicat des enseignants du Saguenay. M. Désilets est la personne neutre à son titre de directeur général des relations de travail au ministère du Travail est

Voir page 8: Conciliateurs

L'éducation post-secondaire: les hausses limitées à 6 et 5 %



C'est par un temps brumeux que la reine Elizabeth est arrivée hier après-midi en rade de Victoria, capitale de la Colombie-Britannique. Elle y a été accueillie par le gouverneur général du Canada, M. Edward Schreyer. Le premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, n'a rencontré la souveraine qu'en soirée. À l'occasion d'une réception à l'hôtel de ville de Victoria, une fillette de quatre ans, Erin Lisa Johnston, a présenté un bouquet à sa majesté.

(Photolaser CP)

par Michel Vastel

OTTAWA — Le gouvernement fédéral renonce à imposer des objectifs nationaux pour les programmes d'enseignement post-secondaire. Parlant ouvertement de compétence « exclusivement provinciale », le secrétaire d'État, M. Serge Joyal, a confié hier soir au DEVOIR qu'Ottawa « peut négocier sur une base bilatérale et tenir compte de la réalité de chacune des provinces ».

Mais en même temps, Ottawa resserre les cordons de la bourse et limite les transferts de fonds et de points d'impôts aux provinces, pour le financement de l'enseignement post-secondaire à 6% en 1983-84 et à 5% l'année suivante. M. Joyal, rejetant les protestations de l'opposition et de certaines provinces — notamment l'Ontario — a rappelé qu'à la conférence au sommet de février 1982, le premier ministre, en énumérant les cinq grands objectifs nationaux que les provinces devraient désormais poursuivre, menaçait de geler purement et simplement les contributions fédérales. En novembre de l'année précédente, dans son budget, le ministre des Finances brandissait une menace encore plus explicite: « Le gouvernement fédéral est investi de responsabilités nationales auxquelles il ne peut se soustraire, disait alors M. Allan MacEwen... Si des progrès satisfaisants n'étaient pas réalisés d'ici au 31 mars 1983, le gouvernement devrait envisager de bloquer au niveau de 1982-1983 les transferts en espèces par habitant au titre de l'enseignement post-secondaire ».

M. Serge Joyal a donc présenté comme un compromis d'augmenter de 6 et 5% pendant les deux prochaines années les paiements pour le financement de l'enseignement post-secondaire. Toutefois, il avait toujours été entendu dans tous les documents fédéraux que ces paiements augmenteraient de 11,9% l'année prochaine. Même dans le budget

Voir page 8: Éducation

Reagan définit les principes de sa politique en Amérique centrale

ORLANDO (d'après AFP et Reuter) — Le président des États-Unis, M. Ronald Reagan, a énoncé hier les grands principes de sa politique en Amérique centrale, en appelant le Congrès à dégager un consensus pour lutter contre la subversion dans la région.

Avant de quitter Washington pour une brève visite en Floride, le président Ronald Reagan avait reçu à la Maison-Blanche les principaux dirigeants du Congrès.

Le président Reagan a affirmé aux parlementaires que « si le Salvador

tombe (aux mains de la guérilla), aucun pays en Amérique centrale ne sera en sécurité, et la sécurité des États-Unis elle-même sera affectée », selon les informations données par son porte-parole, M. Larry Speakes, à bord de l'avion présidentiel Air Force One.

Le porte-parole a indiqué que le président n'avait pas évoqué l'envoi au Salvador de nouveaux conseillers militaires. « Nous n'américaniserons pas ce conflit », a ajouté M. Reagan, en s'engageant à ne pas envoyer des troupes américaines au combat au Salvador.

M. Reagan a énoncé six principes sur lesquels se fonde la politique des États-Unis en Amérique centrale, et au Salvador en particulier.

Ces principes sont les suivants:

■ promouvoir et protéger la démocratie. À ce sujet, selon M. Speakes, le président s'est félicité de la convocation d'élections anticipées au Salvador et du soutien apporté par le pape à la démocratie au cours de sa visite dans ce pays.

■ promouvoir l'assistance économique pour compenser les dommages

causés par la guerre civile au Salvador.

■ fournir à l'armée salvadorienne assez d'entraînement et d'assistance militaire pour reprendre l'initiative aux insurgés. « La guérilla ne participera jamais au processus de paix si elle a l'espoir de vaincre militairement », a déclaré le président Reagan aux parlementaires.

■ offrir à l'Amérique centrale un espoir pour l'avenir. Le président américain s'est réitéré à ce sujet à son initiative pour le bassin des Caraïbes, dont il

Voir page 8: Reagan

À la suite de la mort de Mme Marthe Larose

La Commission somme St. Mary's d'offrir des services en français

par Rodolphe Morissette

Dans un discours extrêmement passionné visant les médias anglophones qui ont traité depuis décembre de cette dame francophone « qui est morte en anglais » au centre hospitalier St. Mary's de Montréal, le président de la Commission de surveillance de la langue française, M. Gaston Cholette, a sommé hier l'hôpital anglophone de rendre son unité de soins intensifs conforme aux exigences de la Charte du français d'ici le 1er septembre.

Plus exactement, la Commission exige que l'unité des soins intensifs de

St. Mary's soit en mesure d'offrir dès l'automne des services en français à sa clientèle. Elle met également en demeure l'hôpital de lui soumettre d'ici à quatre mois une analyse de la situation dans l'unité en question et un plan de redressement ad hoc.

Me Eric Maldoff, président d'Alliance-Québec, la coalition des anglophones du Québec, était sur les lieux de la conférence de presse de M. Cholette hier. Il a confié au DEVOIR qu'il était scandalisé de voir des fonds publics investis dans une commission dont le président profite de ses interventions publiques pour invectiver des représentants,

comme des institutions, de la communauté anglophone. Il juge, en effet, que « le gouvernement devrait abolir la Commission de surveillance et utiliser l'argent ainsi épargné à encourager et à aider des institutions anglophones à se franciser », plutôt que de semer la zizanie dans la population québécoise.

La décision communiquée hier à la direction de St. Mary's est consécutive à la plainte adressée en novembre à la Commission et étudiée par celle-ci à huis clos le mois suivant au sujet de l'aptitude du personnel infirmier de l'unité des soins intensifs à s'exprimer en français avec feu Marthe Larose, qui y

avait été hospitalisée quelques mois avant son décès en mai 1981. La fille de Mme Larose avait réclamé de la Commission qu'elle fasse enquête sur l'impossibilité pour la patiente d'obtenir des soins en français.

Les travaux de la Commission se déroulant à huis clos, celle-ci a refusé d'intervenir publiquement dans le dossier, malgré les attaques répétées depuis décembre de la presse anglophone au sujet de cette enquête menée par la Commission par M. Pierre Chouinard, commissaire. Le réquisitoire d'hier de M. Cholette visait les médias qui avaient

Voir page 8: Commission



M. Robert Rumilly

Robert Rumilly s'éteint à 85 ans

par Clément Trudel

L'historien Robert Rumilly est mort hier à Montréal à l'âge de 85 ans.

Ce prolifique auteur — il a rédigé une *Histoire de la province de Québec* en 42 volumes et signé plus de 40 autres ouvrages — était membre-fondateur de l'Académie canadienne-française et avait reçu, en 1967, le prix Duvernay.

Né en 1897 à Fort-de-France, en Martinique, Robert Rumilly a passé son enfance en Indochine puis avait fait ses études à Paris, aux lycées Buffon et Louis-le-Grand. Combattant durant la Première Guerre mondiale, il s'était occupé de commerce durant quelques années en France avant de s'établir au Canada, vers 1928.

Hospitalisé en 1980 à la suite d'une défaillance cardiaque, l'historien dont la vue s'éteignait depuis quelques années fut un temps paralysé et son élocution ne fut jamais complètement rétablie. Il vivait depuis retiré dans une maison de repos, avec sa femme qui lui survit. Il avait une sœur, domiciliée en France.

L'homme acceptait qu'on le classât à droite de l'échiquier politique: conservateur, acquis aux idées maurassiennes, il ne ratait jamais l'occasion de dénoncer les « gauchistes » et fut un partisan fidèle du fondateur de l'Union nationale, Maurice Duplessis, auquel il prêtait volontiers les qualités d'une France catholique et monarchiste, et avec lequel il entretenait des liens d'amitié.

Il y a quatre ans, le 15 mai 1980, LE DEVOIR avait demandé à l'historien Robert Mignier de commenter le tout dernier ouvrage de Rumilly: *La compagnie du Nord-Ouest*, sorte de saga de la bourgeoisie anglophone, parue chez Fides. Cette analyse d'une oeuvre fouillée et méticuleuse se doublait, chez Mignier, d'un jugement de valeur sur ce bourreau de travail, chassé un temps des bibliographies à l'intention des écoliers et étudiants en raison de sa proximité avec Duplessis, symbole de ce que l'on qualifiait alors « d'ancien régime », de grande noirceur.

L'article que l'on consacre à Rumilly dans le Dictionnaire pratique des auteurs québécois rappelle ses

Voir page 8: Rumilly

CADEAUX de communion

Desmarais & Robitaille
845-3194
69, rue Notre-Dame

L'OUSTAL
Cuisine française
Dans le Vieux-Montréal...
Spécialité:
sanglier • cuisine pyrénéenne
le midi table d'hôte
à partir de \$4.50
Chanteur de Fado
les jeu. ven. et sam. soirs
477 boul. St-Laurent (coin Notre-Dame) 861-1342
Voir page 8: Commission

Un 8 mars marqué à la fois par la fête et le deuil

par Nathalie Petrowski

Une journée de fête et de deuil, marquée par une grève du souper et conjuguee presque exclusivement au féminin, tel fut le 8 mars 1983.

Tandis que la CSN profitait de la date pour déposer des plaintes à la Commission des droits de la personne du Québec contre la discrimination salariale, trois représentantes de mouvements féministes autonomes s'inter-

rogeaient, hier midi, sur la récupération de cette journée symbolique par les syndicats.

Le Comité de la condition féminine de la CSN, qui a participé à l'organisation de la manifestation de solidarité inter-syndicale, samedi, récidivait hier en déposant une série de plaintes à la Commission des droits de la personne du Québec. Les plaintes portent sur la discrimination salariale dont seraient

victimes 23 groupes de travailleuses dans les secteurs de l'éducation et des affaires sociales. La dette globale envers les femmes serait de l'ordre de \$20 millions et marquerait des différences salariales de \$1,000 à \$3,000 pour des tâches qui requièrent la même scolarité et les mêmes responsabilités.

Les disparités se retrouveraient par exemple entre les bibliothécaires et les agents de bureau, entre les

ergothérapeutes et les éducateurs physiques, entre les préposées à la cafétéria et les préposés aux légumes.

Après s'être attaqués aux discriminations grossières et réclamé à travail égal, salaire égal, le syndicat réclame cette fois à travail équivalent, salaire égal. Au mois de novembre 1982, les représentants du Front commun déposaient à la table de négociation des demandes visant à corriger cette pré-

sumée discrimination. À cause de l'impasse dans la négociation, la CSN n'a pu obtenir les changements qu'elle recherchait, d'où sa décision de s'adresser à de plus hautes instances.

Une heure plus tard, à l'U-QAM, on ne parlait plus de salaire, ni de travail mais de l'impasse des syndicats et de leur récupération du 8 mars. Francine Pelletier, du magazine féministe *La Vie en rose*, Rachel Bélsise, de la dé-

funte revue *Des luttes et des rives de femmes*, et Andrée Yanacopoulos, du collectif Femmes d'abord, trois militantes autonomes, faisaient un bilan plutôt critique de la Journée internationale des femmes.

Francine Pelletier comparait la journée à Noël, s'en prenant autant à la prolifération de kiosques et de macarons pendant la manifestation commémorative qu'aux slogans travaillistes dictés par les centrales syndicales. Rachel Bélsise raconta qu'à sa première manifestation du 8 mars, en 1978,

elle n'avait pas de position claire sur la non-mixité. Elle en a vite développée une en entendant les voix masculines et syndicales qui criaient plus fort qu'elle. Après avoir fait partie de commandos de teinture et vu la fête tranquillement se faire récupérer et devenir presque un garant de l'ordre social, elle se demande aujourd'hui comment les femmes peuvent s'accommoder du peu de place qu'on leur accorde dans la société.

Même réflexion de la part d'Andrée Yanacopoulos qui déclama: «illégitimes toute

l'année, nous sommes reconues un seul jour. Le 8 mars est un jour de deuil et le restera tant que notre existence ne sera pas visible. Nous devons imposer notre culture de femmes».

Le thème de la mixité qui oppose autonomes et syndicalistes, semble avoir fait son chemin dans la conscience féministe. Le soir même, une fête exclusivement féminine organisée par la *Vie en rose* venait clôturer une journée qui sera peut-être perçue comme un tournant dans le rituel déjà institutionnalisé du 8 mars.

La Journée des femmes dans le monde

PARIS (AFP) — La Journée internationale de la femme a été marquée pour la première fois, hier, par une cérémonie au palais des Nations, siège de l'ONU à Genève, où plusieurs orateurs ont déploré que l'effectif féminin n'atteigne pas 50 pour cent dans l'organisation internationale.

Le palais des Nations accueille en outre une grande exposition d'oeuvres de femmes sculpteurs, peintres et dessinatrices de différentes nationalités.

À Bruxelles, plus de 3,000

femmes ont manifesté pour le désarmement à l'Est comme à l'Ouest, à l'appel de la Ligue internationale pour la paix et la liberté, dont le siège est à Genève. Venues du monde entier, Néerlandaises, Françaises, Américaines, Suédoises, Allemandes, Espagnoles, Grecques, Britanniques étaient conduites par l'actrice Julie Christie.

Elles ont reçu un message de solidarité de l'écrivain français Simone de Beauvoir. Des délégations ont été reçues dans les ambassades cinq grandes puissances nu-

cléaires et des pays membres de l'Alliance Atlantique. A Rome, une importante manifestation s'est déroulée en fin d'après-midi, centrée sur deux thèmes: un projet de loi sur les violences sexuelles actuellement en instance devant le parlement, et la revendication de parité dans l'emploi.

En Espagne, le ministre du Travail et de la Sécurité, M. Joaquin Almunia, a affirmé que l'objectif du gouvernement était d'éliminer les discriminations dont la femme espagnole est la vic-

time. Le mouvement des femmes suédoises a marqué la journée par une action contre la prostitution.

En Union soviétique, le comité central du PC a adressé un message aux femmes. Les Soviétiques ont eu droit à l'occasion de cette journée internationale à un pont de trois jours chômés.

À Pékin, un éditorial du *Quotidien du peuple*, organe du PC chinois, a déploré le fait qu'il y ait toujours en Chine des femmes maltraitées, et a réclamé «une libé-

ration absolue» des femmes chinoises.

En Algérie, de nombreux rassemblements publics organisés par l'Union des femmes algériennes ont marqué l'événement dans tout le pays.

Au Japon, à part la grève de la faim entamée hier par cinq militantes protestant contre l'amendement possible de la législation sur l'avortement, la journée internationale de la femme n'a eu qu'un écho marginal.

À Paris, le président François Mitterrand a reçu à déjeuner Mme Yvette Roudy, ministre des Droits de la femme, ainsi que les écrivains Simone de Beauvoir et Colette Audry.

Les Canadiens ont vu leur taux de divorce bondir de 500 % en 11 ans

OTTAWA (PC) — Le taux de divorce au Canada était en 1979 de 500 pour cent supérieur à ce qu'il était quand les lois ont été assouplies en 1968. Mais une étude menée par Statistique Canada laisse entendre qu'un nouvel assouplissement de la loi ne saurait tarder.

Cette étude, rendue publique hier, indique que le fait de s'adresser à un tribunal n'est plus aujourd'hui qu'une formalité dispenseuse qui ne devrait pas être nécessaire et suggère que le système actuel, qui consiste à trouver des torts aux partenaires, devrait être remplacé.

La publication de cette étude coïncide avec les démarches entreprises ces derniers temps par le ministre de la Justice, M. Mark MacGuigan, pour faciliter encore davantage le divorce. Le document en vient à la conclusion que «le divorce est à la fin le résultat d'un mauvais mariage et non sa cause».

L'étude note que la probabilité qu'un mariage finisse par le divorce est de près de 40 pour cent. Au cours des années 70, les Ca-

adiens ont dépensé plus de \$500 millions, en honoraires d'avocat seulement, pour des divorces qui ont affecté la vie de plus de 500,000 enfants.

Trois personnes divorcées sur quatre se remarient éventuellement.

C'est dans les Maritimes que les procédures de divorce sont les plus rapides et c'est également dans cette même région du pays que les mariages ont tendance à durer le plus longtemps.

Par contre, il faut plus de temps en Ontario pour obtenir un divorce, probable-

ment en raison des clauses de la loi s'appliquant à la protection des enfants.

Les deux provinces les plus à l'ouest, la Colombie-Britannique et l'Alberta, se partagent le taux le plus élevé de divorce pour la période 1969-79, ce taux étant de beaucoup supérieur à la moyenne nationale: 343,3 par 100,000 habitants, en Colombie, comparé à 208,5 pour l'ensemble du Canada.

C'est Terre-Neuve qui affichait le taux de divorce le plus bas, soit 84,2 par 100,000. Seulement un divorce sur 20 est contesté. Dans la très

grande majorité des cas, les couples ont réglé le problème avant même de comparaître devant un juge, de sorte que le tribunal ne sert qu'à constater une situation de fait qu'il se borne à sanctionner.

Le divorce est devenu la norme plutôt que l'exception comme c'était le cas durant les années 60. «Il y a 20 ans, le fait de connaître une personne divorcée, ou encore mieux, être soi-même une personne divorcée était plutôt rare», note l'étude sociologique.

Les évêques scrutent le rapport entre culture et évangélisation

par Jean-Pierre Proulx

QUÉBEC — Les évêques du Québec ont remis hier sur le chantier l'étude du problème toujours actuel du rapport entre l'évangélisation et la culture et, en particulier, la culture québécoise.

«À chaque moment de l'histoire» il convient de «scruter la condition, toujours nouvelle des hommes à qui l'on s'adresse», a déclaré Mgr Louis-Albert Vachon, en ouvrant la session annuelle de l'Assemblée des évêques du Québec, dont il est le président.

Outre les quelque trente évêques du Québec et leurs

collaborateurs immédiats, une cinquantaine de «témoins» engagés dans des paroisses, des communautés de base, des mouvements concrets ou familiaux, en action catholique spécialisée, dans les mouvements de femmes ou de renouveau spirituels, participent aussi à la démarche des évêques. On compte aussi quelques représentants d'autres églises chrétiennes.

L'assemblée s'est donc attelée à la tâche de mieux comprendre la culture actuelle à partir des expériences et des perceptions de chacun puis de l'aide de deux experts, le père Hervé Carrier, s.j., actuellement secrétaire du Conseil pontifical pour la culture à Rome et de Mme Thérèse Sévigny, présidente de Publicité BCP, de Montréal.

Fort d'une large expérience internationale, le père Carrier a dessiné les grands traits de la culture occidentale des 25 dernières années. Après avoir fait remarquer que le monde occidental avait prétendu à une hégé-

monie culturelle, le père Carrier a expliqué que son «pouvoir culturel est désormais entré dans une crise profonde. La culture occidentale est devenue inquiète et comme déconcertée par les contradictions qu'elle a suscitées, non seulement à l'extérieur mais au dedans d'elle-même. Il en a proposé comme révélateur de cette crise, la contestation des nouvelles générations, les revendications des femmes, les mouvements écologiste et pacifiste, l'enraiment du système économique, l'échec des projets du tiers monde, enfin la crise des normes éthiques traditionnelles dont le laxisme sexuel et la contagion de la drogue sont des indicateurs.

Pour sa part, Mme Sévigny s'est intéressée à la culture proprement québécoise. Elle a posé sur les intentions et l'action du gouvernement actuel un jugement plutôt sévère: «Comme si l'État était le seul dépositaire du culturel, il invite le Québec au bain communautaire, à la promiscuité, à la ressemblance et à la similitude». Il faut plutôt retrouver la «fièvre des premiers bâtisseurs qui ont eu le sens du risque et le sens du temps».



CLUB DE RELATIONS INTERNATIONALES

LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE DANS UN MONDE EN PÉRIL

XVIE CONGRÈS ANNUEL

le 11 et 12 MARS

Université de Montréal

Vendredi 11 mars 1983
Université de Montréal 2900 boul. Édouard-Montpetit Pavillon Principal, Salle M 415

Samedi 12 mars 1983
Pavillon Lionel Groulx Université de Montréal 3200 rue Jean Brillant, amphithéâtre D 0305 Université de Montréal MM. Kimon Valaskakis, Michel Gaucher, Jean Guillemette, Professeur Serge Pichette, Louis Sabourin, Professeur William C. Graham

Conférence et clôture et banquet.

Samedi 12 mars 1983
20h00 Salon gris et or, Hôtel Ritz Carlton 1228 rue Sherbrooke Ouest par: Dr. Assad Omer

Division de la technologie Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED), Genève, Suisse.

Tél.: (514) 737-1877 — 392-6782

guérin

L'éditeur qui édite

Grammaire française

Jean-Marie Laurence
Sec. 1-2-3-4-5-Cégep
ISBN-2-7601-0386-2
565 p. (cartonné)
10,95 \$

En vente dans toutes les librairies

guérin éditeur limitée

4501 Drolet
Montréal H2T 2G2
Tél.: (514) 842-3481



L'ouvrage est divisé en deux parties: grammaire raisonnée et grammaire normative (ou code grammatical). On trouvera dans le code un exposé aussi clair que possible des règles de la grammaire: orthographe, règles d'accord, syntaxe de détail: place du pronom et de l'adjectif, etc.

La grammaire raisonnée, partie la plus originale de l'ouvrage, est celle qui a coûté le plus de peine.

En règle générale, il ne suffit pas d'apprendre la langue mais il est essentiel d'en comprendre le mécanisme et l'esprit.

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 849-1112

Station Métro-Languedoc
Longueuil, Québec
Tél.: (514) 677-6525

168 est. rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Tél.: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 843-6241

Renault 5 et Alliance 1983 à prix surprise!

Grand choix de couleurs • Livraison rapide



Lareau Automobiles Inc. 1824 ouest, Ste-Catherine, Montréal. 937-9551

Annonces classées 286-1200

Aides domestiques
GOUVERNANTE avec références pour prendre soin de 2 garçons 8 et 3 ans ainsi que l'entretien du domicile. 737-4972, demandez Mme Elter 11-3-83

A l'étranger
EN GUADELOUPE, chambre à louer avec douche, pour 2 personnes \$30 par jour. Tout près de la mer. Tél: 845-7932 en Gdp: 84-24-44. 14-3-83

Animaux
SCHNAUZER miniatures, mâles, 8 semaines, aréragés, vaccinés, garantis (pouvre à se et l'ym) \$275 Après 17h. 387-5369 10-3-83

Antiquités
NOUS FAISONS l'évaluation d'antiquités par écrit pour fins d'assurance. Demander Jocelyn: 286-1200. J.N.O.

BEAUX MEUBLES QUÉBÉCOIS EN PIN 19e SIÈCLE. Superbe armoire à panneaux soulèvés d'esprit Louis XIII, base chantournée, couleur verte d'origine; armoire à panneaux soulèvés, couleur d'origine: \$450; coffre 18e siècle couleur d'origine, gongs à anneau, \$400; hûche à pains \$300; commode de chambre deux tons de bleu \$500; rouet d'excellente qualité, \$250; boîte à sel; chaise d'enfant, etc... 737-3165 w.o. après 18 h. 10-3-83

Appartements/logements
RUE CHÉRIER 3/4 chauffé, près métro Sherbrooke. \$350/mois. 527-5789 01-04-83

N.D.G. 5/4, chauffe, non équipé, occupation immédiate ou 1er juillet. \$425/mois, 489-0730 28-3-83

SHERBROOKE EST près hôpital Notre-Dame, 5/4 chauffé, eau chaude, libre 1er mai, \$350, garage en supplément. 524-4757 14-3-83

CEDAR, 2 pas hôpital Général de Montréal, 1 1/2-3 1/4-4 1/2, Concierge 935-5321. 29-3-83

C.D.N., Jean Brillant, haut duplex, 9 pièces, cuisine double, lave-vaisselle, 2 b. garage, près Université de Montréal. 861-4803 14-3-83

LENNOX 6412, luxueux haut duplex, 7 1/2, chauffage, climatisation, Côté-des-Neiges, 7 1/2, chauffé, moderne, 2 salles de bains, près Université Montréal, balcon. 900. 737-3189. 10-3-83

OUTREMONT, 4 1/2 moderne, bien situé, béton armé, intercom, ascenseur, cuisinière, réfrigérateur, chauffage, eau chaude. 766-0470, 272-0251. 10-3-83

Articles à vendre
CUISINIÈRE neuve, jamais utilisée, 1982, G.E. grill à rotir/tourneau, avec extras. Valeur \$2000 sacrifierais, meilleure offre. Aussi ameublements à vendre. Privée. 332-4429. 14-3-83

Autos/Motos
AUDI QUATRO 83, spécial \$39 500, auto phénoménale, 4 roues motrices, 3 différentiels, 13 000 km, parfait état. Comme neuve. Doit être vendue pour raisons familiales. Accepterais très forte valeur d'ouvrages d'art en échange. Appelez 382-8443, demandez Marie-France Aves. 11-3-83

ACHAT IMMÉDIAT DE VÉHICULES
78 à 82:
— Cadillac
— Toronado
— Olds Regency
— Buick Riviera
— Buick Park Avenue
— Trans-Am
— Camaro Z28
— Corvette

UN APPEL SUFFIT:
Armand Cyr:
687-2232. 10-3-83

Bureaux à louer
COIN SHERBROOKE St-Hubert, tout rénové, de 200 à 2000 p.c., près métro, 825 est Sherbrooke, stationnement 667-4336, 276-5203. 21-3-83

AUBAINE, occupation mai ou plus tôt, 7389 boul. St-Laurent, face Parc Jarry et futur station métro, 2800 p.c. chauffé, air climatisé, à louer en totalité ou en partie Léopold Benoit 274-7501 10-03-83

Chalets à louer
ST-ALEXIS-DES-MONTS, 2 c.c., mezzanine. Chauffage électrique, cuisine grillagée, foyer, 650' bord rivière, complètement privé. Vendre ou louer. Entre 18-21h. 739-9426, 819-265-2015. 11-3-83

Collections
UN DOLLAR constitution inversion de frappe, 36 pièce connue, RARE. \$2.5 millions. 645-6905. 11-3-83

Copropriétés à vendre
COPROPRIÉTÉ 2 chambres, salon, cuisine, salle de bains, neuf. 5976-80 rue St-Urbain. Jour: 272-2050, soir: 738-3311. 11-3-83

ST-LAMBERT, luxueux 2 chambres à coucher, site de choix, occupation immédiate, neuf. 465-5208, 877-5059 11-3-83

OUTREMONT, 2e étage d'un triplex, 7 1/2, à vendre. 279-5840. 14-3-83

Demandes d'emplois
DAME NON FUMEUSE ferait travail domestique. Pas d'appel masculin. 277-2510. 10-3-83

RECHERCHE emploi à l'étranger auprès d'organisme humanitaire ou autre. Expérience dans enseignement, communications et commerce. (815) 623-2432. 11-3-83

Déménagements
DISPONIBLE en tout temps pour déménagements. Spécialité cuisinière, réfrigérateur. Bien-être social accepté. Aussi emballage, entreposage et assurance complète. Permis M304895. 253-3275 J.N.O.

Déménagements
À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout genre, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

ACCEPTERAIIS déménagements de tous genres. Spécialité appareils électro-ménagers. Assurances. Bien-être social accepté. Téléphone 253-4374. J.N.O.

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul 670-7729. Miami (Edouard): 1-305-759-0055. J.N.O.

Divers
BIORHYTHME. Connaissiez vos bons et mauvais jours et améliorez votre efficacité. Charte personnelle informatisée pour 12 mois, \$11.95. INSTITUT MAXI-VIE, 233. Laval, Laval, H7N 3V8. (514) 663-1212. 14-03-83

GESTALT — THÉRAPIE
— Consultations individuelles.
— Groupes de croissance personnelle portant sur divers thèmes dont:
Affirmation de soi et énergie, (5 mardis soirs en mars et avril)
Vivre seul(e) et s'épanouir, une combinaison gagnante, (15-16-17 avril)
Pour plus de renseignements, communiquez avec Danielle Poupard aux numéros:
274-8097 ou 272-3966 10-3-83

Entretien-réparations
À BAS COMPTE: décapage à la main, restauration — finition, travail soigné. Rembourrage, variété de tissus. Travail professionnel. Gilles Gorceau, jour: 661-8852, soir: 384-8175. 14-03-83

Fermes à vendre
COMTE ARGENTUËL, ferme équestre, 102 arpents, érablière et verger, accès par bateau. A. Villemare 861-0856 Trust Général courtier. 10-3-83

Maisons à louer
OUTREMONT "EN HAUT", luxueuses maisons de ville de 3 étages. Prix \$1200/mois, comprenant chauffage, taxe d'eau, déneigement, entretien des gazons et garage intérieur. 340-9646. 1-4-83

Oeuvres / objets d'art
ACCEPTERAIIS oeuvres d'art de très grande valeur en échange d'une auto Audi Quattro 83, seulement 13 000 km, 4 roues motrices, 3 différentiels, parfait état, comme neuve. Appelez 382-8443, demandez Marie-France Aves. 11-3-83

Offres d'emploi
PROFESSEUR DEMANDÉ pour donner cours privés de français et mathématique (niveaux sec. 1 et II) à un garçon de 14 ans. Approche motivante essentielle. Plateau Mont-Royal 523-2676 11-03-83

Propriétés à vendre
ST-LAMBERT cottage 9 pièces, propre, quartier résidentiel. 672-4429 10-3-83

Propriétés à vendre
ROSEMÈRE, bungalow 4 c.c., planchers bois franc, foyer, garage, terrain paysager, propriétaire: 621-0298, N. Laframboise: 861-4810. 10-3-83

VIÉUX LONGUEUIL: Split level secteur prestigieux. A voir André St-Louis 651-5300. MONTREAL TRUST COURTIER 10-3-83

LONGUEUIL: Superbe propriété de conception architecturale unique, située dans un secteur des plus recherchés, tout le confort et prestige y est inclus. JEAN PIERRE GARCIA 468-1000. LE PERMANENT COURTIER 10-3-83

ROSEMONT, quadruplex, idéal professionnel, 7 1/2 avec s/s, boiserie, etc. Rénové pour \$30 000 environ. FAUT VOIR Pierre DesRoches. C.E. Cr. 851-0220. 10-3-83

PLATEAU MONT-ROYAL, triplex, St-Joseph, idéal pour professionnels, beau garage, s/s, bon revenu, possibilité copropriété. A VOIR Pierre DesRoches 851-0220. C.E. Cr. 10-03-83

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOIS CROISÉS

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
11													
12													

Horizontalement

- Tamis. — Qualité de ce qui est noble.
- Autre nom de la reine-des-prés. — Mouche.
- Action de blinder. — Meuble de repos.
- Fosse où l'on dépose les grains. — Ce qui éclaire les objets et les rend visibles.
- Terrain en pente. — Corps simple de numéro atomique 53.
- O'icare. — Strontium.
- Anc. cité grecque d'Arcadie. — Eloigne.
- Crochet double. — Thaliuim. — Métal précieux.
- Terbium. — Langue indienne. — Thulium.
- Se dit d'un navire sans chargement ni cargaison. — Passereau.
- Homme misérable. — Air du visage. — Xénon.
- Protozoaire flagellé des eaux douces. — Action d'épier (faire le...).

Verticalement

- Ce qui peut remplacer autre chose. — Hélium.
- Qui tient de l'ail. — Couleur.
- Dégrossissage des moellons bruts à l'aide de la smilte. — Unité de travail.

Solution d'hier

1	M	I	C	R	O	S	M	E	D		
2	A	D	O	B	E	R	S	E	D		
3	R	I	T	E	S	T	A	V	E		
4	T	O	T	P	A	R	A	I	T		
5	E	L	E	C	T	R	O	P	H	O	N
6	N	E	H	A	P	H	A	N	T		
7	S	C	H	A	G	R	E	R	T		
8	T	H	A	G	S	D	E	F	I	E	
9	T	E	S	E	M	I	E	L	A	N	
10	T	E	S	E	M	I	E	L	A	N	
11	F	A	B	L	E	A	N	I	E		
12	K	E	P	I	L	A	T	E	N	T	

en bref...

La route moins meurtrière

OTTAWA (PC) — Le nombre des tragédies routières au Canada a régressé de 26,8 %, au cours des trois premiers trimestres de 1982, comparativement à la même période en 1981. Selon le ministère fédéral des Transports, la crise économique est peut-être la cause de cette diminution du nombre des accidents, les Canadiens ne pouvant se permettre de voyager autant que par le passé. Le département de la sécurité routière a enregistré 2,973 tragédies routières l'année dernière, au cours de la période de janvier à septembre, comparativement à 4,059 au cours des mêmes neuf mois de 1981. On estime qu'il y a eu une diminution de 10 % de la consommation de carburant au cours de cette même période de neuf mois.

Archambault: pas d'appel

La Couronne n'interjettera pas appel de l'acquiescement des six détenus de l'Institut Archambault accusés des meurtres de deux gardiens de ce centre de détention. Trois autres détenus reconnus coupables de ces meurtres ont décidé d'en appeler des verdicts de culpabilité rendus contre eux. Me Gilles Lahaie, l'un des substituts au procureur général lors du procès de ces neuf hommes à Joliette a confirmé hier que le procureur général renonçait à interjetter appel parce qu'il n'y avait pas matière suffisante. Trois détenus ont été reconnus coupables, le 21 février, des meurtres des gardiens Léandre LeBlanc et Denis Rivard. Le lendemain, à Saint-Jérôme, Jason Gallant, 30 ans, plaidait coupable lors d'un procès en anglais, du meurtre de MM. LeBlanc et Rivard, ainsi que du meurtre de M. David Van den Abele.

Bisaillon n'abandonne pas

À la veille de l'annonce d'une série de mesures gouvernementales destinées à réduire le chômage chez les jeunes, le député indépendant de Sainte-Marie, M. Guy Bisaillon, est revenu à la charge avec son projet de programme permanent d'emploi pour les jeunes. Élaboré dans un bill privé déposé le 21 janvier dernier à l'Assemblée nationale par M. Bisaillon, le projet de l'ex-député péquiste est appuyé par plusieurs groupes populaires et par le député libéral de Marquette, M. Claude Dauphin et sera peut-être appuyé également par sa collègue de Maisonneuve, Mme Louise Harel. M. Bisaillon ne pense pas qu'un projet de l'envergure du sien, qui vise à réduire de 10 % le taux de chômage d'ici 1990, soit mis en oeuvre à court terme.

Émission gouvernementale

QUÉBEC (PC) — Le ministère québécois des Communications a inauguré hier une émission télévisée d'information gouvernementale diffusée sur le réseau de câble-distribution. Il s'agit d'un bulletin écrit d'une durée de cinq minutes qui peut être vu au canal 14 et qui est présenté de façon continue, en alternance avec le bulletin télévisé de la maison Edimédia. Ce bulletin annoncera différents services offerts à la population et constituera « le prolongement de ce qu'on fait dans les bureaux de Communication-Québec », a expliqué le ministre des Communications, M. Jean-François Bertrand. Ce bulletin, a-t-il assuré, ne servira pas à la diffusion de propagande politique.

Après l'affaire Gillespie

Trudeau amenderait son code

par Paule des Rivières

OTTAWA — Le premier ministre Trudeau songe à modifier le code de conduite qu'il a lui-même préparé il y a trois ans à l'intention de ses ministres, pour les tenir loin des conflits d'intérêts. Ces lignes directrices ont rebondi sur le parquet de la Chambre des communes ces dernières semaines et alimenté un débat sur la légitimité des gestes posés par un ex-ministre de l'Énergie, M. Alastair Gillespie, et le ministre actuel des Finances, M. Marc Lalonde. Ce dernier était ministre de l'énergie en 1981 lorsque M. Gillespie et son consortium ont obtenu \$1 million de subventions pour un projet de substitution du charbon au cap Breton.

Les lignes directrices prévoient qu'un ex-membre du cabinet ne doit pas faire de lobby auprès de ses anciens collègues avant deux ans, ce qui ne fut pas le cas de l'affaire Gillespie. Mais ces mêmes lignes, si elles interpellent la conscience de chaque ministre, passé ou actuel, ne sont pas coercitives. Hier cependant, en laissant entendre

qu'il avait envisagé la possibilité de les améliorer — il ne prendra probablement aucune décision avant plusieurs semaines — le premier ministre pensait non pas à les resserrer mais à les assouplir, de sorte que d'ex-ministres ne soient plus malmenés. (MM. Gillespie et Lalonde ont été l'objet de critiques virulentes au cours des deux dernières semaines).

« J'ai été chagriné de voir la manière dont elles (les lignes directrices) ont été interprétées, traitant d'ex ministres pratiquement comme des non-personnes », a-t-il déclaré aux Communes.

Au sein du gouvernement, cependant, les avis sont partagés sur la pertinence de revoir les lignes directrices, sans parler du fait qu'un débat là-dessus relancerait probablement l'affaire Gillespie, dont les libéraux sont trop contents de ne plus entendre parler.

Par ailleurs, le sénateur Michael Pitfield est d'avis que le gouvernement devrait réécrire ses règles, pour éviter qu'elles ne servent à éloigner de la politique des personnes compétentes. M. Pitfield avait participé à la rédaction du

premier code, du temps qu'il était proche collaborateur du premier ministre.

L'opposition souhaite vivement un réexamen des lignes directrices, mais pas dans le même sens. Le Parti conservateur et le Nouveau parti démocratique demandent qu'un comité parlementaire étudie cette question rapidement.

Le leader du NPD, M. Ed Broadbent, ne voit pas, parmi les dispositions actuelles, des éléments qui mériteraient un assouplissement. Il sera bientôt prêt à suggérer des changements au premier ministre. Au PC, M. Perrin Beatty croit que les membres des communes devraient pouvoir faire rapport à un comité parlementaire au-dessus de tout soupçon lorsqu'ils ont des doléances à exprimer et qu'une enquête rapide suivrait, avec un rapport à la Chambre.

Il croit aussi que les futures lignes directrices devraient empêcher les ministres de se défilier en mettant la responsabilité de leurs gestes passés sur le dos de leurs fonctionnaires, une allusion au ministre Marc Lalonde, qui a blâmé ses fonctionnaires dans l'affaire Gillespie.

Les employés d'Expro acceptent les offres malgré leur exécutif

VALLEYFIELD (PC) —

Malgré les recommandations de leur exécutif syndical, les travailleurs de la compagnie Expro, de Valleyfield, ont accepté dans une proportion de 55 pour cent les dernières offres patronales, hier.

Selon un porte-parole syndical, le principal argument qui a joué lors du vote a été la crise économique.

Le responsable à l'information du syndicat affilié à la Confédération des syndicats nationaux, M. Marc Laviolette, croit que les offres monétaires sont insuffisantes et que ce sont les employés eux-mêmes qui paieront les frais d'installation de certains appareils à l'usine avec les gains que la compagnie

pourra faire sur les salaires.

En matière de santé-sécurité au travail, le syndicat mise maintenant sur les re-

commandations de la Com-

mission d'enquête publique du juge Beaudry pour forcer la compagnie à respecter la

santé des travailleurs.

Expro fabrique des explosifs et d'autres produits chimiques.

Les élus quittent la table, faute de menu...

QUÉBEC (par Gilles Lesage) — Fait pour le moins inusité, sinon inédit, l'Assemblée nationale, qui reprenait hier ses travaux sessionnels interrompus depuis près de trois mois, les a ajournés quelques heures plus tard, n'ayant rien à se mettre sous la dent.

Après les affaires courantes (présentation de deux projets de loi de M. Garon, période de questions, motion de Mme Marois pour souligner la Journée internationale des femmes), l'on était censé passer aux affaires du jour. Mais, surprise, rien à la table d'hôte ni à la carte. À cause des délais réglementaires, le projet de loi 109 sur le cinéma et la vidéo, de même que les deux projets

agricoles, ne peuvent être étudiés avant aujourd'hui.

Comme il se doit, l'opposition jeta les hauts cris, parlant d'improvisation, de spectacle indigné du Parlement, et réclamant d'urgence des projets de loi qui atténueraient le chômage. Mais le chef des cuisines gouvernementales n'avait même pas un maigre pouding... chômage à livrer en pâture aux députés affamés. Pénard, il ne put que renvoyer chacun à son hôtel, où le menu fut, espérons-le, un peu plus copieux.

À peine de retour à Québec, les députés ont donc bénéficié d'une longue soirée libre, aucune affaire urgente ne retenait les élus du peuple au Salon de la race...

Garderies: une trêve est conclue avec la CECM

par Bernard Morrier

Une trêve, qui devrait se poursuivre jusqu'en 1985, est intervenue hier dans le conflit opposant la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) et certaines garderies quant au paiement des loyers.

Le juge Raymond Pagé, de la Cour provinciale, devrait d'ailleurs ratifier cette entente dans les prochains jours par une décision écrite.

Dans l'entente intervenue hier, neuf garderies impliquées dans le litige acceptent de verser à la CECM une somme de \$180,671, représentant 80 % de la valeur des baux liant les parties. De son côté, par le ministère d'État à la condition féminine, le gouvernement du Québec assumerait un tiers de la dette des garderies, soit \$75,278.

D'autre part, suite aux nouvelles subventions disponibles par l'entremise de l'Office des services de garde à l'enfance, les garderies se sont engagées à verser à la CECM une somme de \$30,000, dès le 30 avril 1983.

Incidentement, les nouveaux baux porteront désormais la date du 1er avril 1983 avec échéance au 30 juin 1985. C'est donc dire que d'ici cette date, les garderies en cause pourront profiter d'un certain répit.

Manic-5: tous les calculs sont à refaire

QUÉBEC (PC) — A la

suite de la découverte d'une nouvelle fissure au barrage Daniel-Johnson, à Manic-5, Hydro-Québec a décidé de reprendre tous les calculs qui ont servi à la conception et à la construction de l'ouvrage.

« Il s'agit d'une mesure préventive », a déclaré un porte-parole de la société d'État à Montréal, M. Maurice Hébert.

Les firmes d'ingénieurs SNC et ABBDL, de Montréal, ont été mandatées pour faire une étude analytique du barrage. L'ingénieur suisse Lombardi, renommé comme expert mondial dans les barrages en forme de voûtes, prêterait ses services pour faire ces nouveaux calculs théoriques et tenter de dé-

celer les points névralgiques de l'ouvrage.

M. Hébert a souligné qu'à la fin des années 1950 et au début des années 1960, quand le barrage a été conçu et mis en chantier, les modes de calculs n'étaient pas aussi sophistiqués qu'aujourd'hui.

Grâce à l'ordinateur, il sera possible de refaire tous ces calculs, de voir s'il y a des points faibles et d'y ajouter toutes les données qui ont été consignées quand les ouvriers ont coulé le béton pendant plus de huit ans.

Il s'agira cependant d'un travail de longue haleine qui pourrait durer deux ans.

Il y a quelques semaines, Hydro-Québec a découvert une fissure en forme de S à la base de la voûte 7-8, située à

la droite de la voûte principale.

Elle laisse échapper 0,42 litres d'eau à la seconde, ce qui est considéré comme « très minime ».

L'AQTE et la qualité de l'eau

En 5 ans, Québec a émis 865 avis de faire bouillir l'eau

par Louis-Gilles Francoeur

« L'absence de cohérence » des politiques québécoises en matière de qualité de l'eau pourrait être rapidement solutionnée si Québec révisait par des normes précises, à l'exemple des autres provinces, la qualité de son eau potable et les eaux usées des municipalités et des industries.

C'est ce qu'a affirmé, hier, le président de l'Association québécoise des techniques de l'eau (AQTE), M. Normand Filiatrault, à la veille du congrès annuel de cet organisme, qui regroupe des ingénieurs, des opérateurs d'usines de traitement, des responsables de l'entretien des réseaux d'égoûts et d'aqueduc, des fournisseurs d'équipement et des universitaires.

Alors que les professionnels sont souvent réfractaires à la présence de normes régissant leurs activités, les membres de l'AQTE en déplorent l'absence en ce qui a trait à la qualité de l'eau. Ils soutiennent, en effet, que l'élaboration des plans et devis des équipements collectifs ou privés en seraient grandement simplifiés car les concepteurs et les opérateurs connaîtraient avec précision les objectifs qu'ils doivent rencontrer.

Selon M. Filiatrault, de 1977 à 1982, les responsables québécois de l'Environnement ont émis 865 avis de faire bouillir l'eau, ce qui donne un indice des approvisionnements municipaux. Dans la région de Québec, aucune plage n'est ouverte à la baignade et 15 des 20 espèces de poissons présentes dans cette région sont disparues. Dans la région de Montréal, 29 des 35 plages connues ont été fermées l'an dernier.

Pour le président de l'AQTE, l'absence de normes sur l'eau potable explique la piètre qualité de ce service public et la consommation au Québec de 61 millions de litres d'eau embouteillée. « Il est inacceptable qu'en 1980, 28 % des aqueducs au Québec aient envoyé moins de 50 % des échantillons exigés par le ministère de l'Environnement et que 114 d'entre eux n'en aient jamais envoyé. Sans directive officielle, le ministère ne dispose d'aucun moyen pour exiger des échantillons », a commenté M. Filiatrault, qui exige la publication de la liste des municipalités fautives.

COURS DE ET D'ANGLAIS

LA SESSION DÉBUTE LA SEMAINE DU 21 MARS

JOUR - INTENSIF	9h - 12h	250\$
du lundi au jeudi	ou	(84 hres)
	13h - 16h	
BOIR	18h - 21h	135\$
lundi et mercredi	ou	(42 hres)
mardi et jeudi		
FIN DE SEMAINE	9h - 16h	135\$
samedi		(42 hres)

TEST DE CLASSEMENT: lundi, mardi, mercredi et jeudi les 14, 15, 16 et 17 mars de 16 h 30 à 19 h 30

pour plus de renseignements, téléphonez-nous au 649-8293 poste 719 - 713

ymca du Centre-ville fondé en 1851

1450, RUE STANLEY - MONTRÉAL - QUÉ. H3A 2W8



AVIS AU PUBLIC

CHAMP DE TIR DE FARNHAM (QUÉ)

Des exercices de tir de nuit se poursuivront au champ de tir de Farnham (Qué), le 12 mars et le 26 mars 1983; jusqu'à 24.00 heures.

Le champ de tir embrasse la zone suivante:

Ce Champ de tir se trouve sur une propriété aux mains du MDN, située à l'intérieur des limites du Camp militaire de Farnham, sur la rive gauche de la rivière Yamaska, à environ 1 mille ¼ au nord-ouest de Farnham. Il est possible d'obtenir un plan détaillé du champ de tir en s'adressant à l'officier du Génie/Construction de la BFC Montréal.


MUNITIONS ET AUTRES EXPLOSIFS ÉGARÉS

Les bombes, grenades, obus et autres explosifs analogues constituent un danger qui peut causer des blessures ou entraîner la mort. Ne ramassez pas ces objets et ne les gardez pas comme souvenirs. Si vous avez trouvé ou conservé en votre possession un objet que vous croyez être un explosif, prévenez la police de votre localité qui verra à en disposer.

Personne ne peut pénétrer dans la zone sans autorisation, et l'accès en est interdit.

PAR ORDRE
D.B. Dewar
Sous-Ministre
Ministère de la Défense Nationale
OTTAWA, Canada


17360-77



ÉCOLE POLYTECHNIQUE de Montréal

4e CONFÉRENCE AUGUSTIN-FRIGON

UN MONDE EN CRISE: UN DÉFI POUR L'UNIVERSITÉ



Conférencier invité: **Pierre Crabbé**

Expert-conseil à l'UNESCO. Professeur à l'Université du Missouri-Columbia et auteur de plusieurs livres dont "Le temps d'un autre monde" paru récemment.


Date: Le mercredi 9 mars 1983

Heure: 11 heures 30

Lieu: Amphithéâtre C-631
École Polytechnique de Montréal
(Campus de l'Université de Montréal)

Renseignements: Bureau des relations publiques
(514) 344-4915

Entrée libre



Université de Montréal

Faculté de l'éducation permanente

Certificat de gérontologie

Printemps 1983

Vous travaillez présentement dans le secteur du troisième âge; vous voulez acquérir de nouvelles connaissances et développer des habiletés en gérontologie pour mieux accomplir vos activités quotidiennes...

Vous souhaitez vous recycler, le secteur troisième âge vous intéresse et vous désirez acquérir une formation en gérontologie...

Vous voulez retourner sur le marché du travail et vous avez un projet de perfectionnement en gérontologie...

La Faculté de l'éducation permanente vous offre le certificat de gérontologie, un programme d'études théoriques et pratiques (30 cr.) dont les objectifs sont:

- d'approfondir notre connaissance du vieillissement humain
- d'aborder divers phénomènes liés à la vieillesse
- de favoriser une meilleure reconnaissance du cadre institutionnel et juridique de la retraite
- d'identifier divers outils et techniques d'intervention et de fournir une meilleure connaissance de ceux-ci en vue d'une utilisation opportune
- de favoriser dans le cadre même du programme, la création d'un lieu d'échange et de réflexion où pourrait être mise à profit l'expérience professionnelle des étudiants
- de rechercher divers moyens de sensibilisation des personnes âgées à l'importance d'une plus grande autonomie individuelle et collective.

Le candidat répondant aux conditions générales d'admission devra remplir un questionnaire d'admission et pourra être appelé à se soumettre à une entrevue.


À qui s'adresser

Pour obtenir l'annuaire de la Faculté incluant la description détaillée du programme de gérontologie ainsi que des formulaires nécessaires:

Tél.: (514) 343-6090

Pour évaluer la pertinence de s'inscrire au certificat et préciser son projet d'étude:

Pierre Brunet
(514) 343-6975



Fonds F.C.A.C. pour l'aide et le soutien à la recherche

Gouvernement du Québec
Régie de l'assurance automobile du Québec

SUBVENTIONS DE RECHERCHE SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Un programme de subventions de recherche portant sur la sécurité routière est mis de l'avant par la Régie de l'assurance automobile du Québec et le Fonds F.C.A.C. Il s'agit de l'ACTION CONCERTÉE SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE.

Admissibilité: Les chercheurs, seuls ou en groupe, provenant des établissements universitaires ou collégiaux, des instituts de recherche à caractère public, ou qui n'ont pas d'affiliation institutionnelle reconnue, sont invités à soumettre des demandes à ce titre.

Objectifs:

- sensibiliser les chercheurs à l'importance d'un secteur de recherche encore peu exploité au Québec;
- inciter les chercheurs issus de diverses disciplines à travailler au développement de la sécurité routière;
- créer un potentiel de recherche en contribuant à la formation des chercheurs et des experts dont le Québec a besoin dans le domaine de la sécurité routière;
- assister financièrement les chercheurs effectuant des travaux qui contribuent au développement de la connaissance du système de mobilité routière et de son niveau de sécurité;
- stimuler la diffusion des connaissances dans le domaine de la sécurité routière et encourager leur exploitation.

Critères: Les critères d'évaluation des demandes sont les suivants:

- pertinence du projet par rapport aux priorités établies;
- qualité de la démarche poursuivie (créativité, problématique, méthodologie);
- productivité des chercheurs;
- concertation avec les autres chercheurs dans le même domaine.

Crédits disponibles pour 1983-1984: \$200,000.

Inscription: Date limite d'inscription 8 avril 1983 **Annnonce des subventions juin 1983**

Les documents nécessaires pour la préparation des demandes (brochure explicative et formulaire) sont disponibles dans les universités, les collèges, ou au Fonds F.C.A.C. à l'adresse suivante:

Fonds F.C.A.C. pour l'aide et le soutien à la recherche
979, rue de Bourgogne, 4^e étage
Sainte-Foy, Québec
G1W 2L4 TÉLÉPHONE: (418) 643-8560

ARTS ET SPECTACLES

Dizz rachète un spectacle morne

par Jacques Larue-Langlois

Du moment où, en début de deuxième partie, Dizzy Gillespie, affublé d'un quasi ridicule costume d'arpiste (knickers, bas blancs aux genoux, bottes de marche et col roulé blanc) qui mettait en relief son profil de gros bébé, fit son apparition sur la scène de la Place des Arts, lundi soir, il se produisit quelque chose de merveilleux. Un concert qui, jusque-là, malgré des qualités manifestes de musiciens talentueux, n'avait pas réussi à prendre son envol, se mit à décoller vers un moment musical privilégié.

La rencontre était attendue (par un petit nombre de connaisseurs, il est vrai: la grande salle était à peine à moitié remplie) entre le quintette du flûtiste et saxophoniste torontois Moe Koffman et l'espégle trompettiste qui, avec Hinton, Monk et Parker, ouvrit jadis de nouvelles voies au jazz. Gillespie a plus de 60 ans et, depuis quelques années déjà, il lui arrive de ne pas donner sa merveilleuse invention mélodique. Au piano, Bernie Senensky se permit quelques envolées pleines de fun, mais musicien dynamique, créateur et d'une technique irréprochable. Un Tenderley lancé gracieusement pour se terminer en double rythme suffit à démontrer sa grande technique respiratoire, mise au point en gonflant les joues au possible, ce qui lui donne l'air d'un écreuil gourmand, la bouche pleine de noix.

Et puis, vint Dizzy, qui prit les choses en main. Dès qu'il fut sur la scène, le Moe Koffman Quintet devint le Dizzy Gillespie Sextet. C'était lui le leader. Clown, bien sûr, enjoué et plein de fun, mais musicien dynamique, créateur et d'une technique irréprochable. Un Tenderley lancé gracieusement pour se terminer en double rythme suffit à démontrer sa grande technique respiratoire, mise au point en gonflant les joues au possible, ce qui lui donne l'air d'un écreuil gourmand, la bouche pleine de noix.

Dans Gee, Baby, Ain't I Good To You, Dizz chanta d'abord le refrain et le premier couplet avant de moduler sur sa trompette tournée — dont il semble surveiller constamment le pavillon de crainte qu'il ne s'envole — des aiguës claires et précises dont il a le seul le secret. Mais le clou, ce fut quand même une version pleine de santé de son vieux hit, A Night in Tunisia.

À ce point du concert, tous les musiciens sont forcés d'embarquer. C'est Dizz qui mène le bal et qui, à deux mesures d'avis, commande les soli et encourage les solistes à se dépasser. Même grandiose rendement dans Straight, No Chaser, de Theolonius Monk, où Moe Koffman sort enfin de ses gonds pour se lancer avec son idole, Gillespie, dans un duo absolument convaincant. Le bop qu'il était venu entendre triomphe enfin.

Cardinal, Cardinal, Cardinal et cie

Un persiflage de bas étage

par Robert Lévesque

Cardinal, Cardinal, Cardinal et cie, une comédie de Vincent Nadeau mise en scène par Gilbert Lepage. Décor de Louise Lemieux, costumes de Mario Davignon, éclairages de Luc Prairie. Avec Gaëtan Labrèche (Bernard Cardinal), Denise Morelle (Bernadette Soupiou) et Vincent Bloudeau (Dieudonné Latrelle). Une production du Théâtre d'aujourd'hui, jusqu'au 2 avril.

sur sa vie privée, sa jeunesse, son mariage, et les craintes qu'aurait pu lui inspirer toute marginalité. L'auteur de ce long feuilleton théâtral, assez inconnu, qui présente le Théâtre d'aujourd'hui, s'est visiblement inspiré de cet interview, comme tout un chacun aurait pu le faire. Mais le drame, c'est que Vincent Nadeau et son metteur en scène ont manqué de franchise en choisissant le persiflage au lieu de la caricature.

Il en résulte un spectacle inégalitaire, où les allusions aux différents penchants de ce Bernard Cardinal, qui note tout dans un « petit carnet noir », qui fait couper les « budgets de trombones » au journal qu'il dirige, qui fait entrer d'influence des jeunes filles de sous-ministre dans certains collèges, qui dirige le parti « rouge » au sifflet, dont la femme est « fière d'être une Bernadette », et qui monologue avec Dieu, où toutes ces petites insinuations mesquines nous sont servies comme faisant partie d'une « fable sur le pouvoir ».

De plus, faut-il ajouter qu'il est complètement idiot de simuler une « fable sur le pouvoir » en demeurant constamment accroché aux détails à peine déguisés de la carrière d'un homme qui, dans l'histoire politique actuelle du Québec, aura été un outsider du pouvoir qui, de Duplessis à Lévesque, tient le Québec dans un encerclement nationaliste autoritaire. À quand une pièce là-dessus?

Au demeurant, l'interprétation des trois comédiens — Gaëtan Labrèche, Denise Morelle et Vincent Bloudeau — est excellente dans le cadre malheureux d'une pièce impossible à défendre.

LABOÏTE À ÉCHOS

Dans le salon Alfred-Rouleau «A» de l'hôtel Méridien, ce soir à 20 h 30, le Théâtre de l'Ouest Lyonnais présente en avant-première américaine Camus, un été invincible, pièce de François Bourgeat et Charles Juliet. Par ailleurs, les 17, 18 et 19 mars sera présentée La Poule noire de Manuel Rosenthal, avec Paule Verschelden.

Serge Dupire, Mireille Thibault et Bruno Laplante, dans le Grand Salon de l'hôtel Méridien. Au bar Le Relais, de l'hôtel, le quartet de jazz Dave Clark se produit tous les soirs du mardi au samedi, à partir de 20 h. Renseignements: 285-1450.

Du 9 au 27 mars, la SPEC (1670 Desjardins), une rue à l'est de Pie IX) présente la troupe Le Carroussel dans Les petits pouvoirs, une pièce sur les relations parents-enfants déjà présentée en mai 1982 à la salle Fred-Barry (Tél.: 524-8565). Matinées les samedis et dimanches.

4 tableaux d'une cruauté sans nom médium médium

Av clair de la lune UN FILM D'ANDRÉ FORCIER AVEC MICHEL CÔTÉ ET GUY L'ÉCUEUR ÉLYSÉE 1 Plus court métrage: "SOUVENIRS DE GUERRE" Semaine 7.30, 9.30

Les béatitudes, hier et aujourd'hui Un article de Julien Harvey, à paraître dans le cahier spécial sur la Religion, le jeudi 31 mars prochain. Vous pouvez réserver votre espace publicitaire en appelant Francine Gingras, au 844-3361. LE DEVOIR 211, rue du St-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes Canadian Radio-television and Telecommunications Commission avis de décision

DÉCISION CRTC 83-118. Télémedia Communications Inc. Montréal, Amos, Amqui, Chicoutimi, Disraeli, Hull, L'Annonciation, Lac Mégantic, La Sarre, Mont-Laurier, Plessisville, Port-Cartier, Québec, Rimouski, Roberval, Rouyn, Sept-Îles, Sherbrooke, Thetford Mines, Trois-Rivières, Val d'Or, Victoriaville, Asbestos, New Carlisle, Rivière-du-Loup, Cabano, Pôhénégonook, La Pocatière, Saint-Pamphile, Chibougamau, Chapais et Gaspé (Qué) 822044400 à la suite d'un audience publique tenue à Hull (Qué) le 14 décembre 1982, le CRTC annonce qu'il approuve la demande de renouvellement de la licence de radiodiffusion du réseau radiophonique MA de langue française (Le Réseau Télémedia) constitué des stations radiophoniques suivantes: CHAD Amos, CFVM Amqui, CJMT Chicoutimi, CJLP Disraeli, CKCH Hull, CKLR L'Annonciation, CKFL La Sarre, CKML Mont-Laurier, CKAC Montréal, CKTL Plessisville, CIPC Port-Cartier, CKCY Québec, CFPL Rimouski, CHRL Roberval, CKRN Rouyn, CKGN Sept-Îles, CHLT Sherbrooke, CKLD Thetford Mines, CHLN Trois-Rivières, CKVD Val d'Or, CFDA Victoriaville, CJAN Asbestos, CHNC New Carlisle, CJFP Rivière-du-Loup, CJAF Cabano, CHRT Pôhénégonook, CHGB La Pocatière, CHAL Saint-Pamphile, CJMD Chibougamau, CFED Chapais et CHGM Gaspé.



5 représentations supplémentaires de "LA MORT D'UN COMMIS VOYAGEUR" au Théâtre Port-Royal de la Place des Arts, les 14-21-28-29-30 mars à 20 h 00. Avec Jean Duceppe, Béatrice Picard, Michel Dumont, Jean Deschênes. Renseignements: 842-8194. (Photo André Panneton)



OPERAHAH, spectacle multi-média, un événement à Montréal, avec musique électro-acoustique, projections multi image, danse, performance, à la salle Marie-Gérin-Lajoie (UQAM) les 10, 11 et 12 mars à 20:00 heures. (Publicité)

TELEVISION

- 15.00 Télé-documents
16.00 Festival international du Jazz de Montréal
17.00 Marché aux images
18.00 Passe-Partout
18.29 La minute à Gérard D. Lafaille
18.30 "Félicité"
19.00 Pierre Nadeau rencontre
19.30 Droit de parole
20.30 Les rendez-vous du mercredi
22.00 La période de questions

- 15.00 Daytime Challenge
15.30 Coming Attractions
16.00 Do it For Yourself
16.29 Newswatch 6
16.30 Going Great
17.00 Happy Days
17.00 Newswatch
19.00 Facts of Life
20.00 The Nature of Things with David Suzuki
21.00 The National
22.00 The National
22.25 The National
23.00 Newswatch Headlines and 14.00 Another World
23.05 Newswatch
23.27 Brief report
23.42 Barney Miller

CBFT

- 12.23 Le téléjournal
12.30 Au pouff-pouf
13.30 Le temps de vivre
16.00 Bobino
16.30 Il était une fois l'espace
17.00 Les 13's Parrélu
17.30 Daniel Bégin
17.30 L'exploration et vous
18.00 Ce soir
18.40 Nouvelles du sport
19.00 Télé arts
19.00 Le grand frère
19.00 Le temps d'un jour
20.00 Empire Inc.
21.30 Lauréat 83
21.30 Télémonde
22.00 Le téléjournal
22.05 Nouvelles du sport
22.30 Maîtres et Valets
0.20 Cinéma
Cinéma sur demande: "Cinéma sur demande" écrit et réalisé par Carlos Saura avec Ana Torrent, Geraldine Chaplin, Monica Randall. (Exp. 75)

T V F Q (Câble)

- 14.00 L'enjeu
14.55 Météo
15.42 Le Théâtre de boulevard
15.53 Si vous plait
16.00 Actualités régionales
17.00 L'île aux enfants
17.20 Mes mains ont la parole
17.30 Métrons-ds-moi tout
18.00 Aboucouzer
18.30 Des chiffres et des lettres
19.00 Un temps pour tout
20.30 "Félicité"
21.30 L'heure de vérité
22.00 Le Théâtre de Boulevard
22.11 Si vous plait
22.22 Les actualités régionales

CBMT

- 12.00 The Middy News
12.10 Middy
12.25 Community Announcements
12.30 Work with Yax
12.58 Program Highlights
13.00 All my Children
14.00 Take Thirty
14.28 Weather Report
14.30 Coronation Street

CFTM

- 12.15 Le dix vous informe
12.30 Les bidasses au pensionnat: Fr. Couleur 1978 Comédie réalisée par Michel Vocoret avec Jean-Marc Thibault, Sylvain Groulx
15.00 Forum
16.00 Grönico & cie
16.30 Cinéma sur demande: "Cinéma sur demande" écrit et réalisé par George Goddard avec Tony Lombardo, Paul Benjamin
18.00 Le 18 heures
19.00 Un monde en folie
19.29 La quinzaine
19.30 Ciné-choix
"Le temps d'une romance": Am. Couleur 1978. Drame sentimental réalisé par Jane Wagner, avec Lily Tomlin, John Travolta
21.30 Michel Jasmin
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Le dix vous informe (Edition métro)
23.05 Nos sports à l'entraînement
23.05 Les sports
23.15 La couleur du temps

RADIO-QUÉBEC

- 12.30 Télésonde
13.00 Pierre Nadeau rencontre
13.30 Marché aux images
14.30 L'obéité

LES THÉÂTRES PROFESSIONNELS AU QUÉBEC: SAISON THÉÂTRALE 1983 AVEC LE CONCOURS DE L'ACADÉMIE DES ARTS VANTAGE Ces théâtres sont membres de l'ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE THÉÂTRE LE DEVOIR est également associé à la publication de cet espace publicitaire

À L'AFFICHE COMPAGNIE JEAN DUCEPPE au Théâtre Port-Royal Place des Arts LA MORT D'UN COMMIS VOYAGEUR d'Arthur Miller traduction de Michel Dumont Jean Duceppe, Béatrice Picard, Sophie Clément, Victor Désy, Marcel Girard, Johanne Seymour, Roger Label, Michel Dumont, Jean Deschênes, Marc Grégoire, Louis De Santis, Louison Danis 842-2112 LA COMMUNE À MARIE au Théâtre Petit Champlain Québec LE BANC de Marie Laberge Denise Gagnon, Jacques-Henri Gagnon, Jean-Marie Lemieux, Johanne Bolduc, Lorraine Côté, Reynald Robinson. (419) 692-3094 NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE au Théâtre Denise-Pelletier 4353 est. rue St-Catherine BRITANNICUS de Jean Racine Monique Bélsile, Henri Chassé, Normand Daoust, René Gagnon, Luce Guilbeault, Hélène Mercier, Gilles Pelletier, Jacques Vaugois 253-8974 THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI au Théâtre d'aujourd'hui 1297, rue Papineau

Cardinal, Cardinal, Cardinal et cie de Vincent Nadeau Vincent Bloudeau, Gaëtan Labrèche, Denise Morelle. 523-1211 THÉÂTRE DE L'AVANT-PAYS au musée des Beaux-Arts 1379 ouest, rue Sherbrooke (marionnètes pour adultes) d'après une idée originale de Diane Bouchard Sylvie Beauregard, Diane Bouchard, Gilles Michaud, Jacques Piperni, Mario Rodrigue (du 2 mars au 27 mars) Téléphone: 935-7257 THÉÂTRE DU RIDEAU VERT au Théâtre du Rideau Vert 4664, rue St-Denis LA JOYEUSE CRIÉE d'Antoine Maimont Viola Léger - Alain Lamontagne 5 mars Campbellton 6 mars Shipagan 7 mars Caraque 8 mars Tracadie 9 mars Newcastle 10 mars St-Louis de Kent 11 mars Bouctouche 844-1793 THÉÂTRE MALENFANT au Théâtre Malenfant Terrebonne AVEC LES MOTS DES AUTRES collage de monologues Richard Lalancette THÉÂTRE DU RIDEAU VERT LA JOYEUSE CRIÉE d'Antoine Maimont Viola Léger - Alain Lamontagne 5 mars Campbellton 6 mars Shipagan 7 mars Caraque 8 mars Tracadie 9 mars Newcastle 10 mars St-Louis de Kent 11 mars Bouctouche 844-1793 THÉÂTRE MALENFANT au Théâtre Malenfant Terrebonne AVEC LES MOTS DES AUTRES collage de monologues Richard Lalancette EN TOURNÉE COMPAGNIE JEAN DUCEPPE CIEL DE LUCE de Jan De Hartog traduction de François Tassé

À VENIR COMPAGNIE DE QUAT'SOUS au théâtre de Quat'Sous 100 est, avenue des Pins ARTURO UI de Berthold Brecht Denis Paris, Jean-Raymond Châles, Jacques Thériault, Marc Legault, Benoît Dagenais, Marcel Cabay, Bernard Meney, Suzanne Léveillé, Claude Gau, Pierre Chagnon, Gilles Cloutier 845-7277 THÉÂTRE DE LA GRANDE RÉPLIQUE au théâtre de la Grande Réplique 200 ouest, rue Sherbrooke de Raymond Duthéche adaptation de Jean Barbeau Daniel Gadoaus, Jacques L'Heureux 282-3147 THÉÂTRE DU RIDEAU VERT LA RÈGLE DE LA PLACE DES ARTS Le Théâtre du Nouveau Monde Le Théâtre du Trident Le Chapiteau des Arts Productions Jean-Claude Leppérance Compagnie Théâtrale l'Echiquier Le Centre National des Arts sont également membres de l'Association des directeurs de théâtre

À VENIR COMPAGNIE DE QUAT'SOUS au théâtre de Quat'Sous 100 est, avenue des Pins ARTURO UI de Berthold Brecht Denis Paris, Jean-Raymond Châles, Jacques Thériault, Marc Legault, Benoît Dagenais, Marcel Cabay, Bernard Meney, Suzanne Léveillé, Claude Gau, Pierre Chagnon, Gilles Cloutier 845-7277 THÉÂTRE DE LA GRANDE RÉPLIQUE au théâtre de la Grande Réplique 200 ouest, rue Sherbrooke de Raymond Duthéche adaptation de Jean Barbeau Daniel Gadoaus, Jacques L'Heureux 282-3147 THÉÂTRE DU RIDEAU VERT LA RÈGLE DE LA PLACE DES ARTS Le Théâtre du Nouveau Monde Le Théâtre du Trident Le Chapiteau des Arts Productions Jean-Claude Leppérance Compagnie Théâtrale l'Echiquier Le Centre National des Arts sont également membres de l'Association des directeurs de théâtre

SUR SCÈNE CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN 4333 rue Saint-Denis (843-4384) - Groupe Headwater jusqu'au 15 mars, à 22 h. CAFÉ DE LA PLACE: Place des Arts (842-2112) - "La bête dans la jungle". Jusqu'au 9 avril. CAFÉ MOÏSE: 1200 St-Hubert, 844-7000 "Il se veut dire" 20 h 30 jusqu'au 20 mars, 20 h 30. CENTRE SAÏDYE BRONFMAN: (737-1738) - "Mass Appeal", 14 h 00. L'AIR DU TEMPS: 196 Oue. St-Paul (842-2003) - Paul Cram Tron. LOYOLA CAMPUS CENTER: 7141 Sherbrooke ouest. Jazz improvisation Concert, Charles Eliott Directeur. L'AVANT-SCÈNE: 111 Laurier ouest (495-1952) 20 h 30 Roger Bellemare, 22 h 30 Pierre Shea. LA LICORNE: 1075 boul. St-Laurent, (843-4166) - "Adolorata" 20 h 30. LIRE ET DÉLIRE: 371 Roy E. (284-1700) - Bantamba 21 h 00. L'OPALÉ: 3887 St-Denis (843-8089) - Simard Denomé. LOYOLA CAMPUS CENTER: 7141 Sherbrooke ouest. Jazz concert. PLACE AUX POÈTES: 1682 rue St-Denis, Parole et Écritures de femmes avec Johanne Bernier (861-0553) "Le tri à blanc" 20 h 00. PLANÉTIARIUM DOW: 1000 ouest, Saint-Jacques (872-4530) - "Voyage dans notre galaxie" (La Voie Lactée), Mer. jeu. 21 h 30. Mer. 14 h 15, 21 h 30. Ven. 14 h 15. Sam. 13 h 15, 16 h 30. Dim.: 13 h 00. Spectacles au laser: ven. sam. 19 h 00, 20 h 15, 22 h 45. Dim.: 15 h 30, 16 h 45, 20 h 15, 21 h 30. THÉÂTRE MALENFANT: 734 St-Jean-Baptiste, (514) 462-0165. Avec les mots des autres: 20 h 30. THÉÂTRE EXPÉRIMENTAL DES FEMMES: 320 est, Notre-Dame (879-1306) - "La fantastique épopée des Folles-Aïeules". Enfin Duchesse. Jusqu'au 19 mars 20 h 00. THÉÂTRE GRANDE RÉPLIQUE: 200 Sherbrooke ouest (282-3147) "Les frères Karamazov". Mer. au sam. 20 h 30. THÉÂTRE DE L'ÉLIE: 1 rue Wellington, Hull (819) 771-6669 "Un sur six" Jusqu'au 2 avril. THÉÂTRE L'AVANT-PAYS: 1379 Sherbrooke ouest. "Le coureur chante un pays". Jusqu'au 27 mars. THÉÂTRE MAISONNEUVE: (Place des Arts) Mummenschanz, 20 h 00. LE CARROUSSEL: 556 Mercier, St-Lambert, (524-8565). Les Petits Pouvoirs. Du 9 au 27 mars 20 h 00. THÉÂTRE LA BORDÉ: (849-9631) - après 17 h 00 - Une amie d'enfance". Jusqu'au 19 mars 20 h 00. THÉÂTRE MÉRIDIEN: (285-1450) - "Harmonica Comitté". 20 h 30, jusqu'au 13 mars. THÉÂTRE DU NOUVEAU-MONDE: 84 ouest Ste-Denis (861-0553) "Le tri à blanc" 20 h 00. SALLE POLLACK: 555 ouest rue Sherbrooke. L'atelier d'œuvres de McGill.

Afghanistan: offensive russe en préparation

ISLAMABAD (Reuter) — Les forces soviétiques et troupes gouvernementales afghanes ont modifié récemment leurs positions en Afghanistan pour se regrouper le long des voies de pénétrations des rebelles en provenance du Pakistan, a-t-on appris hier de source diplomatique occidentale.

Les redéploiements les plus significatifs se sont traduits par le déplacement de 15.000 hommes, dont plusieurs milliers de commandos soviétiques qui ont pris garnison à Kandahar, la deuxième ville du pays, située à 120 kilomètres de la frontière pakistanaise.

Ce mouvement de troupes pourrait préfigurer à une nouvelle offensive d'envergure contre les rebelles musulmans, ajoute-t-on de même source.

Selon ces diplomates, qui ont accès à des informations émanant de leurs représentations à Kaboul, une telle offensive pourrait avoir pour objectif de bloquer la frontière entre l'Afghanistan et le Pakistan.

Des renforts afghans et soviétiques ont récemment été acheminés dans la province de Paktia, contiguë au Pakistan, précise-t-on à ce propos.

Du point de vue soviétique, précise-t-on de mêmes sources, la situation à Kandahar, relativement moins agitée depuis l'hiver dernier, semble apparemment bonne.

Les rebelles musulmans utilisent de nombreuses pistes traversant le Kandahar et le Paktia pour gagner d'autres régions d'Afghanistan en provenance du Pakistan où ils passent l'hiver.

L'Union soviétique a récemment reproché au Pakistan de ne pas être assez vigilant pour empêcher les infiltrations. Le Pakistan a répondu que la longueur de la frontière et son caractère accidenté empêchaient tout contrôle policier rigoureux.

De source diplomatique, on estime que l'offensive pourrait commencer dès la fin du sommet des non-alignés actuellement réuni à New Delhi. Les renforts envoyés à Kandahar proviennent de la province de Hérat, voisine de l'Iran.

Parmi les autres éléments laissant prévoir une offensive imminente, figurent des bombardements et des patrouilles le long de la principale route reliant la capitale afghane à l'Union soviétique.

La circulation en Afghanistan étant difficile en raison de la neige, la stratégie des rebelles est toujours de frapper des objectifs à Kaboul, estime-t-on de même source.

On souligne que vendredi dernier, des rebelles ont ouvert le feu pendant plusieurs heures sur l'ambassade d'URSS et le quartier général soviétique à partir des hauteurs qui dominent ces bâtiments.

Les résistants, précise-t-on de mêmes sources, se sont également attaqués à des camps soviétiques sur la route menant à Paghman et à un poste de police du quartier de Dasht-e Barchi, où résident des Soviétiques.

De mêmes sources, on fait enfin état d'une attaque contre un convoi soviétique dans la région septentrionale de Bulana, attaque qui aurait fait trois morts du côté soviétique.

Reagan dénonce « l'empire du mal », l'URSS Les partisans du gel nucléaire marquent un point

WASHINGTON (AFP) — Les partisans d'un gel des armements nucléaires ont obtenu hier un premier succès avec le vote par une commission de la Chambre des représentants d'une résolution appelant les États-Unis et l'Union soviétique à stopper tout essai et toute production d'armes nucléaires.

Cette résolution, adoptée par 27 voix contre 9 par la commission des affaires étrangères de la Chambre, invite les deux superpuissances à ouvrir des discussions afin de déterminer quand et comment parvenir à un gel mutuel et vérifiable sur l'expérimentation, la production et le futur déploiement de têtes nucléaires, de missiles et autres vecteurs.

Ce vote est survenu alors que depuis deux jours, partisans et adversaires d'un gel nucléaire ont manifesté auprès des membres du Congrès pour les convaincre à leur cause. Quelque 5.000 personnes au total ont participé à ces manifestations.

Quelques heures avant le vote de la commission de la Chambre des représentants, où l'opposition démocrate détient une forte majorité, le président Reagan avait prononcé en Floride un violent

discours contre l'URSS, les mouvements pacifistes et les partisans d'un gel des armements nucléaires, les invitant à tenir compte « des impulsions agressives de l'empire du mal » que constitue pour lui l'URSS.

Le président Reagan a appelé les pacifistes à surmonter « la tentation » qui consiste à ignorer « les leçons de l'histoire » et à considérer la course aux armements comme « un énorme malentendu » en rendant les deux côtés également responsables.

Abordant le problème du désarmement sur un plan exclusivement moral, le président Reagan a cherché à mobiliser ses partisans pour « le combat pour le bien contre le mal ». « L'Union soviétique, a-t-il ajouté, est le centre du mal dans le monde moderne ».

« Je vous appelle à prendre position contre ceux qui voudraient mettre les États-Unis en position d'infériorité militaire et morale », a poursuivi le président Reagan en faisant implicitement allusion aux avocats d'un gel des armements nucléaires.

Pour M. Reagan, la proposition d'un tel gel ne ferait « qu'entériner la supériorité

soviétique » et retirerait à Moscou « toute incitation à négocier » une réduction des armements.

De nombreuses organisations religieuses, rappelle-t-on, dont certains membres de l'Association évangéliste, ont suivi la hiérarchie catholique américaine qui a mis en doute les fondements moraux de la dissuasion nucléaire en appelant à une réduction des armements.

M. Reagan a réaffirmé dans son discours que les dirigeants soviétiques « ont ouvertement et publiquement déclaré que leur seule morale est celle favorisant la révolution mondiale ». « Le refus d'accepter cette vérité élémentaire illustre aujourd'hui comme en 1930 la réticence à considérer le totalitarisme pour ce qu'il est », a-t-il ajouté.

« L'URSS doit comprendre que nous ne transigerons jamais sur nos principes. Le communisme est un triste et étrange chapitre de l'histoire de l'humanité dont les dernières pages sont en train d'être écrites », a-t-il conclu.

Au cas où elle serait adoptée par l'ensemble du Congrès, la résolution votée hier par les représentants, bien qu'elle n'ait pas force de loi,

constituerait, selon les observateurs, un revers pour le président Reagan. Le chef de la Maison-Blanche considère en effet qu'un tel gel ne ferait qu'entériner la supériorité soviétique et retirerait à l'URSS toute incitation à négocier une réduction des armements.

Une résolution semblable avait été repoussée le 5 août dernier par la Chambre des représentants. Mais ses partisans estiment que les gains démocrates lors des dernières élections assurent maintenant son approbation par la Chambre, qui pourrait se prononcer dès la semaine prochaine. Un texte similaire, présenté notamment par le sénateur Edward Kennedy, doit aussi être examiné par le Sénat, où les républicains détiennent la majorité.

La résolution adoptée hier est le fruit d'un compromis mis au point par le président démocrate de la commission, M. Clement Zablocki (Wisconsin), afin de faciliter son approbation devant l'ensemble des représentants. Plusieurs partisans d'un gel nucléaire souhaitaient en effet que la résolution appelle à un gel immédiat, terme qui ne figure pas dans le texte finalement adopté.

le monde

Liban: vers un accord

JERUSALEM (Reuter) — M. Menahem Begin, président du conseil israélien, a informé hier soir M. Jimmy Carter, ancien président des États-Unis, qu'il s'attendait à ce qu'un accord soit bientôt conclu sur le retrait des troupes israéliennes du Liban, déclarait-on hier de source israélienne autorisée. M. Carter, arrivé hier à Jérusalem après une visite en Égypte, s'est entretenu en tête-à-tête avec M. Begin pendant 30 minutes et ensuite pendant une heure en présence de collaborateurs. M. Carter a déclaré être parti d'Égypte avec le sentiment que Le Caire continuerait d'honorer les accords de paix de Camp David. Faisant vraisemblablement allusion aux discussions que l'ancien président américain a eues en Égypte avec des représentants de l'OLP, M. Begin a rappelé à M. Carter les recommandations « répétées » du président égyptien Anouar Sadate contre la participation de l'OLP aux négociations sur l'autonomie palestinienne en Cisjordanie et à Gaza. Il a également évoqué les récentes condamnations de l'OLP par le président Mubarak pour l'ingérence de celle-ci dans les affaires intérieures de l'Égypte.

Attentat en Inde

NEW DELHI (AFP) — Sept personnes ont été blessées et cinq magasins endommagés hier par l'explosion d'une bombe dans un centre commercial souterrain de Connaught Place (centre de New Delhi), a indiqué l'agence indienne PTI. Selon PTI, qui cite un responsable de la police, la Fédération des étudiants sikhs a revendiqué l'attentat par un document laissé sur place avant l'explosion. Par ailleurs, l'agence indienne a annoncé que les responsables du parti Akali Dal (parti autonomiste sikh du Pendjab, État du nord-ouest de l'Inde) préparent à Amritsar (ville sainte de l'État) un nouveau programme secret, afin d'intensifier leur mouvement de revendication. Dimanche dernier, leur dirigeant, M. Sant Harchand Singh Longowal, avait refusé des concessions proposées par le premier ministre indien, Mme Indira Gandhi. Les Sikhs réclament, rappelle-t-on, un accroissement de l'aide économique du gouvernement fédéral, un aménagement des ressources en eau de l'État et une rectification de frontière.

Enquête sur la Pologne

GENEVE (AP) — La commission des droits de l'homme de l'ONU a adopté hier une résolution réclamant la création d'une commission d'enquête sur la Pologne. Elle demande en outre au gouvernement polonais de lever « les mesures restrictives imposées sur l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales ». Elle déclare également que les Polonais « ont le droit de se diriger politiquement, socialement et culturellement sans ingérence extérieure ». Cette résolution, qui a été adoptée par 19 voix contre 14 à l'initiative des pays occidentaux, a été condamnée par le délégué polonais qui l'a qualifiée d'« acte d'hypocrisie et de tentative de déformer les faits ».

AI: 300 opposants dans les prisons psychiatriques d'URSS

LONDRES (Reuter) — Plus de 300 opposants ont été ou sont détenus dans des hôpitaux psychiatriques en Union soviétique pour des raisons politiques depuis 1969, assure aujourd'hui Amnesty International.

L'organisation internationale pour la protection des droits de l'homme déclare qu'il s'agit « exclusivement

de cas que Amnesty a pu étudier en détail ».

« En dépit d'appels venant de psychiatres en URSS et à l'étranger, les cas récents montrent que l'internement psychiatrique continue à être utilisé pour réprimer la critique et les protestations », déclare l'organisation.

Elle fait état de cas suivants: Youri Ternopolski, interné dans un hôpital psychiatrique après avoir réussi à rencontrer un journaliste suédois; le Dr Algirdas Statkevicius, lui-même psychiatre lituanien, interné en 1980 après avoir adhéré à un groupe officiel créé pour surveiller les violations des droits de l'homme; et le pasteur Vello Salum, interné à la suite de sermons sur les traditions nationales de l'Église estonienne.

« Des citoyens soviétiques, y compris des psychiatres,

qui ont tenté de révéler ces abus, ont été eux-mêmes emprisonnés, internés dans des établissements psychiatriques ou forcés de quitter le pays », indique Amnesty.

« Des psychiatres soviétiques ou étrangers ont examiné, en privé, des personnes ayant été internées de cette manière, sans trouver un quelconque motif médical pour justifier leur internement », poursuit l'organisation.

Amnesty fait à ce propos état du cas de Vladimir Tsourikov, ouvrier de Krasnoyarsk, en Asie centrale soviétique, envoyé à trois reprises dans des hôpitaux psychiatriques pour avoir demandé à immigrer d'URSS.

Examiné entre deux internements, il a ainsi décrit l'effet des drogues utilisées sur lui dans ces établissements: « après la triftazine, je me

commençaient à se torturer (...). Je suis devenu incapable de marcher (...) je perdais souvent connaissance; je tombais en me cognant la tête contre le plancher ou les murs. La douleur m'empêchait de dormir et de manger (...) la sulfazine provoquait la fièvre ».

« Dans les hôpitaux psychiatriques spéciaux où le régime est le plus dur, des pensionnaires ont été cruellement battus par des condamnés de droit commun utilisés comme infirmiers », ajoute Amnesty International.



Pour Fins Gourmets seulement

A Magog, une bonne adresse...

l'Auberge de l'étoile

rés: (819) 843-6521

Près du Mont Orford face au lac Memphremagog

Au Vieux Montréal

Restaurant Français

Cuisine française Repas d'affaires Table d'hôte tous les soirs

361 est, rue St-Paul Vieux Montréal

Réservations: 861-5337

SAVINI

La p'tite bouffe

CUISINES DU NORD D'ITALIE ET FRANÇAISE

— Spécialité préparée à la table — Table d'hôte jusqu'à 21 h.

Diners d'affaires de 11 h 30 à 14 h 30. Ouvert le dimanche à partir de 17 h. Fermé lundi. Réserver s.v.p.

3820 boul. St-Laurent, Mt. 845-3328

Restaurant **La Balconnière**

FESTIVAL À VOLONTÉ Langoustines et cuisses de grenouilles

Incluant: soupe à l'oignon au gratin ou soupe au poisson mannière, salade verte. 19⁹⁵

Entrées au choix: escargots bourguignons, saumon fumé, coquille Saint-Jacques, soupe à l'oignon gratinée inclus salade verte

SURF & TURF (Langoustines, filet mignon, rif pilaf)

LANGOUTINES DANOISES (Riz pilaf, beurre à l'ail)

ASSIETTE DU CAPITAINE BOUQUETIÈRE 17⁹⁵ par personne

Incluant: CAFÉ ESPAGNOL OU CHOIX DE DIGESTIF

5860, boul. Léger, Montréal-Nord Rés. tél.: 324-2900 (entr. boul. Gouin et Henri-Bourassa) stationnement gratuit

OUVERT: dim. au jeu. 16 h à 1 h ven. et sam. 16 h à 2 h

Dancez et mangez au son de la musique et des chansons de Carlos et Carmitta dans notre nouvelle salle le Harpon.

compétence **robert campeau** 844-3361

Deux adresses... deux décors... une même cuisine!

La p'tite bouffe

Menus du midi de \$5.50 à \$7.95

Ex: Tarte à l'oignon casserole de poisson et fruits de mer café \$7.95

536 est, Duluth Rés: 843-5777

LE NOUVEAU **observateur**

73 est, Duluth Rés: 844-7405

Cuisines Françaises et espagnole

Apportez votre vin!

Jean-Paul II parle de paix au Honduras

TEGUCIGALPA, Honduras, (AP) — Le pape Jean-Paul II a donné « la grande accolade de la paix » au Honduras et a renouvelé son appel pour que cessent la haine, la violence et l'injustice.

Le souverain pontife a été accueilli par des milliers de personnes en liesse qui s'étaient massées en costume local le long de la route empruntée par le cortège.

Par la suite, au cours d'une messe en plein air au cours de laquelle il a consacré la basilique de la Vierge de Suyapa, il a lancé un appel au rejet de tout ce qui est contre l'Évangile: « la haine, la violence, l'injustice, le manque de travail et l'imposition d'idéologies qui suppriment la dignité des hommes et des femmes ».

CARTES D'AFFAIRES

SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER (Ci-devant ALAN SWABEY & CIE) Agents de Brevets et de Marques de Commerce 1001, Bd. de Mazanbourg ouest Montréal, Québec H3A 3C8 Téléphone (514) 845-7126 Téléc. 05-24355

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES Fondée en 1892 Brevets d'invention Marques de commerce Dessins industriels • Droits d'auteur 1514, Docteur Penfield Montréal H3G 1X5 Tél: (514) 934-0272 Téléc. 05-288556 Cabine MARION Télécopier international Xerox 400

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS Comptables agréés ALAIN BELZILE, C.A. ROBERT ST-JEAN, C.A. GILLES SPERANO, C.A. JACQUES BRANCHAUD, C.A. PIERRE BARBEAU, C.A. 2345 est, Bélanger Montréal 729-5226

TEES, WATSON, POITEVIN, JAVET & ROBERGE NOTAIRES SUITE 1200, 620 QUÉST, BOULEVARD DORCHESTER MONTRÉAL, QUÉ. H3B 1P3. TÉL.: 866-9671

HERBERT H. TEES JOHN H. WATSON HENRI POITEVIN ERNEST A. JAVET PHILIPPE ROBERGE JOHN C. STEPHENSON HARVEY A. CORN DAVID WHITNEY PIERRE LAPORTE GÉRARD DUCHARME PIERRE VENNE ANDRÉ A. BOILEAU E. BRUCE MOIDEL BERTRAND DUCHARME ALAIN CASTONGUAY YVES PRÉVOST LUCIE HOUE JAMES T. TAYLOR DANIELLE DROLET ESTHER RHEAUME JOHANNE MASSON MYRIAM SARRAZIN

Samson Bélaïr Comptables agréés Québec Toronto Montréal Calgary Vancouver Rimouski Sherbrooke Saint-Hyacinthe Gatineau Kitchener Sept-Îles Gaspé Coaticook Hinton Ottawa Edmonton Trois-Rivières Matane Amos

MARC COSSETTE & ASSOCIÉS OPTICIENS

Montréal • 3425, rue St-Denis (métro Sherbrooke) • 5000, boul. St-Laurent (boul. St-Joseph) • Medical Arts Bldg. 2335, rue Guy (métro Guy)

Cartierville Polyclinique de Montréal 12245, rue Grenet Laval Polyclinique Concorde 300, est boul. de la Concorde (Duvernay) St-Jérôme Michel Laurendeau 221, rue St-Georges

Un seul numéro de téléphone 845-4221

Autrefois Lesage, Lamothé, Cossette « parce que la vue c'est trop important »

AUX PENSIONNÉS DE LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE C'EST LE TEMPS DE RENOUVELER VOTRE DEMANDE DE SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI ou d'Allocation au conjoint

AFIN DE CONTINUER À LES RECEVOIR APRÈS LE 31 MARS 1983.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT ADRESSEZ-VOUS AU BUREAU SUIVANT:

MONTRÉAL Place Université, 1255 rue University — suite 400, Montréal, H3B 3B6 Tél.: (514) 283-5750

PLUS PRÈS DE VOUS POUR MIEUX VOUS SERVIR

Canada Santé et Bien-être social Canada Health and Welfare Canada

Monique Bégin Ministre/Minister

Programmes de la sécurité du revenu Income Security Programs

Le parti et les idées

PLUS que les incidents qui ont marqué le dernier conseil national du Parti québécois dans la vieille capitale, le conflit du secteur public dans lequel se sont embourbés le gouvernement et le PQ aura détourné les dirigeants du parti de plusieurs questions importantes qui intéressent les militants et la population, mais que le conseil, faute de temps ou d'intérêt, n'a pu aborder ou discuter à leur mérite. Il n'y aurait pas lieu d'en faire mention s'il s'était agi d'un cas exceptionnel. Mais trop d'exemples sont survenus de questions escamotées ou de débats étouffés pour qu'on ne s'y arrête pas.

D'une crise à l'autre, en effet, le PQ n'en finit pas de repousser la mise à jour de son projet socio-économique. Après sa campagne de financement et de renouvellement des cartes de membres, on verra peut-être mieux si ces crises expliquent le pragmatisme à la pièce auquel le gouvernement québécois paraît réduit, ou si de nouvelles bases électorales ne sont pas en train de vider, après l'option souverainiste, le programme social-démocrate du PQ.

Les assises du conseil national ont été largement dévorées par les débats sur la loi 111, le déroulement du prochain congrès du parti et par le coup d'envoi de la campagne de financement. Certes, les délégués ont adopté quelques-unes des résolutions nombreuses, trop nombreuses, qui leur avaient été soumises. Certaines sont d'une grande importance, même si elles ne sont pas nouvelles. C'est ainsi que le gouvernement est invité à donner suite au rapport de la Commission Jean sur l'éducation des adultes, à faire l'étude d'une éventuelle percée québécoise dans le raffinage et la distribution des produits pétroliers, à réviser le système des négociations dans le secteur public, et à abolir la discrimination imposée aux assistés sociaux de moins de 30 ans. On a également donné un appui au sommet agricole. Mais la plupart des résolutions sont passées à la vapeur et sans grand débat. Même le projet piloté par M. Marcel Léger au sujet des prochaines élections fédérales aura semblé un peu perdu dans l'ensemble des délibérations.

Pour plusieurs associations locales et régionales peu actives intellectuellement, ce manque de travaux et de débats sérieux aura passé inaperçu: le flot de paperasse caractéristique du PQ donne l'illusion que le parti et ses membres détiennent toujours le pouvoir d'écrire l'avenir! Mais lorsque même le chef, alors que le conseil renonce à toute contestation du leadership, prend congé comme si aucune résolution n'importait plus, n'est-on pas justifié de craindre non pas seulement une trop grande docilité partisane, mais une abdication du débat démocratique lui-même? Parce que les délégués ont parlé poliment et n'ont pas lancé de chaise sur le parquet, certains dirigeants voient encore dans leur parti un modèle d'organisation démocratique. Mais que vaut une démocratie qui est en train d'évacuer toute véritable discussion intellectuelle?

Pour les associations péquistes qui n'ont pas renoncé à suivre les enjeux dans notre société et qui

s'efforcent de proposer des solutions, pareil exercice sera devenu frustrant. Mais plus tôt sera dissipé le mythe de la totale liberté de discussion dans le parti, plus tôt le PQ pourra reprendre, là où cela compte, l'étude des questions cruciales pour l'avenir de la société québécoise. Mais à la condition que la direction du parti le veuille vraiment et n'en fasse point un simple exutoire pour mécontents et « rêveurs ». Le parti a mis sur pied un Centre d'animation politique qui a commencé de tenir des rencontres et de proposer des dossiers propres à stimuler la discussion et la réflexion chez les membres. Cette initiative est excellente, mais elle vient un peu tard et on peut se demander si le PQ y consacre assez de ressources.

Car entre-temps, les disparités entre le programme officiel du parti et les mesures législatives ou administratives du gouvernement deviennent de plus en plus flagrantes. Les travaux de recherches en marche dans les ministères et organismes de l'Etat ne vont pas corriger ce genre de distorsion idéologique. Certes l'expérience du pouvoir et de ses contraintes font parfois passer l'utopie généreuse par le nécessaire et salutaire creuset de la réalité. Au reste, les ministériels ne tiennent pas seulement leur mandat des militants du parti, mais des électeurs. Mais tous sont en droit d'attendre du gouvernement qu'il respecte ses engagements, sa philosophie et ses options fondamentales.

Ce genre d'intégrité, fondé sur le respect de l'intelligence des militants et de la population, a valu largement au PQ sa crédibilité des meilleures années, chantant de la réforme des caisses électorales ou la charte de la langue française. A vrai dire, aucun parti de masse n'a jamais canalisé dans notre histoire autant de contributions intellectuelles de ses membres et des milieux dont c'est le métier.

Le PQ ne pourra facilement faire son deuil de l'intelligentsia québécoise. Le responsable de la campagne de financement et de recrutement se fait fort de remplacer les effectifs démissionnaires et de réduire au minimum les pertes de contributions et de cotisations. Mais ce n'est pas avec les amis de M. Rodrigue Biron que le parti va retrouver son dynamisme créateur. La rupture qui est en train de se produire entre le parti ou le gouvernement et les milieux intellectuels va causer au sein du PQ et dans la politique une brèche, voire un vide plus grands qu'on semble s'en rendre compte.

La crise du secteur public qui s'est répercutée de si triste façon au conseil national de Québec n'illustre-t-elle pas la faillite intellectuelle du PQ dans trois domaines liés de près aux « négociations » avec les enseignants: l'éducation des adultes, la promotion de la condition féminine, et la concertation sociale dans les projets de développement économique du Québec? Il serait prématuré d'annoncer l'arrivée des huissiers ou de qualifier carrément le PQ de « vieux parti ». Mais il n'est pas nécessaire d'être prophète pour voir que le PQ ne se passera pas impunément du travail intellectuel.

Jean-Claude LECLERC

Enfin la sagesse

Le soulagement, presque la bonne humeur, qui régnaient hier à l'Assemblée nationale à l'annonce de la nomination d'un comité de conciliation dans le conflit de l'enseignement, témoignent avant tout du pouvoir harmonisant de la sagesse, quand nul ne prétend plus en avoir le monopole... Il est simplement dommage, dans cette épaisse affaire dont les dégâts s'éterniseront, qu'elle ait servi de dernier recours. Nul ne peut présumer que la conciliation aurait amené un règlement l'autome dernier, et évité l'adoption affolée de décrets en décembre. Mais il aurait mieux valu essayer. De même, le refus de l'intervention d'un tiers, dans la nuit à couteaux tirés de la loi 111, prend aujourd'hui une résonance ironique. L'invocation de l'urgence, qui a servi de prétexte à brûler les étapes, dure désormais depuis près d'un an dans ce conflit. Mais l'espoir enfin fondé d'en voir l'étape finale tient à une mesure de conciliation dont il fallait accepter le nécessaire délai.

Le triumvirat qui porte cet espoir est de composition classique. M. Jean-Claude Lebel, président de la Société générale de financement mais surtout ancien sous-ministre de l'Éducation puis du Trésor, sort en droite ligne des préférences gouvernementales. M. Louis-Marie Savard, enseignant et surtout ancien trésorier de la CEQ, a sans doute la bénédiction syndicale. Et M. Raymond Désilets, directeur général des relations de travail au ministère du Travail, tient le juste milieu dévolu à la tierce personne. L'expertise ne fait pas de doute, même si la formule

est un peu lourde, pour une négociation dont on souhaite voir la fin d'ici deux semaines. Il faut savoir gré au ministre de l'Éducation, M. Laurin, d'avoir enfin accepté ce type de présence au dossier, lui qui s'en gardait encore jalousement il y a quelques jours, et qui y préférerait un observateur passif, tout au plus un arbitre des règles du jeu.

L'expertise aurait pu se trouver ailleurs, plus spécifique et plus au-dessus de la mêlée encore, au Conseil supérieur de l'Éducation, comme l'avait recommandé la Fédération des commissions scolaires. De façon disgracieuse, le gouvernement a écarté la présence de M. Claude Benjamin, président du Conseil, d'une manière qui ressemble à un règlement de comptes pour ses dissensions pédagogiques, sinon idéologiques, avec certains projets du ministre. Il faut craindre pour le CSE, si le ministre conçoit la soumission comme partie de son mandat. Et il faut craindre aussi que cette rebuffade gouvernementale cherche à discréditer le rapport que prépare lui-même le Conseil sur les décrets. Il doit recevoir pleine attention, venant d'un groupe d'éducateurs qui ont la confiance du milieu.

Pointilleux pour son honneur, M. Laurin soulignait hier que cette tierce partie ne ferait pas rapport, donc n'était pas vraiment médiatrice. Nous n'en sommes pas à négocier le dictionnaire, si cela peut lui plaire. S'agissait d'apporter un regard neuf, utile, actif et connaisseur au dossier. Ce sera sans doute fait. Et si l'impasse surgit à nouveau, par l'entêtement de

l'un ou l'autre, il serait étonnant que ce « tiers intervenant », comme l'appelle la Fédération des commissions scolaires, ne finisse pas par identifier plus clairement, pour la population, la source du blocage.

Le ministre ne s'est guère montré loquace quant au mandat des conciliateurs, qui doivent vaguement « assister les parties » ou encore « tenter un rapprochement », comme auraient pu l'écrire les soldats de M. de La Palice. Le message gouvernemental compte plutôt par l'étendue des sujets remis en négociation: la tâche des enseignants, leur sécurité d'emploi, l'éducation des adultes, le processus d'affectation et de mutation, les services aux élèves en difficulté d'apprentissage, la distribution des fonctions et responsabilités à l'école. M. Laurin s'est bien gardé, on l'aura remarqué, de parler à nouveau de son inflexible « cadre financier » même si l'affirmait ne pas renoncer aux « objectifs de base » du gouvernement, et si son entourage laissait entendre que la marge de manoeuvre financière restait à peu près nulle. Mais c'est la première fois qu'on accepte de revenir sur les questions normatives peu coûteuses, mais obsédantes pour les enseignants, de l'affectation, de la mutation, et de la distribution des tâches. Le ministère ici, va même plus loin que la proposition de la Fédération des commissions scolaires, le 19 février, qui avait servi à l'obtention d'une trêve. Sans être « financier » strictement, la marge de manoeuvre s'agrandit. Voilà un excellent signe.

Lise BISSONNETTE

Projet d'élections au Salvador

Le président du Salvador, M. Alvaro Magana, a le mieux saisi la signification du message papal en Amérique centrale: dépassant l'esprit de la trêve observée par les belligérants, profitant de la présence du pape de façon plus intelligente que n'avait fait le Nicaraguayen Daniel Ortega deux jours plus tôt et rompant avec la solution militaire en va-tout préconisée par l'administration américaine, M. Magana a annoncé la tenue d'élections présidentielles anticipées dans son pays, invitant les guérilleros à déposer les armes et à participer au processus démocratique.

Ne pourrait-il s'agir une autre fois que d'élections bideau, auxquelles des observateurs de pays tiers hésitent à se mêler pour se porter garants de leur bonne tenue démocratique? Au début de 1982, des élections dans différents pays d'Amérique centrale avaient abouti à ce genre de résultats. On peut se méfier, certes, mais comment condamner à l'avance cette initiative du président Magana. Quelques jours plus tôt, il avait annoncé la constitution d'une commission chargée de rédiger un projet de loi d'amnistie, garantissant aux « insurgés », c'est son expression, la sécurité s'ils acceptent de déposer les armes pour participer au processus démocratique.

Les démonstrations de force ont été établies à plusieurs reprises, de part et d'autre, depuis 40 mois que dure la guerre civile au Salvador. Leur résultat est évident: l'échec mutuel et la ruine du pays. La transposition simpliste du modèle nicaraguayen s'avère

impossible. On ne parle au Salvador ni de Somoza, ni de Carter, ni d'une large approbation sociale des visées de la guérilla.

L'ébauche électorale de l'an dernier a démontré que de larges parts de la population tendaient à laisser le centre de Duarte pour virer à une droite incarnée par d'Aubuisson. Les Salvadoriens n'ont jamais démontré leur appui à un mouvement insurrectionnel d'obédience communiste. Le Front FMLN étale sa force, l'occupation symbolique de Berlin l'a prouvé encore récemment, mais il ne peut prétendre, pas plus que l'armée, à un contrôle du pays.

De toute façon, les guérilleros proclament depuis un an qu'ils sont prêts à négocier. Il ne faut pas attendre qu'un extrémiste comme d'Aubuisson s'approche encore davantage du pouvoir pour préparer l'amorce d'un dialogue. C'est tout le sens de l'appel que Jean-Paul II répète partout en Amérique centrale: un dialogue pour la paix et l'équité sociale, sans ingérence étrangère. Le déclenchement d'élections par M. Magana est à cet égard plus prometteur que le discours que tiennent parallèlement les membres de l'administration américaine.

M. Reagan, ses ministres et ambassadeurs ont ressenti du vieux placard vietnamien leur théorie des dominos. Rejetant d'entrée de jeu les appels du pape, ces messieurs-dames répètent à qui mieux mieux qu'il faut empêcher à tout prix la défaite militaire du gouvernement de San Salvador. Hier encore, M. Reagan s'employait à con-

vaincre des membres du Congrès qu'une aide militaire accrue était absolument nécessaire pour sauver le Salvador, et ses dominos voisins, d'un déferlement rouge.

Entre autres *Congressmen* réticents, qu'ils soient démocrates ou républicains, la thèse de M. Reagan se heurte de plus en plus à des arguments comme ceux du sénateur Paul Tsongas, du Massachusetts: vous nous répondez les mêmes demandes depuis 1981; nous y acquiesçons, mais le Salvador est en train de se transformer en marécage et vous rapprochez les États-Unis d'une situation semblable à celle du Vietnam.

La seule voie d'une solution pacifique, juste et durable passe par un cessez-le-feu, garantissant par amnistie la sécurité des belligérants, ensuite par l'ouverture d'une négociation entre les forces en présence, forces qui ne peuvent être mesurées que par une consultation électorale libre et ouverte à tous les partis et groupes politiques bien fondés dans le pays.

La proposition du président salvadorien ouvre cette voie, coupe l'herbe sous les grosses bottes américaines et mérite un large appui international. L'ennui tient à ce que Washington présume que Cuba ne respectera pas ces règles démocratiques. Les grandes organisations internationales se doivent donc d'intervenir pour garantir aux Salvadoriens, dans un premier temps, le droit de choisir, sans ingérence étrangère directe.

Gilbert BRUNET

Mes fluctuations...

par Albert Brie



L'économie est une vertu; « l'économite », un vice. Toute qualité devient défaut par son excès, foi de La Palice.

Ne pas confondre « économite » et économie de bouts de chandelle, dont l'acceptation péjorative est irrecevable. Ma mère l'a pratiquée avec un art consommé. Admirablement.

Elle s'y est adonnée, comme d'autres mères, avec la crise de 1929, et plus encore après la mort de mon père, en 1934. Il le fallait. Huit enfants, dont un au biberon, à nourrir, vêtir, soigner et scolariser. Nécessité fait loi. La sienne fit des miracles.

Ma femme a pris la relève. Elevée à la dure, au milieu de ses neuf frères et sœurs. Un père commis voyageur. Elle avait acquis ce talent qui consiste à faire cracher tout son jus et toute sa moelle à un bifteck à « tiraille » ou à un jambon « gras dur ».

La prospérité économique a porté un dur coup à l'esprit d'économie. Ceux qui « tombèrent dans l'argent », après les années de vaches maigres et, pour plusieurs, de vaches enrâgées, prirent leur revanche. Ils firent plus que dépenser, ils dilapidèrent, jetèrent leur argent par les fenêtres, certaines panoramiques. Et je ne dis rien des extrémistes, les quéteurs montés à cheval.

Il y eut de nombreux cas d'exception à cette prodigalité. Certains, je devrais plutôt écrire certaines, se méfièrent de l'abondance qui faisait rage, si l'on peut dire. Elle ne pouvait pas durer. Quand on a tiré 10-15 ans le diable par la queue, on relâche un peu la tension, mais on ne dénoue pas la laisse.

Ma mère, du temps que j'étais petit garçon, eut un tort à mon égard. Distract comme j'étais, elle n'eut aucune peine à cacher le mal qu'elle se donnait pour remplir la panse et nipper proprement sa marmaille. J'ai cru que nous vivions bien. Inconsciemment, je m'empiffrais et ne prenais aucun soin de mon « butin ».

En m'acceptant pour mari (déjà l'esprit d'acceptation!), ma femme se mit en frais de me rééduquer. Elle me dressa de main de maître. Il faut dire que je suis fait d'un bois assez tendre, donc friable, et que je tombe facilement du côté où l'on me fait pencher. Je deviens vite économe comme un vieux routier de la ceinture serrée. Les sommets me connaissent jusqu'à mi-pente.

Avant que n'éclate la crise économique numéro 2, je faisais des coupes sombres dans mes dépenses d'habillement et d'alimentation. Ma femme, mon ministre des finances, en devint un peu gênée. J'étais tombé de Charybde en Scylla. Pour reprendre un mot d'un poète, je n'étais pas un bon client de l'univers.

Quand nous entrâmes dans la période de récession, je vaguais déjà joyeusement sur la mer Austérité. J'applaudissais cyniquement d'entendre brailler les gavés d'hier à la vue du spectre de l'insécurité. Il faut dire que depuis le temps que je le connais, il est apprivoisé.

Un vieux démon sommeillant m'attendait au détour. Je demandai à ma femme de me laisser le portefeuille de l'alimentation et des produits de ménage. Jusque-là, je n'étais que ministre associé. Occupée à d'autres soins, elle m'abandonna cette charge.

Alors, avec une goinfrie de chagrin, je me mis à dévorer les feuilles publicitaires des Steinberg, Proviso, Métro, IGA, tout en n'ostrocrisant pas

les honnêtes petites « bineries » qui ont parfois leurs « spéciaux ».

Avant que les grosses chaînes ne se lancent dans la guerre des prix, je menais ma guérilla personnelle. On ne me passait pas un prix fort de café dans la margarine, les poissons congelés, les savons liquides, les bananes, le steak haché mi-maigre, les céréales, les saucisques piquantes, les oeufs, l'eau de javel, etc.

Ma liste des « spéciaux » était exhaustive; je n'en manquais pas un. Je comparais, mesurais, additionnais, soustrayais, bifflais, fractionnais, calculais. Mentalement. De la petite école, j'ai toujours gardé le goût du calcul mental. Je me moque de la machine à additionner de Monsieur Pascal. Quand je fais de l'insomnie, j'exécute des opérations mathématiques. C'est moins puant que les moutons.

Enfin, la « guerre des prix » m'est tombée dessus. Et par ici, on coupe; et par là, on recoupe. Je jubilai. Ou plutôt, je paniquai. Je courus à Steinberg, je virai à Proviso, je fonçai à IGA, je piquai une tête à Métro. En tout 18 sacs d'aliments, produits de lessive, de beauté, de pharmacie. Plus cigarettes, brosse à dents, lames de rasoir.

J'avais mon 5 et 6 pour cent d'économie. Hélas! dans mon délire de spéciaux, plus que spéciaux, j'avais défoncé de 300 % mon budget hebdomadaire.

Pour trois semaines, ma ministre des finances m'a coupé les vivres et m'a mis l'estomac sur le billot avec sa loi 111: jus de tomates et beurre de pinottes. Et pas de discussion! Le Trésor est à sec.

Pour renflouer une partie de la caisse, je suis chargé d'organiser un dîner-bénéfice avec le 90 % en trop de denrées périssables. Avis aux végétariens et aux macrobiotiques.



LETRES AU DEVOIR

Instrument de répression

Dans une société démocratique, la loi constitue fondamentalement la manifestation explicite de la volonté générale et respecte toujours les principes de base qui caractérisent une société de telle nature. Dans une société totalitaire, la loi ne reflète que les intérêts, voire les caprices d'une personne ou d'un groupe, imposés de force à l'ensemble de la population; elle a, en outre, pour but de supprimer toute opposition, antagonisme ou résistance à l'égard des objectifs poursuivis par le régime politique dominant; elle est, enfin, généralement sévère, voire brutale, et se distingue, sur le plan de la procédure, par l'absence des garanties fondamentales et de recours. Dans une société totalitaire, la loi est presque toujours illégitime. Elle peut également l'être dans une société démocratique, notamment lorsque le législateur ne tient pas compte de l'opinion de l'ensemble de la population avant sa promulgation ou lorsque, celle-ci étant faite, la grande majorité des citoyens la rejettent énergiquement.

Tel semble être le cas de la désormais tristement célèbre loi 111, unanimement condamnée par de nombreux organismes et personnalités (Barreau du Québec, Ligue des droits et des libertés, opposition officielle, éditeurs de journaux, professeurs d'université, etc.), ainsi que par les citoyens québécois (lors de l'émission télévisée Droit de parole de la semaine dernière). Elle a même été qualifiée de loi odieuse et unique, notamment parce qu'elle suspend l'application des chartes des droits et des libertés, diminue les pouvoirs des institutions démocratiques au profit du pouvoir exécutif, met en vigueur certaines règles judiciaires traditionnelles (le principe de la présomption d'innocence, reconnu même aux criminels les plus dangereux), et porte atteinte aux droits syndicaux.

Puisque, dans une société démocratique, les lois doivent refléter la volonté de la majorité de la population et que, de la même façon qu'elles

naissent et se développent, elles peuvent et doivent disparaître lorsque, pour diverses raisons, elles ne correspondent plus aux aspirations de la communauté et risquent même de compromettre l'harmonie sociale; puisque la Loi 111 est considérée presque unanimement comme une loi odieuse et inique, qui atteint un groupe de citoyens et de professionnels avec une rigueur digne d'un pays totalitaire, la loi 111 doit être abolie immédiatement.

Sabine RICO
professeur à la CECM
Montréal, 1er mars

La loi 111 et la démocratie

Les professeurs du département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal jugent la Loi 111 inacceptable et demandent au Gouvernement du Québec d'en suspendre l'application.

L'avenir du secteur de l'éducation est en jeu. Aujourd'hui pour des raisons strictement comptables et budgétaires le Québec risque de voir une des institutions qui contribue à la dynamique sociale engagée dans notre société depuis vingt ans, dévastée par la répression aveugle et étouffée par l'imbroglio bureaucratique. Outre la profonde dévalorisation d'un corps enseignant injustement bafoyé, une attitude gouvernementale crispée sur la défense d'un ordre public vide de sens social, ne pourra que paralyser le Québec déjà durement frappé par la crise économique.

Les enseignants dans leur ensemble ont fait preuve d'un sens aigu des responsabilités en acceptant des concessions monétaires très substantielles. Le gouvernement n'a pas, de son côté, démontré les mêmes soucis de transparence et de rigueur morales que, par ailleurs, il invoque constamment. Sous le couvert de contraintes budgétaires, le gouvernement impose des contre-réformes administratives et pédagogiques qui remettent fortement en question la démocratisation et la qualité de l'enseignement, sans que des problèmes aussi cruciaux, et qui engagent le développement de la société à long terme n'aient fait l'objet d'aucun débat public.

En contrepartie des sacrifices exi-

gés, aucun projet mobilisateur n'a été soumis par ce gouvernement à la collectivité. Nous dénonçons donc avec fermeté l'argumentation qui tente à faire croire que les sommes prélevées sur les employés et les services d'éducation et de santé, seront distribuées aux assistés sociaux. En fait, cet argent ira dans les coffres des institutions financières et dans ceux de l'entreprise privée sans qu'aucune garantie ne soit donnée en vue d'améliorer les conditions de vie des plus défavorisés de notre société.

Aucun effort n'a été tenté pour redistribuer le travail et le revenu, bien au contraire, l'augmentation décriée de la charge de travail tend à les concentrer davantage et, par conséquent, à accentuer les inégalités de chômage et de crise.

Enfin, nous réprovoons fortement le retour aux pratiques autoritaires et vindicatives du dupléisme caractérisées par l'anti-syndicalisme, le parternarisme démagogique et la volonté d'étouffer toute opposition émanant de la société.

Il s'agit d'arrêter immédiatement le processus répressif enclenché dès le printemps dernier. Nous souhaitons que l'ensemble de la communauté universitaire québécoise s'associe à notre appel.

Michel FREITAG
au nom du département de sociologie de l'UQAM
Montréal, 28 février

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$95.00 par année; six mois, \$50.00; trois mois, \$28.00. À l'étranger: \$105.00 par année; six mois, \$55.00; trois mois, \$30.00. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$2.10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0658. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.
TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Il y a 320 ans, les seigneurs de Montréal...

par Alain Duhamel

LE 9 mars 1663, à Paris, les Messieurs et Dames de la Société Notre-Dame de Montréal pour la conversion des sauvages de la Nouvelle-France cèdent à la compagnie de Saint-Sulpice l'île de Montréal. Dès lors, les nouveaux seigneurs et l'île de Montréal accomplissent ensemble leur destin.

Lancée dans un enthousiasme quasi mystique vingt ans plus tôt, l'entreprise de Ville-Marie ne peut plus se poursuivre sous la direction de la Société Notre-Dame dont les ressources, humaines et financières, s'épuisent.



De Bretonvilliers

Alexandre Le Ragois de Bretonvilliers, deuxième supérieur de la compagnie de Saint-Sulpice, après en avoir longuement délibéré avec les consultants accepte donc la donation avec droits, privilèges, charges et dettes y attachées.

Les Messieurs de Saint-Sulpice avaient mûrement réfléchi à cette affaire qui ne se présentait pas sous un jour favorable. Un document du mois de janvier, intitulé « Doute si l'on acceptera la donation de la seigneurie de Montréal » indique que le supérieur et ses consultants, tout en reconnaissant que la propriété de la seigneurie faciliterait leur oeuvre religieuse, se préoccupent de sa situation financière et craignent la réaction des Jésuites. A Montréal, M. de Queylus, premier prêtre sulpicien établi dans l'île, a quel-

ques difficultés politiques avec M. de Bretonvilliers l'acte de donation. La signature de Jeanne Mance apparaît sur le document, agissant en quelque sorte au nom de M. de Maison-neuve.

Les Messieurs de Saint-Sulpice, entre autres conditions, acceptent de maintenir dans sa charge de gouverneur et de capitaine de l'île de Montréal, sa vie durant, Paul Chomedey de Maisonneuve, de lui procurer un logement et une rente.

Le même jour, dans un document distinct où n'apparaît pas le nom de Jeanne Mance, les parties en cause à la donation précisent leurs intentions au sujet de M. de Maisonneuve. Les Messieurs de Saint-Sulpice, si besoin est pour causes justes et raisonnables, pourront déposséder M. de Maisonneuve de ses fonctions, sans toutefois le priver de sa rente.

En 1665, M. de Maisonneuve quitte Montréal pour la France. Les difficultés politiques entre Québec et Montréal ne sont pas étrangères à ce départ qui, sans être officiellement définitif, le deviendra sans que personne ne s'y trompe. Paul Chomedey de Maisonneuve démissionne en 1669 et meurt le 9 septembre 1676, à Paris, ayant vécu modestement.

Les Messieurs de Saint-Sulpice, malgré toutes les difficultés politiques et religieuses que la rivalité entre Québec et Montréal susciteront aussi bien sous le régime français que sous le régime anglais, ont respecté le contrat de donation à l'égard de M. de Maisonneuve comme à l'égard des Montréalais.

Le coroner, une institution à repenser

par Herbert Marx

Extraits d'un mémoire préparé par le député de D'Arcy-McGee et porte-parole de l'opposition à l'Assemblée nationale

LE CORONER est un enquêteur indépendant qui cherche à détecter les décès survenus par suite de violence, de négligence ou de conduite coupable d'un tiers et à identifier les personnes pouvant être responsables de ces décès. Il s'agit d'une vieille institution qui trouve son origine en Angleterre au cours du 12^e siècle et qui fut introduite au Québec avec la Conquête. C'est ainsi que le 16 octobre 1766 le lieutenant-gouverneur Guy Carleton nomme John Burke pour exercer les fonctions de coroner dans le district de Montréal. Depuis cette époque les fonctions de coroner ont quelque peu évolué avant d'être définies, pour la dernière fois, dans une loi sanctionnée le 29 juin 1967 et que l'on retrouve actuellement au chapitre C-68 des Lois refondues du Québec sous le titre de Loi sur les coroners.

Cette loi est fortement critiquée depuis plusieurs années par le Barreau du Québec, l'Association des avocats de la défense de Montréal, les groupes dédiés à la défense des droits de la personne ainsi que par les coroners eux-mêmes. On dénonce les abus inqualifiables auxquels cette loi donne lieu et certains se demandent même s'il ne faudrait pas tout simplement abolir cette charge.

Des comités d'étude au sein du ministère de la Justice se sont penchés sur l'institution du coroner. C'est ainsi par exemple que la Direction de la recherche du ministère de la Justice présentait, en novembre 1979, au ministre Marc-André Bédard un rapport intitulé *Pour la réforme de l'institution des coroners*; ce rapport qui ne fut jamais rendu public mais dont nous avons obtenu copie incluait qu'il fallait repenser complètement la législation québécoise relative à cette institution. Des projets de loi furent préparés et le ministre de la Justice a répété à plusieurs reprises qu'il allait procéder à une refonte en profondeur de la Loi sur les coroners. Cependant rien ne fut fait. Pendant ce temps, l'institution du coroner connaissait des changements majeurs en Angleterre, aux États-Unis et dans la plupart des provinces du Canada.

Les fonctions du coroner sont définies dans la loi; il possède principalement des pouvoirs de recherche et d'enquête sur les circonstances qui ont entouré un décès.

En vertu de la Loi sur les coroners, il est tenu de rechercher les circonstances qui ont entouré la mort d'une personne dont le décès ne lui paraît pas avoir résulté d'une cause naturelle ou purement accidentelle mais peut-être survenue par suite de violence, de négligence ou de conduite coupable de la part d'un tiers. Il est également tenu de procéder à de telles recherches chaque fois que le procureur général lui en fait la demande.

Lorsque le coroner constate, par suite de ses recherches, que le décès résulte de causes naturelles ou purement accidentelles, il doit dresser un procès-verbal sommaire des renseignements obtenus et faire rapport au procureur général. S'il a raison de croire, après ses recherches, que le décès est survenu par suite de violence, de négligence ou de conduite coupable de la part d'un tiers, le coroner doit tenir une enquête sur les circonstances entourant le décès, sauf si une personne a été accusée d'un acte criminel relativement à ce décès.

L'enquête du coroner, lorsqu'elle a lieu, n'est pas un procès à proprement parler; il s'agit simplement de faire la lumière sur les circonstances d'une mort dont les causes sont apparemment violentes et criminelles. Il n'y a donc pas dans ces circonstances de litige, d'accusé et d'accusation. La personne que la police soupçonne être l'auteur d'un crime est désignée sous le nom de « témoin important ».



Photolaser CP

L'article 22 de la Loi sur les coroners accorde au coroner le pouvoir de faire arrêter une personne pour s'assurer de sa présence à l'enquête. Le premier paragraphe de cet article se lit comme suit:

« Lorsque le coroner est d'avis qu'une personne dont le témoignage lui semble nécessaire négligera ou refusera d'être présente à l'enquête, il peut ordonner qu'elle soit arrêtée, avec ou sans mandat, pour être conduite devant lui dans les vingt-quatre heures suivant son arrestation ou, en cas d'impossibilité, dans le plus bref délai possible; le coroner peut alors, afin de garantir sa présence à l'enquête, exiger d'elle un cautionnement ou requérir sa détention dans un établissement. »

Le pouvoir d'arrestation et de détention a fait l'objet d'abus considérables. La Cour suprême du Canada a d'ailleurs dénoncé dans *Chartier c. Procureur général du Québec* (1979) 2 R.C.S. 474, l'usage fait de cet article dans le but de permettre aux policiers d'interroger une personne dans des conditions de détention plus propices à l'obtention d'aveux incriminants et non pas en vue d'assurer sa présence à l'enquête du coroner.

Ce pouvoir conféré aux coroners par l'article 22 de la loi apparaît comme excessif si on considère le fait qu'il n'y a que des « témoins » devant le coroner.

L'enquête du coroner est en principe publique. Il s'agit, dit-on, de faire connaître à la population les circonstances entourant une mort violente et de chercher à éviter la répétition d'événements malheureux. Cependant, les mass-media ne manquent pas de rapporter dans les moindres détails ce qui s'y passe et ce que les témoins viennent y dire. Si certains journaux en tirent ainsi des profits intéressants, la réputation de certains témoins risque malheureusement d'être à jamais ternie même s'ils sont exonérés de tout blâme par le coroner ou les tribunaux judiciaires.

Lorsque le « témoin important » est envoyé à son procès, le juge peut en vertu du Code criminel émettre une ordonnance de non publication des témoignages rendus devant lui et ce, dès le stade de l'enquête préliminaire. Cette mesure a pour but de préserver la présomption d'innocence que le Code criminel reconnaît à tout citoyen en évitant par exemple que d'éventuels jurés lors du procès aient pu avoir pris connaissance de la preuve faite lors de procédures préliminaires. De plus, cette mesure protège, en autant que faire se peut, la réputation d'un accusé qui se voit acquitter à la clôture de son procès. Comment comprendre maintenant que des témoignages entendus lors de l'en-

quête du coroner puissent, quelques semaines plus tard, être frappés d'un interdit de publication? Est-ce encore vraiment utile? Comment accepter qu'un « témoin » devant le coroner ait moins de droits qu'une personne formellement accusée d'un acte criminel? Des modifications à la Loi sur les coroners afin de protéger la vie privée des témoins ont été réclamées depuis plusieurs années par les divers intervenants lors des enquêtes du coroner et ont même fait l'objet de recommandations de la part de certains coroners. Tout ceci est cependant resté lettre morte!

Bref, la publicité tapageuse qui accompagne ordinairement l'enquête du coroner rend très difficile la tenue par la suite, le cas échéant, d'un procès juste et équitable pour le « témoin important » en plus de la discréditer aux yeux de la population avant même qu'un tribunal ne se prononce sur son sort. Quant aux autres témoins, ils sont souvent appelés à confier à la population des choses qui relèvent avant tout de leur vie privée et qui risquent de les gêner par la suite dans leur vie de tous les jours.

Le coroner a le pouvoir d'assigner les témoins dont l'audition lui semble nécessaire à la conclusion de son enquête. Il peut de plus condamner pour outrage au tribunal toute personne qui refuse de répondre à ses questions ou à celles du substitut du procureur général qui l'assiste dans son enquête. Notons ici que seul l'avocat représentant le procureur général à l'enquête peut interroger les témoins et exiger l'assignation par le coroner de toute personne dont le témoignage lui paraît nécessaire. On risque ainsi de faire entendre un seul son de cloche qui, dans l'affaire *Chartier c. Procureur général du Québec* (1979) 2 R.C.S. 474, a conduit à un verdict de responsabilité criminelle contre une personne innocente.

Lors d'un procès criminel, il existe une règle à l'effet que l'accusé ne peut être contraint de s'incriminer, c'est-à-dire qu'il n'est jamais obligé de témoigner et son refus ne peut être invoqué contre lui, car c'est à la Couronne de faire la preuve de la culpabilité de l'accusé hors de tout doute raisonnable. Comme le soulignait le juge Estey de la Cour suprême du Canada: « un des principaux bastions du droit criminel est le droit de l'accusé de se taire » *P.G. du Québec et Keable c. P.G. du Canada* [1979] 1 R.C.S. 218, 258).

Or devant le coroner, il n'y a pas d'accusé mais des témoins et la Loi sur les coroners précise qu'un « témoin ne peut refuser de répondre pour le motif que sa

réponse pourrait tendre à l'incriminer ou à l'exposer à une poursuite de quelque nature qu'elle puisse être ». Ainsi, si le « témoin important » refuse de parler, il est condamné pour outrage au tribunal; s'il répond aux questions, il fait très souvent le travail des policiers-enquêteurs qui cherchent à accumuler le plus de preuves possible contre le « suspect ». Parfois, on a d'ailleurs l'impression que l'enquête du coroner ne sert qu'à bâtir une preuve contre un suspect quand on ne va pas tout simplement à la pêche! Une fois de plus, un « témoin » a moins de droits lorsqu'il comparait devant le coroner que lorsqu'il comparait devant le juge à titre d'accusé pour répondre de la commission d'un acte criminel. Il s'agit là d'un autre exemple qui illustre comment l'institution du coroner peut

être utilisée pour contourner les garanties accordées aux prévenus en vertu des principes fondamentaux de notre droit pénal.

Enfin, mentionnons que d'autres règles de preuve sont également mises de côté lors des enquêtes du coroner comme l'a d'ailleurs rappelé, au mois de mai 1982, l'Association des avocats de la défense de Montréal.

Le manque de formation des coroners ne peut que favoriser de tels accrocs aux règles élémentaires de la preuve en matière criminelle.

Une analyse de l'institution du coroner nous amène à conclure que c'est non seulement la Loi sur les coroners elle-même qui peut faire l'objet de vives critiques mais également et surtout l'application ou l'usage qui en est fait.

Même si le rôle du coroner n'est pas clairement défini dans la loi, il n'en demeure pas moins qu'il y apparaît avant tout comme un enquêteur indépendant sur les circonstances entourant les décès qui ne semblent pas être naturels ou purement accidentels et appelé à identifier, le cas échéant, la personne responsable d'un tel décès. Dans les faits, le coroner a été réduit au rang de simple fonctionnaire mal payé du ministère de la Justice. Bien plus, le coroner n'est pas simplement dirigé par le ministère dont il relève, mais il apparaît parfois comme manipulé par le procureur général ou un de ses hauts fonctionnaires, par les avocats de la Couronne ou encore par les policiers. On peut même se demander si les coroners sont encore maîtres de leurs verdicts qui, de toute façon, sont réexaminés par le procureur général. Leur manque de formation ne peut que favoriser de telles ingérences dans leur travail de recherches et d'enquêtes, et jeter du discrédit sur leurs rapports. Il s'agit à notre avis d'une institution complètement dénaturée dont il ne reste plus que le titre qu'on se plaît encore à donner et à recevoir!

De plus, il faut réaliser que l'institution du coroner fait très souvent double emploi avec d'autres organismes provinciaux (e.g. le commissaire-enquêteur sur les incendies, la police) ou avec d'autres procédures de nature plutôt judiciaires (e.g. l'enquête préliminaire) et ce, aux frais des contribuables québécois.

Mais ce qui est plus grave, c'est que l'institution du coroner permet, à vrai dire, à certains intervenants de se placer au-dessus de la loi, de mettre de côté les règles élémentaires de la preuve et de la procédure établies lors de procès criminels et de violer impunément les droits de la personne. Dans cette perspective, il s'agit d'une institution régressive que le Québec devrait, à l'instar des autres provinces, réformer le plus tôt possible. À ce chapitre le Québec est en retard non seulement sur les autres provinces canadiennes mais également vis-à-vis d'autres pays de common law comme l'Angleterre et les États-Unis où l'institution du coroner a déjà été complètement repensée.

Entre l'abrogation pure et simple de cette vieille institution qui fait partie de notre tradition juridique et une réforme complexe, bureaucratique et coûteuse, nous croyons qu'il y a encore place aujourd'hui, malgré les progrès enregistrés dans les domaines de la médecine légale et de la police scientifique, à des coroners dont le rôle ne sera plus avant tout de nature policière ou criminelle mais plutôt d'ordre social. Dans ce contexte, nous préconisons une réforme de l'institution devant se faire le plus tôt possible et tenant compte des éléments suivants:

— redonner au coroner son indépendance initiale en modifiant les règles de sélection, de nomination et de formation des coroners, en précisant davantage dans la loi ses pouvoirs, en lui attribuant un statut s'apparentant davantage à celui d'un juge et en prévoyant une rémunération plus respectueuse de ses nouvelles responsabilités;

— modifier le rôle du coroner de façon à ce qu'il ne fasse plus partie de l'appareil judiciaire pénal. En ce sens son rôle ne doit pas constituer dans la recherche d'un crime et de son auteur, mais plutôt se limiter à déterminer les circonstances d'un décès qui n'est pas naturel ou purement accidentel et à faire les recommandations requises pour la protection du public et pour éviter la répétition d'événements malheureux;

— respecter en tout temps les droits de la personne et plus spécialement le droit à la présomption d'innocence, le droit à une vie privée et le droit de ne pas s'incriminer.

AVIS AUX PARENTS DONT LES ENFANTS FRÉQUENTENT LES ÉCOLES DE LA CECM

Tous les parents dont les enfants fréquentent les écoles de la Commission des écoles catholiques de Montréal (secteur francophone) sont invités à une

RÉUNION GÉNÉRALE DES PARENTS DE CHAQUE ÉCOLE

Cette réunion se tiendra à 19 heures 30, le 9 mars, (ou à une autre date qui vous sera communiquée par les enseignants de votre école), dans l'école que fréquente votre enfant.

Au cours de cette réunion, les enseignantes et enseignants de l'école vous informeront sur la situation actuelle dans l'éducation et vous parleront des conséquences des négociations sur l'éducation de votre enfant.



Alliance des professeurs de Montréal

Kenneth McRoberts
Dale Posgate

Développement
et
modernisation
du Québec

Boréal Express

Kenneth McRoberts et Dale Posgate

DÉVELOPPEMENT ET MODERNISATION DU QUÉBEC

Publié d'abord en anglais ce livre est considéré à juste titre comme une oeuvre magistrale, à coup sûr comme l'une des analyses les plus remarquables à paraître sur le Québec contemporain depuis au moins dix ans.

Volume de 352 pages, en vente dans toutes les librairies à 14.95\$

BORÉAL
EXPRESS



Conciliateurs

réputé et conciliateur averti. Leur mandat est strictement limité à la conciliation et en ce sens, les trois conciliateurs ne pourront faire de rapport au terme de leur intervention.

Le mandat des conciliateurs est d'assister les parties dans la poursuite des négociations, de tenter un rapprochement par tous les moyens jugés utiles, d'exercer leur conciliation à l'intérieur d'un délai très court.

La négociation, pour le secteur des commissions scolaires, portera sur la tâche, la sécurité d'emploi, l'éducation des adultes, le processus d'affectation et de mutation, les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, la distribution des fonctions et responsabilités.

Pour le secteur collégial, les conciliateurs se tiennent à la disposition des parties mais il n'est pas exclu qu'aujourd'hui, ou dans les prochains jours, la négociation directe soit remplacée par la conciliation.

La rencontre qu'avaient hier soir les représentants du gouvernement et de la CEQ était avant tout une prise de contact dans le but de renseigner les conciliateurs. En arrivant à la rencontre hier soir ceux-ci avaient en poche un document qui pouvait conduire à un règlement.

De part et d'autre, on se montrait plutôt optimiste. Pour le président du Conseil du trésor, M. Yves Bérubé, c'était une sorte de « bougie d'allumage » qui pouvait conduire à un règlement.

M. Yvon Charbonneau ne s'est nullement étonné d'entendre le ministre dire qu'il maintenait ses objectifs de base. « Nous aussi nous les maintenons », a-t-il dit en se disant assuré que personne ne songe à ce moment-ci à jeter de l'huile sur le feu.

Selon le président de la CEQ, l'objectif que les négociateurs syndicaux poursuivent est d'en arriver à une entente qui soit assez large pour qu'on puisse la considérer comme une convention collective. Si tel était le cas, on rendrait caducs les décrets de la loi 105 touchant les enseignants.

On peut présumer que tel sera le cas, a précisé M. Charbonneau, qui n'a

pas exclu que l'on ne signe avec le gouvernement que des amendements aux décrets. Il a aussi précisé que ce n'est qu'à l'issue de ce processus de conciliation qu'on évaluera si l'entente à laquelle on sera arrivé sera suffisante pour clore définitivement tout le dossier des négociations et des moyens de pressions.

Dans ces remarques sur l'issue des négociations, M. Charbonneau a manifesté une certaine prudence. Il s'était fait reprocher par les militants au cours de la journée une déclaration de lundi soir selon laquelle la trêve serait prolongée si la conciliation était acceptée.

Le leader syndical a reconnu avoir déclaré que la conciliation conduirait à un prolongement de la trêve, mais il a reproché à certains médias, dont L'E DEVOIR, d'avoir extrapolé abusivement sa déclaration en ne la mettant pas en rapport avec une affirmation préliminaire sur d'éventuels progrès de la négociation.

Pour bien rassurer les militants de la CEQ, M. Charbonneau a déclaré que des votes auraient lieu dans chaque syndicat dimanche sur la base d'une recommandation de leurs dirigeants syndicaux qui, eux, se réuniront samedi pour évaluer la situation. Le critère d'évaluation sera les progrès enregistrés d'ici à samedi. Si un ou deux dossiers progressent positivement, il pourra y avoir prolongement de la trêve mais si tout est négatif, ce sera différent.

Une erreur s'est glissée hier dans l'article intitulé « La CEQ prolonge sa trêve ». Les statistiques du ministère de l'Éducation sur les mises en disponibilité indiquent bien qu'il y aura 5,071 postes abolis dans les commissions scolaires si les décrets ne sont pas changés, et non pas 8,071.

Rumilly

nombreuses collaborations à des journaux (Le Petit Journal et plusieurs autres) et souligne que le but de Rumilly était de « reconstituer le passé historique du Québec sous l'angle des particularismes locaux ».

La rencontre qu'avaient hier soir les représentants du gouvernement et de la CEQ était avant tout une prise de contact dans le but de renseigner les conciliateurs. En arrivant à la rencontre hier soir ceux-ci avaient en poche un document qui pouvait conduire à un règlement.

De part et d'autre, on se montrait plutôt optimiste. Pour le président du Conseil du trésor, M. Yves Bérubé, c'était une sorte de « bougie d'allumage » qui pouvait conduire à un règlement.

M. Yvon Charbonneau ne s'est nullement étonné d'entendre le ministre dire qu'il maintenait ses objectifs de base. « Nous aussi nous les maintenons », a-t-il dit en se disant assuré que personne ne songe à ce moment-ci à jeter de l'huile sur le feu.

Selon le président de la CEQ, l'objectif que les négociateurs syndicaux poursuivent est d'en arriver à une entente qui soit assez large pour qu'on puisse la considérer comme une convention collective. Si tel était le cas, on rendrait caducs les décrets de la loi 105 touchant les enseignants.

On peut présumer que tel sera le cas, a précisé M. Charbonneau, qui n'a

nilly a donné à l'histoire du Québec lui a permis de mettre en relief les grands leaders que furent Henri Bourassa, Honoré Mercier, Wilfrid Laurier, Camillien Houde et de situer l'évolution d'institutions comme l'école des Hautes Études commerciales ou la Société Saint-Jean-Baptiste. Il publiait aussi des monographies de villes comme celles d'Outremont et de Longueuil.

M. Rumilly n'a pas rédigé de mémoires, mais dans une série d'entretiens accordés à Radio-Canada, en 1977, il avait d'un ton pondéré, repris le fil de notre histoire et de ses options inchangées, ne se départissant jamais de l'affabilité qu'avaient appris à apprécier les journalistes et les chercheurs qui faisaient fréquemment appel à son érudition et à sa connaissance des archives pour guider leurs travaux.

Le 12 mars, dans son cahier Culture et Société, L'E DEVOIR publia, sur Robert Rumilly, le témoignage de M. Roger Duhamel qui a bien connu l'homme et l'historien.

Commission

publié, selon lui, au sujet de cette histoire une « information tronquée », des « mensonges » et qui avaient fait un « procès d'intention » à l'organisme gouvernemental avant de connaître les résultats de son enquête.

La Commission conclut que dix des 25 infirmières qui ont prodigué des soins à Mme Larose « étaient incapables de s'exprimer suffisamment en français » et que ces dix employés ont été au chevet de la patiente durant 34 % de la durée de son séjour à l'unité des soins intensifs de St. Mary's.

La Commission estime qu'il y a eu dérogation à la Charte du français, d'autant plus que Mme Larose était unilingue française. L'organisme juge qu'il n'est pas suffisant, en vertu de la Charte, d'affirmer qu'un francophone a le droit de réclamer des services en français en pareille situation; il a encore le droit de les recevoir sans avoir à se battre pour les obtenir.

La Commission estime également que les services en français qui doivent être « disponibles » dans une institution anglophone, telle St. Mary's, doivent l'être d'une manière « actuelle » ou effective, et non seulement de façon « virtuelle » seulement. De même, la Commission pense que la langue ou la communication qu'établit celle-ci fait intégralement partie des soins et de leur qualité. Il importe de préciser cependant que personne n'a eu quelque reproche à formuler à l'endroit de l'hôpital quant à la qualité « technique » des soins prodigués en l'occurrence.

M. Maldoff, de son côté, a déclaré hier au DEVOIR que son organisme était en communication avec les autorités de St. Mary's et qu'il avait suggéré à ces dernières de soumettre toute la question « devant les vrais tribunaux », notamment afin de sauver sa réputation. Alliance-Québec lui offre à ce propos une aide technique (principalement des avocats rompus à ces questions) et même une offre financière, encore non précisée.

À l'Assemblée nationale, le ministre responsable des Communautés culturelles, M. Gérard Godin, a répliqué à une question de l'opposition en précisant que jamais une plainte n'avait été portée contre un hôpital francophone qui n'aurait pas offert des services en anglais à des unilingues anglophones. Le ministre a ajouté que la règle qui doit s'appliquer pour les francophones traités dans les hôpitaux anglophones, devrait valoir également pour les anglophones accueillis dans les centres hospitaliers francophones.

Décrets

■ au plan pédagogique, les enseignants devraient soit rencontrer plus de groupes d'élèves, soit enseigner plusieurs matières. Dans le premier cas, la relation maître-élève serait affectée et dans le second, l'enseignant pourrait devenir un simple « dispensateur de cours » dont le temps est accaparé par une préparation accrue.

Ces observations de la Fédération rejoignent en grande partie les résultats de deux autres simulations, déposées par la partie syndicale, mais préparées par des dirigeants de commissions scolaires. L'Alliance des professeurs de Montréal a ainsi soumis à la com-

mission un exercice d'organisation scolaire pour 1983-84 préparé par 17 équipes de directeurs d'écoles secondaires et polyvalentes de la région Est de la Commission des écoles catholiques de Montréal. En tenant compte des nouvelles règles budgétaires — donc des décrets —, de leurs prévisions de clientèle, et du nouveau régime pédagogique, ces équipes n'ont trouvé le « modèle » gouvernemental viable que dans sept écoles. Cinq l'ont trouvé « viable avec certaines incongruités », quatre l'ont trouvé « non viable sans addition de personnel », et une l'a déclaré « non viable et non organisable sans addition de personnel ».

Les remarques provenant de la région Est rejoignent celles de la Fédération des commissions scolaires. Les nouveaux régimes pédagogiques, dit-on, multiplient les options, mais les restrictions budgétaires font le contraire. Les enseignants devront se recycler pour enseigner plusieurs matières tout en appliquant de nouveaux programmes, ce qui leur rendra difficile de « personnaliser » les services aux étudiants. Il sera difficile de dégager des enseignants comme « chefs de groupe ». La promotion par matières pourrait disparaître d'ici deux ans, ce qui nous ramènerait à l'époque du « doublage » d'une année scolaire pour l'échec dans l'une ou l'autre matière. Les petites écoles auraient de grandes difficultés à refaire leur organisation.

C'est l'enseignement professionnel qui semblerait devoir souffrir le plus des décrets. L'école où le nouveau régime ne semble ni viable ni organisable est celle des Métiers de l'Est qui prévoit devoir continger l'accès à certaines options, supprimer des cours supplémentaires, et qui peut difficilement forcer des enseignants à enseigner des matières différentes (l'arpente et la mécanique par exemple).

La CEQ a pour sa part déposé à la commission une simulation provenant de la commission scolaire régionale de Tilly, dans la région de Québec, qui arrive à des résultats semblables pour cinq écoles secondaires.

Piquée par ces constatations, la partie ministérielle déposait lundi sa réponse qui confirme sans le vouloir plusieurs allégations des simulations. Ainsi les directeurs de la région Est prévoyaient, au secondaire, une diminution d'enseignants de l'ordre de 20 %.

Le ministre fait valoir également qu'il a prévu des « facteurs de friction » c'est-à-dire des assouplissements pour tenir compte de contraintes sur le terrain, tel le maintien des options, de la promotion par matières et le déplacement des spécialistes d'une école à l'autre. Mais ses règles, et c'est lui qui le souligne, restent conçues non pas « pour évaluer les postes d'une école, mais plutôt d'une commission scolaire », qui doit faire un arbitrage général entre les écoles. Mais quand il oppose ses propres simulations par école pour des cas particuliers soumis à la commission parlementaire, il ne nie pas que leur organisation soit modifiée. Il se contente de trouver « exagérés » les pourcentages de récupération qu'elles dénoncent, et d'opposer son propre modèle « d'organisation op-

timale » à leur modèle antérieur. Les règles budgétaires, soutient le ministre, tiennent vraiment compte de « dispositions qui n'apparaissent plus formellement dans les conventions » dont les ratios spéciaux pour les élèves en difficulté, pour les petites écoles, pour les chefs de groupe, etc. Tout ce qui n'est pas conventionné devient incertain, soutient pour sa part la CEQ et souvent avec elle l'opposition officielle, qui craint l'arbitraire advenant le besoin de nouvelles coupures budgétaires.

La guerre des simulations éclaire donc l'opinion, mais sur une partie du problème. Elle démontre techniquement que les décrets, si on y ajoutait les dernières propositions de février, se rapprocheraient du statu quo pour le primaire et la maternelle, tout en donnant des droits de gérance beaucoup plus élevés au ministère, comme à son autorité déléguée. Au secondaire, ils modifient nettement l'organisation de l'enseignement.

Modifier l'organisation, est-ce abaisser la qualité? Tout dépend évidemment de l'idée qu'on se fait de l'école. Si on la plaie aux décrets, l'école secondaire devra fonctionner selon un autre « modèle ».

Et c'est pourquoi, après la douche froide que le directeur de la Fédération des commissions scolaires a imposée au ministre durant la commission parlementaire, celle-ci se range malgré tout assez près des décrets, en se contentant au total de réclamer leur étallement sur trois ans, et une négociation de leur pleine application pour la dernière année de la convention. Les commissions scolaires veulent aussi un « nouveau modèle » d'organisation scolaire qui, sans être nécessairement celui dont rêve M. Laurin, s'attaque plus directement à celui auquel tient la CEQ.

Demain: Un nouveau modèle d'école

Éducation

déposé le mois dernier, le président du Conseil du trésor prévoyait une augmentation de plus de 20% des paiements en espèces aux provinces, qui devaient ainsi passer à \$1,8 milliard, auxquels s'ajoutent plus de \$2 milliards de transfert de points d'impôts.

L'augmentation de 6%, même si elle représente un accroissement de \$256 millions, n'en a pas moins été jugée arbitraire par certaines provinces. M. Joyal rétorque qu'il appartient aux provinces de faire les ajustements nécessaires puisqu'elles ont « seules » la responsabilité de ce secteur. Dans le cas de la Colombie-Britannique par exemple, qui gèlera ses subventions aux universités cette année et les plafonnera à 3% d'augmentation en 1984-1985, cela représentera un gain net. Mais dans le cas de l'Ontario, qui vient d'accepter de relever le taux d'augmentation des subventions de 6 à 9%, la décision fédérale représente un manque à gagner important.

Le secrétaire d'État prétend qu'en moyenne, les provinces augmentent leurs subventions aux établissements d'enseignement post-secondaire dans une proportion proche des 6 et 5% décrets par le cabinet fédéral.

Reagan

a demandé l'approbation urgente par le Congrès.

■ dissuader l'Union soviétique et Cuba de baser des forces au Nicaragua et de fournir des avions pour combattre les pays voisins.

■ promouvoir des solutions pacifiques en Amérique centrale au moyen de discussions entre les pays de la région et au sein de ces pays sur la façon dont tous les groupes peuvent participer à des élections.

Mais selon le porte-parole, le président Reagan a insisté sur le fait qu'il ne soutiendra pas « des négociations qui court-circuiteraient le processus dé-

À la direction du Parti conservateur Pocklington annonce sa candidature

EDMONTON (PC) — Prenant pour thème « Make Canada Great Again » (Faisons de nouveau du Canada un grand pays), l'homme d'affaires Peter Pocklington est devenu hier soir candidat officiel à la direction du Parti progressiste-conservateur.

Bien connu comme propriétaire des Oilers d'Edmonton de la Ligue nationale de hockey, il a dit qu'il voulait devenir premier ministre pour redresser l'économie par la liberté d'entreprise et le travail.

M. Pocklington avait convoqué une assemblée publique pour annoncer sa candidature et plus de 900 personnes ont répondu à l'appel. « Je suis candidat, dit-il, parce que je refuse simplement de croire aux prévisions négatives de nos chefs politiques actuels. Je veux que le Canada soit de nouveau grand, qu'il soit la terre dont nous rêvons tous où les emplois, la croissance économique et la valeur personnelle soient protégés par des hommes et des femmes intègres ».

« Les ennus du Canada résultent de l'incompétence, de la maladministration et de l'irresponsabilité de nos chefs nationaux à Ottawa. Cette maladministration n'est pas une aberration temporaire. Ce sont des amateurs qui mènent les affaires de ce pays ».

La candidature de M. Pocklington porte à sept le nombre des aspirants à la direction. En plus de M. Clark, il y a M.M. David Crombie, John Gamble, Michael Wilson, Terence Howes et Alex Barker.

Éducation

mocratique en réalisant un partage du pouvoir dans le dos du peuple ».

Au cours de la réunion, le secrétaire d'État George Shultz a déclaré que « le Congrès est unanime dans son désir d'éviter une victoire des rebelles. Les gouvernements de la région, y compris le Salvador, essaient honnêtement de résoudre leurs problèmes. Ils méritent notre aide économique et militaire », a-t-il ajouté.

Le porte-parole de la Maison-Blanche a précisé qu'une décision finale sur le montant exact de l'aide militaire souhaitée par la Maison-Blanche pour le Salvador sera prise dans le courant de la semaine lors d'une nouvelle réunion du président Reagan et de ses principaux conseillers.

Décès

BEIQUÉ, Jacques. — Avocat et ancien juge de la Cité de LaSalle, est décédé subitement à Montréal le 7 mars 1983 à l'âge de 73 ans. Il laisse dans le deuil son épouse Jacqueline (née Sicotte), ses enfants, Michèle Guilbeault, Jacques et son épouse Hélène Mauffette, Nicole, Yvan, Danielle et son époux Ilya Lukawenko. Il laisse également ses petits enfants Jean-François, Isabelle et Valérie Guilbeault et ses sœurs Jeanne (Fanchon) Clément et Suzanne. Il sera exposé au salon funéraire J. R. Deslauriers, 5650 Côte des Neiges jeudi de 16 h 00 à 22 h 00. Le service aura lieu le vendredi 11 mars à 11 h 00 à la chapelle de la cathédrale Marie Reine du Monde.

LABERGE, l'Abbé Edmour. — Au Centre Hospitalier de Valleyfield, le 8 mars 1983 à l'âge de 79 ans, est décédé l'abbé Edmour Laberge. Il laisse dans le deuil son frère René et sa sœur Gabrielle (Mme Hercule Perron), tous deux de Montréal. Il sera exposé le jeudi 10 mars à la chapelle Mariale de l'église St-Clément de Beauharnois. Les funérailles auront lieu le samedi 12 mars à 10 h 00 en l'église St-Clément de Beauharnois et l'inhumation dans la paroisse de St-Joseph de Soulanges, Les Cèdres.

Rectificatif

Une erreur s'est glissée hier dans la conclusion de l'article sur les femmes et le chômage. On aurait dû ajouter à la phrase « Selon Mme Hélène David (sociologue), la formation demeure encore une des meilleures solutions pour aider les femmes à sortir des ghettos d'emplois... ». Les mots suivants : « à la condition qu'il y ait une politique de plein emploi qui leur assurent des emplois qualifiés et durables ».

POUR LE DROIT À LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE: L'École laïque. ATTENDU que la confessionnalité du système scolaire est en contradiction avec son caractère public; qu'un enseignement scolaire non-confessionnel ne brime pas le droit à l'éducation religieuse; NOUS RECLAMONS LA DÉCONFESSIONNALISATION DES STRUCTURES SCOLAIRES ET LA LAÏCISATION DE TOUTES LES ÉCOLES PUBLIQUES ET DE L'ENSEIGNEMENT.

CALIFORNIE Los Angeles, Arizona et Nevada, avion en sus 15/19 1075\$ par Autocar de Montréal 23/19 1379\$ VOYAGES TRAVELAIDE LE PASSEPORT PARFAIT POUR LE PLAISIR DE VOYAGER

Université de Montréal Faculté des sciences de l'éducation Programmes offerts en Technologie éducationnelle. La technologie éducationnelle s'intéresse de façon particulière à tous les moyens qui facilitent l'apprentissage, des dispositifs aux micro-ordinateurs en passant par les films, les photographies et les documents sonores de toutes sortes.

Université de Montréal Faculté de l'éducation permanente Une formation à l'action collective: le certificat d'animation. Pour développer des projets nouveaux et pour atteindre leurs objectifs, les groupes ont besoin d'utiliser des instruments d'analyse, des méthodes de travail et des techniques appropriées.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Montréal, mercredi 9 mars 1983

Bourse, or et dollar

Montréal: -3.48 points à 356.52
 Toronto: -26.97 à 2,143.12
 New York: -21.96 points à 1,119.78
 L'or: \$522.88 (moins \$3.62)
 Le dollar: 81.57 cents US (-23/100)

La Régie des marchés agricoles abandonne le contrôle des prix de gros

Le litre de lait augmente de deux cents le 4 avril

par André Tardif

La Régie des marchés agricoles du Québec, dans une décision fort attendue, a accordé hier, dans un premier temps, une hausse de deux cents pour le prix de vente au détail du lait de consommation, et dans un deuxième temps, annoncé l'abandon des contrôles des prix de gros.

Ces mesures, qui doivent entrer en vigueur le 4 avril prochain, signifient que le litre de lait standardisé à 3.25 % de matière grasse se vendra dorénavant, presque partout au Québec, entre 79 cents et 84 cents. L'augmentation est toutefois moindre pour le lait à 2 % (3 cents les

2 litres) et le lait écrémé (1 cent le litre). Pour quelques régions éloignées, il en collera 3 cents de plus aux consommateurs.

Cette hausse est la conséquence d'une augmentation du coût de la matière première et de la hausse du prix accordé aux producteurs en novembre 1982, a expliqué le président de la Régie, M. Benoît Lavigne.

D'autre part, il opine, dans une décision de 24 pages, qu'il est devenu impossible de contrôler les prix de gros, à cause des divers procédés par lesquels les distributeurs ont trouvé moyen de se livrer concurrence, entre autres le paiement de ristournes aux clients.

Cette double décision a cependant aussitôt été contes-

tée, entre autres, par la Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec (FNACQ), qui entend demander au gouvernement du Québec de surseoir à l'augmentation décrétée par la Régie et de maintenir un gel des prix du lait jusqu'à la fin de 1983.

Selon M. Pierre Racicot, responsable du dossier agro-alimentaire à la FNACQ, la hausse est inacceptable, à la lumière des ristournes d'environ \$20 millions par année versées par les deux grosses laiteries aux détaillants, « scandale » qui a amené le gouvernement du Parti québécois à promulguer la loi 102 l'automne dernier afin de renforcer la législation contre les « allocations d'efficacité ».

La FNACQ et d'autres organismes de consommateurs, dont l'Association des consommateurs du Québec (ACQ), avaient joué un certain rôle dans l'annulation, par le ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon, d'une augmentation de 2 cents le litre décrétée par la Régie, le 2 décembre dernier.

Selon M. Racicot, si son organisme est satisfait de la décision de la Régie de maintenir un prix minimum et maximum au détail, il juge « injustifié et injustifiable » que la hausse de 2 cents soit accordée aux détaillants, qui auraient pu prendre ce profit dans la fourchette des deux prix.

Il croit aussi que la hausse aurait pu être retardée le temps de trouver une for-

mule de dédommagement collectif auquel ont droit les consommateurs pour les ristournes accordées aux détaillants sur une période de quelques années.

« Quant à l'abolition des contrôles sur les prix de gros, c'est assez incompréhensible à prime abord. Nous croyons que cela fait l'affaire des grandes chaînes d'alimentation ainsi que des grosses laiteries (des coopératives surtout). »

« Ce sont les petites laiteries qui risquent d'en faire les frais, au profit possible d'un cartel coopératif contre lequel Régie et consommateurs ne pourraient pas contester quand viendrait le temps d'étudier les coûts de production et de distribu-

tion. La Régie a rendu sa décision à la suite d'audiences publiques tenues dans la métropole les 25 et 26 janvier dernier, et au cours desquelles les problèmes de la production et de la distribution du lait nature ont été largement étudiés.

« M. Lavigne explique cependant que l'abandon des prix de gros pouvant vraisemblablement créer un mouvement de « yoyo » dans les prix, la Régie avait décidé de procéder par étapes à la déréglementation et, pour un temps, de garder à l'oeil les mouvements de prix.

« Aux fins d'assurer un minimum de bon ordre dans le marché, et de donner un certain temps aux PME du secteur laitier d'adapter de leur ligne de conduite face à ce l'e-

recherche d'un climat plus concurrentiel, la Régie a fixé un prix minimum de détail qu'elle croit être le minimum nécessaire pour ménager une marge couvrant les coûts encourus par les entreprises de fabrication et de distribution les plus efficaces.

« Elle compte que ceux qui, pour une raison de situation financière ou géographique, ne pourraient s'en satisfaire, obtiendraient la compensation recherchée grâce à l'élasticité offerte par la fourchette de prix qui est prévue.

M. Lavigne croit enfin que l'absence d'un contrôle au niveau des prix du gros et la possibilité d'accorder des « allocations d'efficacité » devraient s'avérer bénéfiques.

Le contentieux canado-américain sur le bois de sciage

Les exportateurs canadiens remportent la première manche

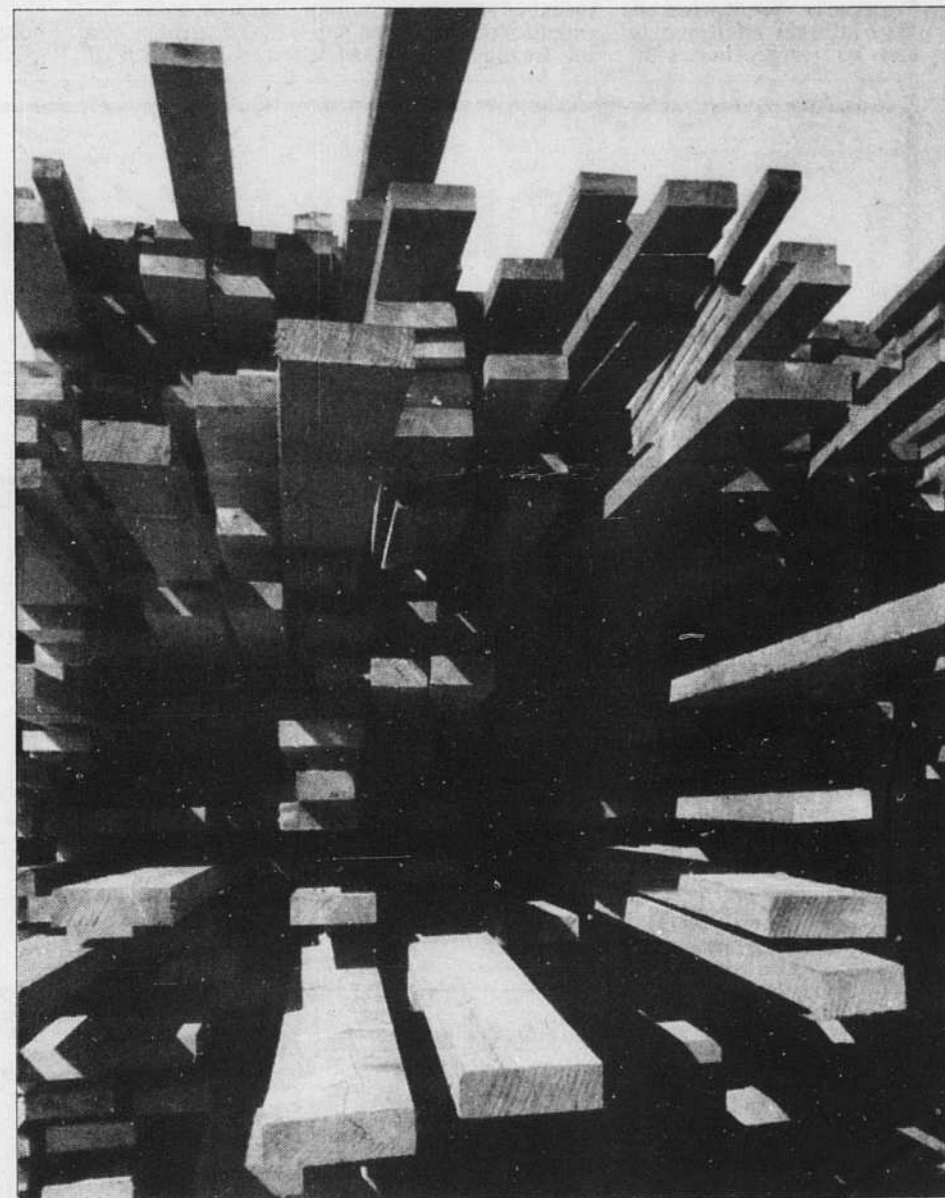
par Sylviane Tramler
 correspondance particulière

WASHINGTON-L'industrie forestière canadienne vient de remporter une manche importante dans le litige qui l'oppose à une partie de l'industrie américaine du bois: le département du Commerce a rendu publics hier à Washington les conclusions préliminaires de son enquête sur les exportations canadiennes de bois de construction, et ses conclusions, bien que sujettes à révision, sont favorables au Canada.

L'Administration du commerce international (ITA) du département du Commerce estime que les exportations canadiennes de bois de sciage ne sont pas indûment subventionnées par les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada. Si l'ITA maintient cette décision dans sa conclusion définitive, que l'on connaîtra le 23 mai prochain, la menace d'un tarif douanier sur le bois canadien sera écartée.

Au Canada, c'est avec soulagement que les porte-parole de l'industrie et du gouvernement ont accueilli cette nouvelle. La valeur annuelle des exportations canadiennes de bois aux États-Unis atteint en effet les \$2 milliards et 70,000 emplois en dépendent. Pour les producteurs québécois, c'est un marché de \$381 millions et 17,000 emplois qui sont en jeu. La Colombie-Britannique est la province la plus impliquée avec 65 % des exportations canadiennes.

Même si la décision annoncée hier n'est que provisoire, M. Gerald Regan, ministre



L'industrie canadienne du bois d'oeuvre a poussé un soupir de soulagement hier, les conclusions préliminaires d'une enquête du département du Commerce des États-Unis établissant que les producteurs canadiens ne bénéficient pas de subventions indues.

d'Etat au commerce international du Canada, a commenté pour sa part qu'il est « peu probable qu'elle soit renversée ».

Le département du Commerce a accepté d'ouvrir une enquête au mois d'octobre dernier après avoir reçu la pétition d'une coalition américaine regroupant 350 compagnies de bois. Ces compagnies dénoncent les concessions de coupe de bois au Canada, dans lesquelles elles voient une forme de subventions, et elles ont présenté au département du Commerce un volumineux dossier pour étayer leur argument: les droits de coupe au Canada ne reflètent pas la véritable valeur marchande du bois de construction, et grâce à ces prix avantageux, les exportations canadiennes de bois qui occupait 18 % du marché américain en 1975 détiennent maintenant 30 % de ce marché. La coalition américaine réclame que la loi dite de « Droits compensateurs » soit appliquée à l'encontre du Canada. La loi prévoit que si des subventions excessives sont accordées par un gouvernement étranger pour promouvoir l'exportation d'un produit, et si l'industrie américaine en subit le préjudice, le département du Commerce peut percevoir des droits de douanes sur ces produits. Ces droits sont en général équivalents au montant des subventions établi par l'enquête.

Le département du Commerce a déterminé que dans le cas du bois de construction, certaines formes de subventions existaient, mais qu'étant minimes, elles ne justifiaient pas l'application de la loi sur les droits compensateurs.

En outre, dans son communiqué officiel, l'ITA précise que les concessions de droits de coupe au Canada, qui sont l'élément central de la dispute, « paraissent être une façon raisonnable d'attribuer les droits d'exploitation des ressources forestières... les différences de prix entre le bois canadien et américain semblent résulter d'une différence de qualité, d'accessibilité, et du fait que les compagnies américaines offrent un prix pour le bois d'oeuvre, de deux à cinq ans à l'avance, sans tenir compte du déclin du marché américain pour les produits du bois ».

La décision du département du Commerce ne donne pas seulement satisfaction aux Canadiens: certaines compagnies américaines, en particulier celles qui sont établies aux États-Unis et au Canada, n'approuvent pas la démarche de la coalition qui a logé la plainte. En outre les conclusions de l'ITA ont été chaleureusement accueillies par l'Association nationale des entrepreneurs en bâtiment (National Association of Homebuilders) qui compte 107,000 membres et qui est la plus grande organisation de constructeurs d'édifices résidentiels et commerciaux aux États-Unis: « Un tarif douanier sur le bois canadien aurait un effet inflationniste sur le secteur du bâtiment », nous a expliqué M. Larry Mc-Bennet de l'Association nationale des entrepreneurs en bâtiment. « Cela affecterait nos ventes au moment où notre industrie tente de sortir de la récession. »

La coalition des compagnies américaines cherche à faire imposer un tarif douanier sur le bois canadien, et

selon le dossier qu'elle a soumis au département du Commerce, cela aurait pu aller jusqu'à 65 % du montant des importations de bois en provenance du Canada. Selon M. Kermit Almstedt, un des avocats-conseils de la coalition, la décision du département du Commerce a fait l'effet d'une douche froide: « Nous sommes consternés. Nous croyons fermement que notre position est juste et c'est une grande déception pour nous. »

Même si la décision du département du Commerce n'est pas définitive, la coalition des compagnies américaines a le droit d'en appeler en cour. M. Almstedt n'a pas rejeté cette possibilité qui devra alors être invoquée d'ici 10 jours.

Le département du Commerce va pour sa part poursuivre son enquête et rendra une décision définitive au

mois de mai. Mais le fait de n'avoir pas trouvé de subventions majeures (l'ITA conclut que des subventions de moins de 0.5 % sont accordées par le Canada à ses produits du bois), constitue un heureux développement de nature à adoucir les frictions, qui, ces derniers temps, ont marqué les relations entre le Canada et les États-Unis.

Selon un porte-parole du département du Commerce, M. Roland McDonald, qui a annoncé la nouvelle à la presse, le personnel qui conduisait l'enquête a présenté les données au secrétaire américain du Commerce, M. Malcolm Baldrige, sans faire de recommandations particulières. C'est M. Baldrige qui a pris la décision, « sans autre considération que la loi sur les droits compensateurs et les faits impliqués », précise le communiqué du département du Commerce.

La Caisse investira à l'extérieur du Canada

Le « portefeuille international » pourrait atteindre \$100 millions dès cette année

par Michel Nadeau

Dans le but d'accroître la rentabilité et la stabilité de ses investissements, tout en augmentant sa marge de manoeuvre devant ceux qui critiquent certaines de ses initiatives, la Caisse de dépôt et placement du Québec investira dorénavant dans des compagnies situées à l'extérieur du Québec et du Canada. L'institution financière montréalaise a décidé de se doter d'un portefeuille « international », dans lequel elle pourra investir \$100 millions dès cette année.

En annonçant la nouvelle hier, le président-directeur général, M. Jean Campeau, a précisé qu'il s'agissait d'une « entrée progressive » et qu'il n'était nullement question de



Jean Campeau

« priver des entreprises québécoises d'un fonds d'investissements ».

Jusqu'à maintenant, la Caisse avait limité ses investissements dans des actions et des obligations de firmes canadiennes.

• Sa politique de placements a fait l'objet de certaines critiques ces derniers temps,

principalement à Ottawa et au Canada anglais, où la Caisse et son portefeuille de \$16 milliards commencent à soulever certaines inquiétudes.

L'automne dernier, M. André Ouellet, ministre de la Consommation et des Corporations du Canada, a déposé un projet de loi au Sénat qui limiterait l'action de la Caisse dans le domaine des transports. Quelques mois auparavant, l'Ontario Securities Commission avait interdit à la Caisse d'effectuer des transactions sur le parquet de la Bourse de Toronto en raison d'un désaccord autour de l'achat d'actions de la compagnie Domtar.

En décidant d'aller sur le marché international, la Caisse obtiendra ainsi une plus grande liquidité pour ses

placements. Le marché boursier canadien ne représente que 5 % du volume total des valeurs mobilières transigées sur les grandes places financières internationales. De plus, les secteurs des matières premières, des services publics et des institutions financières sont nettement sur-représentés au Canada, ce qui laisse une place très limitée aux secteurs de pointe et à haute technologie. Les titres reliés au domaine des richesses naturelles représentent 40 % environ du marché canadien alors que les services publics et les institutions financières comptent pour 24 %, ce qui laisse peu de place pour les autres activités.

Cette présence sur les bourses étrangères se fera de façon progressive. La

Caisse aura recours à des conseillers en placements internationaux. Déjà, la Caisse a retenu le nom de la firme Yamaichi Capital Management, une grande maison de courtage de Tokyo, qui est établie à Montréal depuis plusieurs années.

Plusieurs courtiers américains ne manqueraient pas de proposer leurs services à la Caisse, qui pourrait ainsi favoriser le développement de certaines activités financières à Montréal.

La Caisse a déjà procédé à un placement de \$12 millions dans une compagnie aux États-Unis. Cet investissement vaudrait aujourd'hui environ \$18 millions.

La semaine prochaine, le ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau, déposera le rapport an-

nuel de gestion de la Caisse de dépôt. Pour la première fois, l'organisme québécois présentera la liste de ses placements ayant une valeur supérieure à \$5 millions. L'an dernier, la Caisse a dévolué le nom des compagnies dans lesquelles elle détenait une participation d'au moins 10 % des actions votantes.

M. Campeau a mentionné que cette internationalisation de la Caisse pourrait avoir d'heureux effets sur des entreprises du Québec. « La Caisse pourrait être génératrice de nouvelles activités économiques pour le Québec... Par des associations avec des entreprises étrangères, elles pourraient favoriser des investissements au Québec et le transfert de technologie au profit de firmes québécoises ».

La livre descend sous \$1.50 US

NEW YORK (AP)-Particulièrement par rapport à la livre sterling, le dollar américain s'est fortement apprécié hier sur les marchés de changes internationaux, où la perspective d'une remontée des taux d'intérêt aux États-Unis a soutenu la devise américaine.

A New York, la livre a clôturé à \$1.4925 US, atteignant un nouveau cours plancher après avoir brisé la barre psychologique de \$1.50 US sur les marchés européens.

• A Londres, et bien que la

tension ait diminué hier au sein du Système monétaire européen, les francs français et belge ont encore dû être soutenus par les banques centrales, selon les cambistes londoniens.

Il en a été de même pour la livre sterling, qui a souffert de certaines déclarations pessimistes de ministres de l'OPEP. Elle est retombée en-deçà de la barre psychologiquement importante de \$1.50 US par rapport au dollar américain, niveau déjà franchi par la première fois mercredi dernier.

tableau de bord

	Mois préc.	Vari. an. en %
EMPLOIS, REVENUS		
Gains moyens hebdomadaires (\$)	nov. 398.74	399.95 8.2
Revenu du travail (millions \$)	nov. 16,686.8	16,850.7 2.7
Personnes occupées (en millions)	jan. 10.06	10.25 -3.4
Chômeurs	jan. 1,598,000	1,494,000 45.8
STOCKS		
Grands magasins (millions \$)	déc. 2,939.0	3,324.7 3.3
Appariement aux fabricants (millions \$)	déc. 31,279.8	31,775.0 -6.3
PRIX		
Prix à la consommation (1981 = 100)	jan. 114.1	114.4 8.3
Indice des prix des maisons neuves (1976 = 100)	jan. 129.5	129.6 -4.5
Indice des prix des matières brutes (1977 = 100)	jan. 206.6	201.8 7.0
Sans charbon, pétrole brut, gaz naturel	jan. 145.8	143.9 0.1
Prix de vente dans l'industrie (1971 = 100)	jan. 292.5	292.2 3.8
		Cumulatif
BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS		
Permis de bâtir (millions \$)	déc. 1,049.0	12,788.8 -31.7
Mises en chantier dans les centres urbains (unités)	jan. 8,514	8,514 -18.8
ÉNERGIE		
Production de charbon (milliers de tonnes métriques)	déc. 3,806	42,814 6.8
Production d'électricité (TWh)	déc. 35.1	375.4 -0.8
Production de gaz (millions de mètres cubes)	nov. 9,044.6	88,815.1 1.0
Raffinage du pétrole (millions de mètres cubes)	déc. 7.7	90.4 -13.2
COMMERCE EXTÉRIEUR		
Exportations, base balance des paiements (millions \$)	déc. 7,026	84,253 0.0
Importations, base balance des paiements (millions \$)	déc. 5,000	66,436 -13.6
PRODUCTION		
Chargements ferroviaires (millions de tonnes)	jan. 13.8	13.8 -7.7
Acier (lingots - milliers de tonnes métriques)	jan. 842.4	842.4 -30.3
VENTES		
Ventes des grands magasins (millions \$)	déc. 1,608.3	10,206.4 -0.1
Livraisons des fabricants (millions \$)	déc. 14,447.1	182,996.6 -3.3
Ventes de véhicules automobiles neufs (millions \$)	déc. 729.5	9,824.0 -17.6
Ventes au détail (millions \$)	déc. 10,612.7	97,351.6 3.2

Les statistiques sont représentées en dollars courants et ne sont pas saisonnalisées. Source: Statistiques Canada

OPEP: pas encore d'entente

LONDRES (Reuter) - Faute de progrès substantiel, les 13 ministres de l'OPEP doivent se revoir aujourd'hui pour tenter de mettre fin à la crise de l'organisation due à l'engorgement du marché mondial.

Il s'agit principalement d'éviter une guerre des prix susceptible d'aboutir à l'éclatement du cartel des exportateurs d'or noir. Une baisse de \$5.50 US par rapport au prix de référence de \$34 US le baril est envisagée.

Le principal obstacle semble être l'Iran, qui prône obstinément la défense des \$34 US le baril. Le niveau exact des nouveaux quotas de pro-

duction, à la baisse, fait également problème.

La réunion, qui a pour but d'éviter une « guerre des prix » sur un marché engorgé, poursuit ses discussions sur un niveau de prix acceptable et sur la manière de répartir entre les producteurs le marché pétrolier, fortement rétréci par la récession.

Il semble que la plupart des ministres soient maintenant d'accord qu'un rétablissement du marché passe par un repli tactique sur le prix du baril.

Le Dr Berti a déclaré que les chif-

fres avancés lundi soir oscillaient entre \$28.50 US et \$30 US.

D'autres ministres laissent cependant entendre qu'il y a un problème sur le niveau exact des réductions de production, tout à fait sans précédent, qui seront nécessaires.

Les ministres de l'OPEP doivent également tenir compte de la position particulière du Nigeria, qui a fixé ses prix sans tenir compte des souhaits des autres membres de l'OPEP, et de l'attitude de la Grande-Bretagne et des producteurs de la mer du Nord, qui ne sont pas membres de l'OPEP.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

livres

Le miracle japonais : l'envers de la médaille

par Julien Béliveau

ON qualifie de « miraculeuse » la performance de l'économie japonaise. Un pays ruiné en 1945, dont la structure industrielle a été démantelée sous l'occupation américaine, qui parvient, au début des années 1980, à voguer à travers une crise économique mondiale avec un taux de chômage que plusieurs pays qualifieraient de plein emploi. La haute qualité des produits du Japon est devenue dans bien des in-

industries un standard à dépasser; la puissance de ses compagnies laisse pantois les concurrents. Par contre, le Japon a réussi à fermer presque totalement ses portes aux produits étrangers, à un tel point que toute compagnie étrangère qui y décroche un contrat se distingue par ce fait même.

Pour expliquer ce succès, les interprétations sont variées et se recoupent. Au niveau des valeurs, on invoque l'homogénéité de la société japonaise, la subordination de l'individu à la collectivité, la discipline séculaire Japonais. Au niveau industriel, le moteur du succès serait cette étroite association entre les entreprises géantes et le gouvernement japonais, caractérisée par le dirigisme du puissant ministère de l'Industrie et du Commerce international, qui

identifie et favorise certains secteurs et entreprises au détriment des autres, jugés moins ou non conformes aux objectifs nationaux.

Pour d'autres observateurs, la source de la puissance économique du Japon réside plutôt dans ses principaux conglomérats, ce qui reste des « zaibatsu » de l'avant-guerre. Uniques au monde, ils manufacturent, achètent, vendent, transportent, financent. Au coeur de chacun, on retrouve une banque qui finance la totalité, ou presque, des besoins du conglomérat, dont le capital-actions ne représente bien souvent qu'une infime portion de son passif.

Selon un syndicaliste japonais, M. Kamata Satoshi, il y a un envers à ce soi-disant miracle (1). Les secteurs industriels qui périclitent sont émon-

dés de façon rigoureuse. Par exemple, le domaine de la construction navale, secteur de pointe de la fin des années 1960, a procédé au cours de la décennie suivante à des mises à pied sans précédent et effectuées avec une rigueur inhumaine. La direction de l'entreprise en difficulté est congediée, les banques y installent leurs représentants et les mises à pied commencent.

La direction commence par « inviter » certains démissions: employés près de l'âge de la retraite ou ayant des charges financières partagées avec un conjoint, pour aboutir à ceux qui affichent un rendement médiocre ou professent des idées non-orthodoxes. Et si les volontaires ne remplissent pas les quotas, la direction désignera les malchanceux. Selon l'auteur, les indemnités de dé-

part seront minces et les chances de recyclage vers un nouvel emploi, à peu près nulles.

La contrepartie du miracle japonais, c'est l'absence de souci officiel envers la santé et la sécurité au travail; l'auteur veut en donner comme preuve l'industrie du bois, où l'utilisation de tronçonneuses amène l'insensibilité progressive de certains organes. C'est aussi le rejet par l'établissement de toute pensée syndicale étrangère à la position officielle.

Ce que l'auteur décrit représente de fait l'envers de la médaille de toute puissance industrielle et non seulement du Japon; il se garde bien de dire ce qui devrait être fait pour pallier à une chute rapide de la demande mondiale dans un secteur industriel. Ce problème est universel.

Il est l'envers de la croissance économique, le reflet de la décroissance.

L'intérêt de ce livre est de fournir un portrait du travailleur japonais autrement qu'en classe touriste ou chantant l'hymne national de son employeur. C'est aussi le texte préliminaire de M. Francis Ginsbourger, qui, en moins de 30 pages, nous présente la structure sociale de l'économie japonaise. Si le tableau de l'auteur dépeint les principales séquences sociales du miracle économique japonais, il y a toutefois peu à s'attrister, considérant ce qui se passe là où il n'y a pas eu de miracle... comme au Canada.

(1) Japon: l'envers du miracle, Kamata Satoshi, Librairie François Maspero, Paris, 1982, 164 pages.

développement régional

La Sodim s'apprête à acquérir ses premiers immeubles

par Marie-Agnès Thellier

DÈS cette année, la Ville de Montréal possèdera des immeubles industriels, qu'elle compte louer ou vendre après restauration: grâce à la nouvelle Société de développement industriel de Montréal (Sodim), la Ville achètera en 1983 des immeubles industriels abandonnés et, éventuellement, construira un nouvel immeuble locatif dans une zone industrielle maintenant délaissée.

Les deux zones dans lesquelles la Sodim pourrait agir rapidement sont celle du parc Moreau, dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve, zone qui a perdu 19% de sa population entre 1971 et 1976, et celle du canal Lachine (Saint-Henri, Petite Bourgoigne, Pointe Saint-Charles), qui a vu disparaître la moitié

de ses emplois manufacturiers entre 1951 et 1974. Les études de pré-faisabilité sont déjà en cours pour la construction neuve et les recherches sont très avancées pour la rénovation.

Même si le protocole d'entente n'avait pas encore été formellement signé avec l'Office de planification et de développement du Québec, les commissaires industriels de la Commission d'initiative et de développement économiques de Montréal (Cidem) pouvaient déjà au début de 1983 travailler pour réaliser les projets de Sodim. En effet, un accord intervenu fin 1982 entre Montréal et le gouvernement du Québec dotait la Sodim d'un fonds de roulement de \$1 million, étalé sur trois ans, versé par le Fonds de développement régional.

La subvention n'a pas encore été versée, le gouvernement et la Ville de Montréal discutent encore de certaines modalités pratiques du protocole d'entente. Il ne semble pas toutefois que le principe de la subvention soit

remis en question à Québec. L'apport financier de la Ville devrait totaliser \$4 millions: les \$5 millions vont donc amorcer les transactions immobilières de la Sodim dans le domaine industriel.

La création de la Sodim ne règlera pas d'un coup de baguette magique le délabrement des immeubles industriels qui enlaidissent plusieurs quartiers, ni la revitalisation économique et humaine de la ville.

De plus, Montréal n'a pas encore obtenu des gouvernements du Québec et du Canada une aide spécifique pour le réaménagement des vieux périmètres industriels: au Sommet de Montréal, en mars 1981, Montréal demandait qu'un volet soit ajouté à l'entente auxiliaire Québec-Canada sur les infrastructures pour lui permettre de financer la modernisation des réseaux d'égouts, d'aqueducs, et d'électricité, totalement désuets dans les vieux quartiers industriels. « Depuis le sommet, nous cherchons des formules pour

réaliser cette modification de l'entente, qui avait fait l'objet d'un consensus. Cela avance lentement car c'est compliqué avec trois niveaux de gouvernement impliqués », précise le directeur général de la Sodim, M. Claude Piché.

Sodim n'emploie aucune personne à temps plein: le président de la société, un homme d'affaires, M. Jean-Marie Chabot, est employé à mi-temps tandis que le personnel de Cidem-Industrie assume les tâches impliquées par les deux missions de Sodim: l'accroissement du nombre d'immeubles et de terrains industriels neufs ou rénovés à Montréal et l'administration du programme municipal de subventions à la rénovation, le Programme de coopération industrielle de Montréal (Procim).

Au 11 février, le Procim, avait accordé des subventions de \$150,000 à quelques projets en cours de réalisation, même si effectivement aucun argent n'avait été déboursé encore. Récemment,

le président du Comité exécutif de la ville, M. Yvon Lamarre, estimait que \$20 millions seront consacrés à ce programme, pour rénover ou agrandir de vieux bâtiments à des fins manufacturières.

M. Lamarre précisait alors que la Ville dépenserait \$18,2 millions additionnels dans les trois prochaines an-

nées pour compléter l'aménagement de ses parcs industriels, maintenant au nombre de huit.

Le Procim permet dans l'ensemble de la ville une prise en charge sur cinq ans d'une partie des coûts hypothécaires avec un maximum cumulé de \$500,000 par projet. De plus, dans deux pé-

rimètres, le bas de la ville au sud de la rue Sherbrooke, et le quartier autour des industries du textile-vêtement au nord de la ville, l'augmentation des taxes foncières est prise en charge totalement la première année et à 50% la seconde année.

On retrouve quatre hommes d'affaires parmi les sept

membres du conseil d'administration. Les lettres patentes de la Sodim précisent que le fonds de roulement n'excèdera pas \$5 millions, la capacité d'emprunts \$50 millions et les actifs consolidés \$500 millions: la marge d'action est suffisante pour débuter la toilette du Montréal ouvrier.

En vente dans les librairies et kiosques à journaux

l'analyste

10,00 \$

Le Québec au creux de la vague
19 Dieu existe-t-il?
27 Lettre à un ami nationaliste
38 Le Liban
62

J. Tremblay: Avancions vers 1960 • I. Guay: De Sidbec à Québecair • P. Deschamps: Désobéissance civile et obéissance syndicale • A. Naud: Syndicalisme et morale • B. Lauzière: Les associations étudiantes et le ministre Laurin: sortie coke jardin et fuite par le ministre • Sur un budget fédéral • Épargne et nationalisation • Choix de nouvelles technologies • J. Pellerin: Le « bon » • L'outil politique • Un monde de vieillards • L'heure des sexologues • Le gazoduc sibérien • L'action positive.

Liberté et responsabilité
A. Raynaud — J.P. Desbiens — J. Freund — J. Roy
L'OSM — Voir E.T. — Umberto Eco — Ethier-Blais
Pacifisme — ONU — Libéralisme

À tous les trois mois 96 pages de lecture profitable

Pour recevoir l'analyste à domicile retournez ce bon de commande avec un chèque ou mandat-poste à l'ordre de l'Analyste Inc. Case postale 504, Succursale Bourassa, Montréal H2C 3G8 — 674-1967.

Abonnez-vous à l'Analyste
 un numéro, \$10
 abonnement annuel (4 numéros), \$35
 abonnement de soutien, \$50

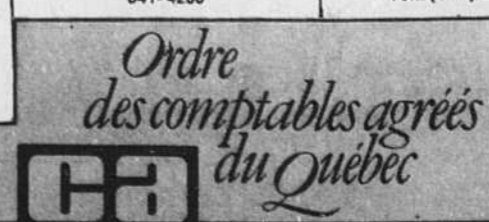
Nom _____
 Adresse _____
 Ville _____
 Code postal _____

NUMÉRO 2
Été '83
Sommaire partiel
Des études sur les foules
la démocratie, la centralisation, les sociétés
d'état, la politique de Washington, l'enfant dans le droit familial, la pornographie, etc...
Entrevue avec Louis Quilico
Le film du conflit
Les signatures de J.L. Migué
S. Jarislowsky — A. Ruffo
P. Bénétou etc...
Une lettre d'Europe
etc... etc...

VOTRE PARTENAIRE EN AFFAIRES... VOTRE C.A.

En recourant à la compétence d'un C.A. en matière de planification financière, de fiscalité, de comptabilité de gestion et de vérification, vous vous assurez les services non seulement d'un expert mais aussi d'un partenaire qui peut contribuer à votre succès en affaires.

<p>ARTHUR ANDERSEN & CIE Comptables agréés, 800 boul. Dorchester ouest, Montréal, H3B 1X9 861-1641</p> <p>Bureaux à Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver. Société affiliée — Gagné, Vallancourt & Associés</p>	<p>ERNST & WHINNEY Comptables agréés Sept-Îles, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, Loni, Winnipeg, Regina, Calgary Edmonton, Abbotsford, Vancouver, Victoria, Halifax et dans les principales villes du monde. 1200, avenue McGill College Suite 1180 Montréal, Québec, H3B 4G7 871-8901</p>	<p>LIPPMAN PTACK Comptables agréés 6600 Côte des Neiges Montréal, Québec H3S 2A9 (514) 341-5511 Membre: Groupe international des Cabinets de Comptables</p>	<p>POISSANT RICHARD Affilié à Thorne Riddell Comptables agréés 630 ouest, Boul. Dorchester Suite 2500 Montréal, Québec H3B 1W2 Téléphone (514) 866-7351 À l'échelle internationale International RMG Klynveld Main Coördeler</p>
<p>BERNIER & BISSON Comptables agréés Georges Bernier, C.A. Marcel Bisson, C.A. 60, St-Jacques, Suite 601 Montréal — 845-0209</p>	<p>GAUVIN, DUMAIS ET ASSOCIÉS Comptables agréés R. Gauvin, C.A. B. Dumais, C.A. R. Forget, C.A. C. Boyer, C.A. G. Villeneuve, C.A. J.R. Charette, C.A. M. Duquette, C.A. P. Saint-Julien, C.A. Roland R. Pouliot, C.A. associé-conseil Alain Gareau, C.A. Mario Simard, C.A. Jacques Brisson, C.A.</p>	<p>MacGILLIVRAY & BRUNEAU Comptables agréés Chartered Accountants 1155 Dorchester ouest Montréal, P.O. H3B 3T9 (814) 871-8630 National MacGILLIVRAY & CO. Bureaux dans les principales villes au Canada et partout dans le monde</p>	<p>PRICE WATERHOUSE Comptables agréés 21 bureaux à travers le Canada 1200, avenue McGill College, Montréal H3B 2G4 Tél.: (514) 879-9050</p>
<p>BOISJOLI, COURTOIS, SABBAH, SABBAG, ZIRI, MALKA Comptables agréés 1440 ouest, rue Ste-Catherine Bureau 525-861-5881 L. Albert Boisseli, C.A. Pierre Courtois, C.A. Maurice Sabbah, C.A. Michel M. Sabbag, C.A. Joseph Zir, C.A. Emile Malka, C.A.</p>	<p>GAUVIN, DUMAIS ET ASSOCIÉS Comptables agréés 561 boul. Crémazie est Montréal, H2M 1L8 — 384-1430 38 boul. St-Viateur Rigaud, J0P 1P0 — 458-2313</p>	<p>MAHEU NOISEUX Comptables agréés 2 Complexe Desjardins, bureau 2600 C.P. 153, Montréal H5B 1E8 Tél.: (514) 281-1555 Télex 055-60917</p> <p>Bureaux à Ottawa, Montréal, Laval, Québec, Lévis et Moncton.</p> <p>Société Nationale Collins Barrow Bureaux à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal, Québec, Halifax et autres villes.</p>	<p>RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS Comptables agréés 1700, Tour de la Bourse Montréal (Québec) H4Z 1G9 (514) 878-2691 Montréal, Québec, Ottawa, Val-d'Or, Chicoutimi, Amos, Gatineau, Hull, La Sarre, Laval, Rouyn, Theford Mines Verdun, Ville-Marie</p> <p>Représentation à travers le Canada: DOANE RAYMOND ASSOCIÉS Représentation internationale: GRANT THORNTON International</p>
<p>CARON, BÉLANGER, DALLAIRE, GAGNON & ASSOCIÉS CLARKSON GORDON Comptables agréés Associés-résidents Montréal — Québec</p> <p>A. Benedetti, C.A. L. Anthier, C.A. C.C. Bismuth, C.A. R.E. Lavioie, C.A. C.W. Bissegger, C.A. N. Leblond, C.A. F. Bédic, C.A. J. Lévesque, C.A. T.R. Burpee, C.A. G. Limoges, C.A. G. Chamberland, C.A. L. Linteau, C.A. H.M. Caron, C.A. M. Mathieu, C.A. G. Chamberland, C.A. J.G. McGregor, C.A. J.P. Deslisle, C.A. R.J. Messier, C.A. D. Desjardins, C.A. C. Michaud, C.A. F. Dufresne, C.A. J.D. Morrison, C.A. R. Fortin, C.A. J. Nicole, C.A. Y. Fortin, C.A. R.R. Oker, C.A. G. Fournier, C.A. R. Pearl, C.A. S. Fraser-Gagnon, C.A. C. Pellerin, C.A. G. Fichette, C.A. P. Pellerin, C.A. S.R. Gagné, C.A. B. Racine, C.A. R. German, C.A. N.A. Rnaume, C.A. J.P. Graveline, C.A. L.L. St-Pierre, C.A. M. Lantagne, C.A. W.J. Smith, C.A. G.S. Wells, C.A.</p> <p>Bureaux dans les principales villes du Canada Membres d'Arthur Young International</p>	<p>HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS Comptables agréés 276 ouest, St-Jacques suite 600 Montréal H2Y 1N3 845-9253</p> <p>Bureaux: Montréal, Laval, Repentigny, Longueuil et Pointe-aux-Trembles</p>	<p>MALLETTE, BENOIT, BOULANGER, RONDEAU & ASSOCIÉS 12 bureaux au Québec — Société nationale: Ward Maillette Représentation internationale: Binder Deiker Otte & Co. 1, Complexe Desjardins - Suite 1800 Montréal, Québec H5B 1B2 (514) 281-1850</p>	<p>RICHTER, USHER & VINEBERG Comptables agréés Montréal-Toronto Associés-Résidents à Montréal Cecil Vineberg, C.A. Howard Gilmore, C.A. Marvin Corber, C.A. Barry Clamo, C.A. Arnold M. Shustak, C.A. David A. Vinberg, C.A. Gerard S. Goldberg, C.A. Allan Wiener, C.A. Irwin Kramer, C.A. John J. Swidler, C.A. J. Yves Tougas, C.A. Richard S. Vinberg, C.A. Sidney M. Koushansky, C.A. Philip Mangel, Donald Prinsky, C.A. Patrick K.H. So, C.A. Michael Frankel, C.A.</p> <p>1 Westmount Square Montréal, Québec H3Z 2Z9 931-2511</p>
<p>CHARETTE, FORTIER, HAWAY TOUCHE ROSS 1 Place Ville-Marie Montréal — H3B 2A2 861-8531 Montréal Québec Hull</p> <p>Membre de Touche Ross avec ses bureaux à St. John's, Sydney, Halifax, Saint John, Fredericton, Ottawa, Toronto, Hamilton, St. Catherine, Kitchener, London, Windsor, Mississauga, Cornwall, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, New Westminster, Vancouver, Victoria, Prince George, Langley, Bermuda, Nassau, Grande Cayman.</p>	<p>CLOUTIER, FONTAINE, CROTEAU & ASSOCIÉS Comptables agréés 2, Place Laval, Suite 510 Laval, Québec H7N 5N6 (514) 382-9690</p>	<p>MESSIER, BOURGEOIS & CIE Comptables agréés 50, Place Crémazie, Suite 1410 Montréal — H2P 2T9 384-7430</p>	<p>ROBERT SAINT-DENIS & CIE Comptables agréés 7000, Avenue du Parc, Suite 301 Montréal H3N 1X1 — 274-2797</p>
<p>COGAN, LANDORI & DUBÉ Comptables agréés 3901 Jean-Talon O. Ste-214 Montréal, Québec H3G 2R4 731-7851 Bureau à Ottawa</p>	<p>LAIBERTE LANCTÔT associé à Coopers & Lybrand 630, boul. Dorchester ouest Montréal H3B 1W5 (514) 871-9792</p> <p>Membre du groupe international Coopers & Lybrand présent dans 96 pays</p>	<p>NORMANDIN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS DELOITTE HASKINS & SELLS Comptables agréés 3210, 1 Place Ville-Marie Montréal, Québec H3B 2W3 Tél.: 851-9311</p> <p>Deloitte Haskins & Sells est établi dans 32 centres de Victoria à Halifax et fait partie d'une association internationale qui s'étend à 61 pays.</p>	<p>SAMSON BÉLAIR Comptables agréés Québec - Montréal - Ottawa - Toronto Calgary - Edmonton - Vancouver Rimouski - Trois-Rivières - Sherbrooke Saint-Hyacinthe - Gatineau - Kitchener Sept-Îles - Matane - Gaspé - Coaticook Amos - Hinton</p>
<p>LEVITT, FELDSTEIN DUBIN & EPSTEIN Comptables agréés Joseph Levitt, C.A. Jerry Dubin, C.A. David Feldstein, C.A. Fred Epstein, C.A. 5250 rue Ferrier Suite 505 Montréal, H4P 1L4 341-4230</p>	<p>LAVALLÉE, BÉDARD & CIE 19 ouest, Le Roy — Suite 300 Montréal, H2Y 1W4 844-1153</p>	<p>PETRIE, RAYMOND & ASSOCIÉS 1320, boulevard Graham Suite 301 Mont-Royal (Québec) H3P 3C8 Tél.: (514) 342-4740</p>	<p>ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE Comptables agréés MONTRÉAL - TORONTO Jack E. Zittrer, C.A. Herbert E. Siblin, C.A. Samuel S. Stein, C.A. Boris G. Levine, C.A. Marvin B. Golezom, C.A. David A. Stein, C.A. Arnold J. Echenberg, C.A. Steven A. Yaghe, C.A. Morton S. Spector, C.A. Barry A. Trusbaum, C.A. Gerard A. San, C.A. Stanley Wener, C.A. Jeffrey L. Payne, C.A. Norman Daitchman, C.A. Brahm D. Levine, C.A. Morrie L. Fogelbaum, C.A. Lawrence M. Chandler, C.A. Alan M. Liverman, C.A. Robert H. Zitner, C.A. Henry Rosenhek, C.A. Marshall B. Keenan, C.A. Norman Jaskolka, C.A. Michael Shera, C.A.</p> <p>1115 Sherbrooke ouest Westmont, Qué. H3Z 1K9 935-1117</p>



LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

bernard bonin

Pourquoi est-ce si difficile d'élaborer une politique industrielle?

UNE politique industrielle, par nature, vise généralement deux grands types d'objectifs :

1) une meilleure allocation des ressources à l'intérieur, c'est-à-dire le déplacement des ressources des secteurs à faible productivité et à coûts de production élevés vers les secteurs à forte productivité et à coûts de production relativement bas, ce qui devrait contribuer à augmenter la capacité concurrentielle des branches nationales sur le marché intérieur;

2) dans les relations internationales, la politique industrielle suppose qu'on ne doit pas attendre l'émergence d'un avantage comparatif des millions de décisions individuelles qui forment le marché, mais qu'un tel avantage se construit au contraire. Au Canada, on en est aussi venu à considérer qu'une politique de la science sera un élément essentiel de toute politique industrielle.

On discute de l'urgence d'une politique ou d'une stratégie industrielle au Canada depuis plus d'une décennie. Si on parle depuis si longtemps, il n'est peut-être pas inutile de s'interroger sur le genre de difficultés auxquelles on se heurte lorsqu'il s'agit de formuler une telle politique. Si l'on consent à y voir des écueils possibles plutôt que des obstacles insurmontables, on peut certainement en identifier quelques-uns.

Le premier à trait à la nature même de la politique industrielle. Celle-ci fait probablement partie de ce que l'on appelle, en analyse de politiques, les problèmes mal structurés : les décideurs y sont nombreux; les options possibles, pratiquement illimitées; les valeurs, en conflit; les résultats inconnus; les probabilités, incalculables. Quiconque aurait suivi les débats récents sur la politique industrielle en France, où l'on parle de 400,000 entreprises en difficulté (oui, rien que ça!), aurait entendu parler de « la recherche des avantages comparatifs de l'avenir », de la « reconquête des marchés intérieurs », des mérites comparés de la « spécialisation par créneaux » et de la « reconquête des filières », de l'opposition entre une politique industrielle et une politique pour l'industrie, etc. L'élégance des expressions utilisées en France ne doit cependant pas nous faire perdre l'essentiel de vue : les préoccupations françaises sont bien semblables à celles que véhiculent nos débats ca-

nadiens. Faut-il s'étonner alors que des analystes français soient, comme nous, frappés de ce que « les principes et surtout les orientations concrètes demeurent flous, sans doute en raison de l'extrême difficulté du sujet » ? Car il s'agit bien là de difficultés inhérentes à toute forme de politique industrielle.

Mais il existe aussi d'autres écueils qui sont plus spécifiquement canadiens.

À partir des interrogations du début des années 1970, M. Richard French (*How Ottawa Decides*) a bien montré comment la planification macroéconomique du ministère des Finances, le souci de contrôle des dépenses du Conseil du trésor et la détermination des priorités gouvernementales par le bureau

Le troisième type de difficultés a trait à la motivation des acteurs du processus politique. On considère souvent qu'ils sont motivés par la recherche de l'intérêt général, mais cela ne règle rien puisqu'on n'a jamais réussi à en donner une définition qui ne soit pas ambiguë, équivoque. Dans toute réforme ou intervention gouvernementale, il y a des gagnants nets et d'autres qui y perdront ou, tout au mieux, qui en retireront moins de bénéfices que d'autres. Pour compenser (et en même temps augmenter leurs chances de réélection), les gouvernements démocratiques tenteront de satisfaire le plus grand nombre de gens possible en multipliant les interventions de toutes sortes. Comme les bénéfices de l'activité gouvernementale sont généralement plus concentrés que les coûts qu'elle entraîne, ce processus, quoique non sans limite, peut être poussé assez loin. Cela est déjà de nature à causer quelque difficulté lorsqu'il s'agit de soutenir certaines industries parce qu'on les croit promises à un bel avenir et de se désintéresser plus ou moins de certaines autres qui paraissent sans avenir aux yeux des responsables de la politique. En d'autres termes, il sera difficile de pratiquer une politique sélective, véritablement discriminante, car les intérêts menacés pourront exercer des pressions contraires. La tâche ne serait pas plus simple si on voulait faire porter les actions gouvernementales sur l'entreprise plutôt que sur l'industrie, ce qui par ailleurs ne serait pas dépourvu d'avantages. Cette difficulté que l'on éprouve à être suffisamment sélectif, nous l'illustrerons dans un prochain article, à l'aide de l'exemple québécois.

L'identification de gagnants et de perdants doit aussi se faire dans un univers d'information très imparfait. Les gouvernements (et les agents qui les conseillent), ne connaissent pas toujours la nature véritable des problèmes auxquels ils s'attaquent; ils savent rarement que remède est le mieux approprié aux problèmes; enfin, ils ne connaissent pas bien, et ne peuvent pas bien connaître, les effets directs et indirects de leurs actions. Il va sans dire alors que les conséquences sont parfois inattendues. Certains sont d'avis que ce que les gouvernements peuvent espérer au mieux, c'est de donner une direction, une orientation aux variables. Mais même si de tels objectifs peuvent sembler modestes, il n'est même pas certain qu'ils puissent être convenablement atteints si les acteurs interprètent les signaux différemment ou les ignorent totalement. Nous sommes bien ici en présence de problèmes politiques et non de questions techniques : or un problème politique ne se résout pas comme on résoud un problème de mathématique. Cela non plus n'est pas de nature à simplifier le choix a priori de gagnants et de perdants dans le cadre de la politique industrielle.

Pour des raisons fort compréhensibles, les régionalis-



mes sont forts au Canada et la répartition régionale des bénéfices de la fédération constitue depuis longtemps une pomme de discorde. Il s'agit là d'une source de tension qui s'ajoute à la concurrence ou la rivalité entre les

politiciens et les fonctionnaires de trois paliers de gouvernement. Cette méfiance mutuelle n'est pas totalement injustifiée d'ailleurs, mais elle ne facilite pas la formulation d'une politique industrielle au Canada. D'une

part, les politiques dites nationales sont très rarement neutres dans l'espace et elles auront des incidences différentes selon les régions; d'autre part, la poursuite d'intérêts provinciaux par les gouvernements des provin-

ces peut entraîner des effets de débordement sur les autres provinces qui seront ainsi incitées à recourir à des mesures de représailles qui annuleront, complètement ou partiellement, les bénéfices recherchés par les premières actions. Une politique ou une stratégie industrielle canadienne émiettera à peu près certainement sur des domaines provinciaux. Cela exigerait donc une action concertée de la part des divers gouvernements, mais la fiche canadienne n'est pas très reluisante à cet égard.

Enfin, la composition du secteur privé représente un autre écueil sur lequel la politique industrielle canadienne pourrait venir échouer. La propriété et le contrôle étrangers y sont importants, la présence des entreprises transnationales s'y affirme et elles auront un grand rôle à jouer dans la transmission internationale de la technologie. Or, si une politique industrielle canadienne devait inclure un programme de rationalisation, il pourrait ne pas être facile d'amener deux filiales de sociétés multinationales à fusionner leurs activités. Si une firme décide d'aller produire à l'étranger dans le but de mieux exploiter un avantage

quelconque qu'elle peut avoir par rapport à celles du pays d'implantation, pourquoi faudrait-il s'attendre à ce qu'elle accepte aisément de fusionner avec une autre à moins que les deux sociétés-mères concernées soient d'accord ? On doit aussi se rappeler que l'expérience a parfois montré qu'il peut être risqué de choisir une filiale étrangère comme instrument d'une politique industrielle canadienne si un accord n'a pas été directement conclu avec la société-mère.

Quant au rôle des entreprises multinationales dans les efforts de recherche et développement et dans la transmission internationale

des innovations, il n'apparaît pas toujours également bénéfique. Mais son incidence est telle qu'il faut en tenir compte. Il est en tout cas suffisamment important pour faire apparaître la libéralisation des échanges et la « souveraineté technologique » — deux pôles que l'on oppose fréquemment au Canada — comme étant deux « cas de manuel » utiles comme points de repère pour fixer les idées, mais qui ne doivent pas être pris trop à la lettre étant donné qu'une politique industrielle canadienne devra fort probablement inclure des éléments des deux et, donc, se situer quelque part entre les deux pôles.

COURTIERS D'ASSURANCE
BRUNELLE, TRUDEL & MONETTE INC.
 10,000, RUE LAJEUNESSE, MONTRÉAL, QUÉ. TÉL. 384-7950

NOUVEAU...UNE EXCLUSIVITÉ VIA.

MONTRÉAL-TORONTO.
L'ALLER-RETOUR ET UNE NUIT AU HARBOUR CASTLE HILTON.



L'offre de l'année...

VIA vous propose son nouveau forfait train-hôtel qui vous redonnera de... "l'entrain". Valable du lundi au jeudi inclusivement. Profitez de l'offre exclusive de VIA dès aujourd'hui. Appelez votre agent de voyages ou VIA au 871-1331.

Forfait basé sur tarif aller-retour en voiture coach et occupation simple de la chambre d'hôtel. VIA 1 Club ou Club Deluxe et nuits additionnelles moyennant supplément.

C'est fou cique c'est une bonne affaire!



Détenteur d'un permis du Québec.

VOYAGEZ BIEN. PRENEZ LE TRAIN.
VIA

NOMINATION À BELL CANADA



Jacques B. Bérubé

Bell Canada annonce la nomination de M. Jacques B. Bérubé au poste de vice-président à la planification de l'entreprise, pour la région du Québec.

M. Bérubé, qui entre en fonction le 14 mars, occupe actuellement la charge de vice-président adjoint au rendement de l'entreprise (exploitation) à l'Administration centrale de la société.

Ingénieur de profession, M. Bérubé a assumé diverses responsabilités administratives depuis sa venue chez Bell Canada en 1966.

VENEZ JOUER DEHORS

Kino-Québec

Petites terres

Région Ste-Adèle

\$3,785. à \$13,410.

Ruisseau, rivière ou montagne chemin asphalté

À partir de 3 1/2 pi.car.

620-5863
 332-0841

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Seagram perd \$1.50

Les investisseurs craignent toujours une nouvelle hausse des taux d'intérêt et une chute des prix du pétrole, la Bourse de Toronto a enregistré des chutes prononcées hier. Le volume a été de 8,8 millions d'actions transigées au regard de 7,1 millions lundi. L'indice des 300 a perdu de 26,97 points à 2,142.12, le v à 401 valeurs en recul au regard de 197 en avance; 253 titres sont demeurés inchangés.

Selon les analystes, la situation s'est très bien prêtée à des prises de bénéfices. Les aurifères et les valeurs minières en ont le plus souffert. Les gains les plus marqués ont été réussis par les valeurs forestières et les papeteries.

Parmi les industrielles très actives, Bell Canada a régressé de 1-4 à \$25-38; Alcan de 7-8 à \$39-14; Seagram Co. de 11-2 à \$103-34; Dominion Stores de 3-8 à \$16-5 et Canadian Pacific de 5-8 à \$43-12; Mats B.C. Forest Products a ajouté 5-8 à \$11-78; MacMillan Nickel 1-2 à \$30-14; BP Refining B-1 à \$12-34; Falconbridge Nickel 1-2 à \$35-12; et Finning A 1-2 à \$13-3.

Parmi les minières, Denison Mines a perdu 1-4 à \$33; Campbell Reck Lake 1-4 à \$31-12; et Placer Development 5-8 à \$22-3. Mais Teck B a ajouté 1-8 à \$11 et Cuvier Mines 5-8 à \$11-4. Au nombre des pétroles, Asamera Inc. a abandonné 21-4 à \$28-12; PanCanadian Pete 11-2 à \$26 et Ocelot B 3-4 à \$11-4. Mais Oskay Petroleum a gagné 5-8 à \$14-1 et Westmin Resources 3-8 à \$15-38.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table with multiple columns listing various commodities and their prices, including items like Wheat, Corn, Soybeans, and various oils.

VENTES HAUTS BAS FERM. CH.

Table with multiple columns listing various commodities and their prices, including items like Wheat, Corn, Soybeans, and various oils.

VENTES HAUTS BAS FERM. CH.

Table with multiple columns listing various commodities and their prices, including items like Wheat, Corn, Soybeans, and various oils.

VENTES HAUTS BAS FERM. CH.

Table with multiple columns listing various commodities and their prices, including items like Wheat, Corn, Soybeans, and various oils.

masco en baisse

Pour la première fois depuis une semaine, les cours ont fluctué à la baisse hier à la Bourse de Montréal. Le volume a été de 760,499 actions transigées, au regard de 808,509 lundi. L'indice composé a fléchi de 3,48 points à 356,52.

Neuf des 11 secteurs ont régressé, avec en tête le groupe des banques, qui a délaissé 5,58 points à 449,23, et celui des pétroles, qui a perdu 5,47 à 474,15. Les industrielles ont reculé de 3,37 points à 364,78 et le groupe des services publics de 2,68 points à 274,87. Mais le groupe des papeteries a gagné 2,81 à 189,19.

C'est Bell Canada, moins 1-4 à \$21-8 et un rendement de 10,3711 unités, qui a été le titre le plus actif des industrielles. Du côté des minières et pétroles, c'est Dome Mines, perdant 3-8 à \$20-18 dans un virement de 15,350 actions, qui a été le titre le plus actif. Il y a eu 51 titres gagnants, contre 92 perdants et 60 inchangés pour un total de 203.

Parmi les autres valeurs très actives, Alcan a délaissé 7-8 à \$39-14; Banque de Montréal 3-4 à \$27-58; Imasco 3-4 à \$35-12; Kiera 1-2 à \$24-12; CP Ltd. a abandonné 1-2 à \$43-34; Total Petroleum 3-8 à \$12-78; Imperial Oil A 3-8 à \$28-12 et Banque Royale 3-8 à \$30-58.

Parmi les juniors, on a remarqué Consolidated Imperial Resources, stable à 43 cents dans un virement de 18,000 unités; Balmoran, inchangé à 15 cents dans un virement de 17,000 unités; et Muscoche, cédant 3 cents à \$17,44 dans un virement de 11,400 unités.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table with multiple columns listing various commodities and their prices, including items like Wheat, Corn, Soybeans, and various oils.

INQUIÉTUDES À WALL STREET

Les inquiétudes relatives aux prix du pétrole et aux taux d'intérêt ont pesé sur la Bourse de New York hier. L'indice des valeurs industrielles s'est retranché dès le début de la journée après avoir atteint un niveau record au cours de chacune des cinq précédentes séances, et s'est établi à 1,119,78 en baisse de 21,96 points.

Quoique 79 millions d'actions ont été échangées, les analystes ont attribué les déclinés à une réaction normale aux gains récents mais celle-ci a été accentuée, ont-ils ajouté, par la crainte que l'annonce de la part de l'OPEP ne dégenérait en guerre des prix du pétrole et que l'annonce de la hausse des taux d'intérêt hors banque. Autre sujet d'inquiétude, les comptes, évalués à \$37 milliards que la trésorerie américaine projette d'effectuer dans les cinq prochaines semaines.

En clôture, le nombre des baisses a dépassé celui des hausses: 1,119 contre 505; 345 titres ont été inchangés.

Motrola a cédé 41-2 à \$108-34. General Electric a perdu 31-4 à \$104-34. Westinghouse Electric a clôturé à \$47-58 en baisse de 2. Schlumberger a gagné 5-8 à \$42-18. IC Industries a monté de 1-2 à \$7-12. Amstar a clôturé à \$24-12 en hausse de 3-8.

Parmi les valeurs canadiennes, Seagram Co. a reculé de 11-2 à \$103-34; Mats B.C. Forest Products de 1-8 à \$11-78 et Alcan de 7-8 à \$39-14. Mais MacMillan Bloedel a ajouté 1-8 à \$26-58 et Massey-Ferguson 1-8 à \$3-58.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table with multiple columns listing various commodities and their prices, including items like Wheat, Corn, Soybeans, and various oils.

INQUIÉTUDES À WALL STREET

Les inquiétudes relatives aux prix du pétrole et aux taux d'intérêt ont pesé sur la Bourse de New York hier. L'indice des valeurs industrielles s'est retranché dès le début de la journée après avoir atteint un niveau record au cours de chacune des cinq précédentes séances, et s'est établi à 1,119,78 en baisse de 21,96 points.

Quoique 79 millions d'actions ont été échangées, les analystes ont attribué les déclinés à une réaction normale aux gains récents mais celle-ci a été accentuée, ont-ils ajouté, par la crainte que l'annonce de la part de l'OPEP ne dégenérait en guerre des prix du pétrole et que l'annonce de la hausse des taux d'intérêt hors banque. Autre sujet d'inquiétude, les comptes, évalués à \$37 milliards que la trésorerie américaine projette d'effectuer dans les cinq prochaines semaines.

En clôture, le nombre des baisses a dépassé celui des hausses: 1,119 contre 505; 345 titres ont été inchangés.

Motrola a cédé 41-2 à \$108-34. General Electric a perdu 31-4 à \$104-34. Westinghouse Electric a clôturé à \$47-58 en baisse de 2. Schlumberger a gagné 5-8 à \$42-18. IC Industries a monté de 1-2 à \$7-12. Amstar a clôturé à \$24-12 en hausse de 3-8.

Parmi les valeurs canadiennes, Seagram Co. a reculé de 11-2 à \$103-34; Mats B.C. Forest Products de 1-8 à \$11-78 et Alcan de 7-8 à \$39-14. Mais MacMillan Bloedel a ajouté 1-8 à \$26-58 et Massey-Ferguson 1-8 à \$3-58.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table with multiple columns listing various commodities and their prices, including items like Wheat, Corn, Soybeans, and various oils.

OPTIONS

Table with multiple columns listing various options and their prices, including items like Wheat, Corn, Soybeans, and various oils.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

fiscalité

Le prêt sans intérêt

Un excellent moyen de fractionner son revenu qui doit être bien planifié

agpps

par
Guy Vincent

Cette chronique est une collaboration spéciale de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale. Guy Vincent est associé chez Maheu, Noiseux.

Le prêt sans intérêt peut entraîner des conséquences fiscales, soit au niveau de l'impôt sur le revenu, soit au niveau de l'impôt sur les dons. Tous sont conscients des conséquences d'un prêt sans intérêt consenti par une compagnie à ses employés ou à ses actionnaires. La plupart savent également que le prêt sans intérêt d'un actionnaire à une compagnie peut avoir des conséquences au niveau de l'impôt sur les dons. Quelques contribuables voient les conséquences d'un prêt sans intérêt entre particuliers mais bien peu savent utiliser un prêt sans intérêt comme moyen de fractionner un revenu.

Il peut être intéressant pour le contribuable jouis-

sant d'un revenu de placement élevé de transférer ses placements à son conjoint ou à ses enfants dans l'espoir de voir ce revenu imposé à un taux moindre. Celui qui transfère directement ses placements au conjoint ou aux enfants n'atteint cependant pas le but visé. En effet, il est prévu dans la Loi de l'impôt sur le revenu canadienne et dans la Loi sur les impôts du Québec (L.I.Q.) que le revenu provenant de biens transférés au conjoint ou aux enfants n'est pas imposé dans les mains du conjoint ou des enfants, mais dans les mains de l'auteur du transfert. Ces règles s'appellent les règles d'attribution. Dans le cas d'un transfert à un enfant, les règles d'attribution s'appliqueront jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de 18 ans.

Il est à noter que les règles d'attribution s'appliquent à tout transfert de biens, ce qui inclut une vente en bonne et due forme de même qu'un don. Dans le cas d'un don, l'auteur du don sera de plus assujéti à l'impôt sur les dons. Le taux d'imposition est de 20 % et s'applique sur le montant du don, déduction faite des exemptions s'il y a lieu. À titre d'exemple, un contribuable peut faire des dons exempts jusqu'à con-

currence de \$3,000 par donataire sans excéder \$15,000 annuellement par donateur. Notons cependant que les dons entre conjoints sont totalement exempts.

Le transfert de placements, loin d'atteindre son but, risque donc d'avoir des conséquences graves s'il est mal planifié. L'outil de planification est le prêt sans intérêt. En effet, un prêt ne constitue pas un transfert puisque l'emprunteur doit remettre la somme empruntée au prêteur. Puisqu'il ne s'agit pas d'un transfert, les règles d'attribution ne sauraient s'appliquer, de sorte que les revenus que tire l'emprunteur du prêt qu'il a reçu lui appartiennent en propre et c'est lui qui doit en payer l'impôt. En ce qui concerne l'impôt sur le revenu, le but est atteint pourvu qu'il s'agisse d'un prêt véritable. Cette position a été confirmée par le revenu Canada dans son bulletin d'interprétation It-258R2 au paragraphe huit où il est stipulé que:

« Un transfert ne comprend pas un prêt authentique consenti par une personne à son conjoint. Aucun exposé global ne peut être fait en vue d'établir l'authenticité d'un prêt, mais la reconnaissance écrite et signée d'un emprunt par l'emprunteur et son accord en vue de le rembourser dans un délai raisonnable constituent habituellement une preuve acceptable de son authenticité. Si en plus, il existe des preuves que l'emprunteur a garanti son emprunt, qu'il a payé des intérêts sur cet emprunt ou qu'il a commencé à le rembourser, il est reconnu

Exemple d'économie d'impôt réalisée suite à un prêt sans intérêt		
Impôt épargné par le père	\$9,000 x 60.4 %	\$5,436
Déduire:		
Impôt sur les dons	(\$8,250 - \$3,000 = \$5,250 x 20 %)	\$1,050
Perte de l'exemption du fils		
— Fédéral: \$1,220 x 28.4 %		347
— Provincial: \$1,170 x 32 %		374
		1,771
Economie d'impôt par le père		3,665
Déduire:		
Impôt payé par le fils sur \$9,000		
— Fédéral		86
— Provincial		307
		393
Economie nette		\$3,272

que le prêt était authentique. Le fait qu'aucun intérêt n'est exigé ne signifie pas, en soit, qu'un prêt authentique n'a pas été consenti.

« Lorsqu'il s'agit d'un prêt authentique et qu'il n'existe aucune preuve que les modalités de l'emprunt ne sont pas respectées, le ministre estime qu'un prêt de ce genre consenti directement à un conjoint n'est pas un transfert de bien... »

Reste à régler l'impôt sur les dons. Un prêt ne constitue pas un don puisqu'il n'y a pas aliénation du bien prêté. Cependant, le fait qu'aucun intérêt n'est prévu au prêt peut constituer un don présumé aux fins de l'impôt sur les dons. L'effet sera différent s'il s'agit d'un prêt à terme ou d'un prêt à demande.

L'article 1207 de la LIQ sti-

pule que:

« Lorsqu'un particulier prête un bien à une personne ou l'aliène en sa faveur alors qu'il lui est lié, en contrepartie d'argent à une date future, avec ou sans intérêt, la valeur de cette promesse ou de cet engagement doit être escomptée au taux d'intérêt prescrit.

« S'il s'agit d'une promesse ou d'un engagement de payer une somme d'argent sur demande, le particulier est réputé avoir fait chaque année à cette personne un don égal à la proportion de l'excédent de l'intérêt annuel calculé au taux prescrit sur le montant payé à la fin de l'année sur l'intérêt annuel payable en vertu de cette promesse ou engagement sur ce montant, représentée par le rapport entre le nombre de jours pen-

dant l'année pendant lesquels le montant est impayé et 365. »

Le taux d'intérêt prescrit est de 11 % dans les deux cas. Puisque les dons entre conjoints sont totalement exempts, la forme de prêt entre conjoints semble à première vue importer peu. Cependant, puisque le revenu provenant d'un don appartient à l'auteur du transfert, il est préférable qu'il s'agisse d'un prêt à demande. Il en est de même pour ce qui est des prêts aux enfants puisque le don présumé sera généralement moindre. Nous avons précisé précédemment qu'il existait une exemption de \$3,000 pour chaque don. C'est donc dire qu'un prêt à un enfant, sans intérêt, n'entraînera pas d'impôt sur les dons s'il n'excède pas \$27,273. En effet, \$27,273 au taux prescrit de 11 % équivaut à un don présumé de \$3,000, soit l'exemption de base. Ce prêt, placé à 12 % rapportera \$3,273 qui sera imposé dans les mains de l'enfant plutôt que dans les mains du père, ce qui devrait normalement entraîner une économie d'impôt. Cette économie peut être doublée si le père fait également don de \$27,273 à son conjoint afin que celui-ci prête sans intérêt à leur enfant. Une combinaison judicieuse de prêts sans intérêt au conjoint et aux enfants peut donc représenter des économies d'impôt substantielles. Le contribuable devrait cependant garder \$1,000 de revenu de placement pour bénéficier de l'exemption d'impôt relative aux revenus de placements admissibles.

On ne doit cependant pas se limiter à prêter uniquement \$27,273 afin d'éviter tout impôt sur les dons. En effet, il peut être avantageux

de payer un impôt sur les dons pour bénéficier d'une économie d'impôt sur le revenu. Le tableau ci-contre démontre l'économie d'impôt réalisée suite à un prêt sans intérêt en faveur d'un enfant. Nous présumons, aux fins de l'exemple, que le père est imposé au taux maximal de 60.4 %, que son fils de 18 ans, à charge, n'a pas de revenus et qu'il doit verser \$1,000 de frais de scolarité. Le père prête à demande sans intérêt \$75,000 à son fils afin que celui-ci l'investisse à un taux de 12 %, ce qui générera des intérêts de \$9,000.

L'économie d'impôt est de \$3,195 et l'on a de plus déduit \$1,000 de frais de scolarité que l'enfant n'aurait pu déduire puisqu'il n'avait pas de revenus. Règle générale, il y a avantage à payer l'impôt sur les dons en excédent de \$3,000 lorsque l'écart entre le taux d'imposition du donateur et du donataire excède 20 %.

Le prêt sans intérêt s'avère donc un excellent moyen de fractionner le revenu. Mais il doit cependant être bien planifié. Il doit s'a-

gir d'un prêt à demande authentique. Il ne doit pas s'agir d'un transfert de placements mais bien d'un prêt, c'est-à-dire que le particulier doit réaliser ses placements et prêter effectivement de l'argent à son conjoint ou à ses enfants. Et, finalement, le prêteur devrait garder \$1,000 de revenus de placements afin de bénéficier de la déduction pour revenus de placements.

Le contribuable qui est présentement à préparer sa déclaration de revenus de 1982 et qui devra payer de l'impôt sur des revenus de placements substantiels devrait dès maintenant songer à réduire sa facture d'impôt pour 1983.

Les articles publiés dans le cadre de cette chronique font l'objet d'un recueil de fiscalité publié trois fois l'an. Ce recueil est disponible auprès de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale, 387, rue St-Paul Ouest, bureau 203, Montréal (Québec) H2Y 2A7 au coût de \$8 plus \$1 de frais d'envoi. Téléphone (514) 845-3124.

LE 1180 DRUMMOND

À LOUER
ÉDIFICE À BUREAUX

- Occupation immédiate
- Face au magnifique Centre Sheraton
- Accès facile aux autoroutes et métro
- En plein centre-ville
- Prix au pl. ca.: TRÈS COMPÉTITIF
- Stationnement privé

Informations:
1-514-875-5808

INVESTISSEURS!
ÉPARGNEZ D'AVANTAGE AVEC NOS NOUVEAUX TAUX DE COMMISSION À ESCOMPTÉ SUR VOS ACTIONS ET OPTIONS AUX ÉTATS-UNIS

Appelez dès aujourd'hui et demandez une copie de notre brochure

Les Investissements Disnat Inc.
Le Premier Courtier Escompteur
373 rue St-Paul ouest
842-9483

Le Canada enregistre un surplus au compte courant

OTTAWA (PC) — Le compte courant de la balance des paiements internationaux du Canada a affiché un excédent record en 1982, mettant fin à une série de déficits que l'on avait observé entre 1973 et 1981, a annoncé hier Statistique Canada.

Ce revirement est dû principalement à une forte diminution des importations alors que les exportations demeurent inchangées, entraînant ainsi une augmentation de plus du double de

l'excédent du commerce des marchandises.

L'excédent du compte courant est de \$2.7 milliards, le Canada ayant effectué des paiements de quelque \$100.891 milliards en 1982, par rapport à des recettes de \$103.560 milliards.

Les données du quatrième trimestre de 1982, également publiées hier, montrent un excédent de \$1.087 milliard pour les trois derniers mois de l'an dernier, mais Statistique Canada attribue cette situation à la faiblesse de l'é-

conomie, les importations diminuant plus rapidement que les exportations.

Le fort excédent du commerce des marchandises en 1982 est en partie compensé par une augmentation des paiements d'intérêt suite à des emprunts à l'étranger en 1981 et 1982.

Le déficit au chapitre des services augmente d'ailleurs de quelque \$2.2 milliards pour atteindre \$16.5 milliards, en raison surtout des intérêts sur les emprunts.

DIMINUEZ VOS COÛTS DE VOYAGES

« L'inplant » est une méthode de travail s'adressant à toute entreprise commerciale, désireuse de diminuer ses coûts de voyages. Pour plus d'information, écrire au:

DOSSIER 1113, Le Devoir, C.P. 6033
Succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3S6

Gestion de portefeuilles de caisses de retraite et de sociétés.

Gestion de portefeuilles
(514) 286-5821
1-800-361-6840, poste 5821
Complexe Desjardins
Montréal

Le meilleur rendement possible, voilà ce que vous recherchez en matière de gestion. Pourquoi alors ne pas vous adresser à nous?

Nos conseillers en placements sont en mesure de vous aider à atteindre et même à dépasser vos objectifs grâce à un mode de gestion actif qui maximise le rendement des portefeuilles.

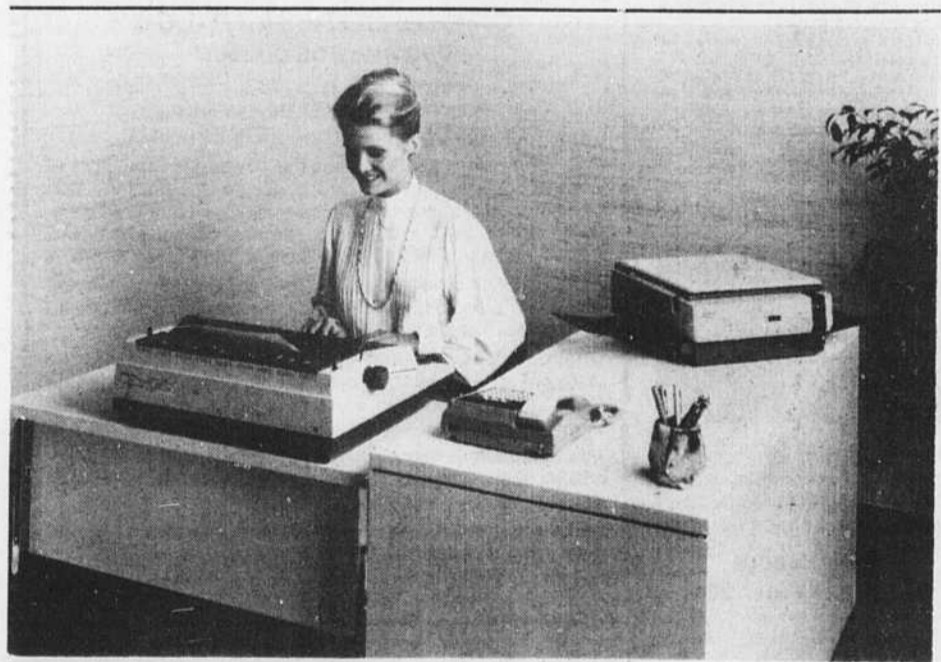
Nos méthodes de travail s'appuient sur des principes rigoureux et notre document *Politique intégrée de placement*, où se retrouvent nos prévisions sur les rendements des différents marchés.

Renseignez-vous auprès de nos conseillers. Et rappelez-vous que nous pouvons vous aider en matière de financement, de modes d'épargne et de services fiduciaires.

Fiducie du Québec

Le rendement, c'est important; le service l'est tout autant.

desjardins



CANON LANCE LE PLUS PETIT COPIEUR AU MONDE!

Canon vient de lancer sur le marché le plus petit copieur au monde! Comme on peut le voir sur la photo, il s'installe sur le coin d'un bureau puisqu'il est plus petit et plus léger qu'une machine à écrire.

Ce copieur personnel est destiné aux petites entreprises qui ont des besoins de 500 photos et moins par mois. Le dernier-né de Canon est le PC-20 (alimentation à cassette comprenant 100 feuilles de papier et capable d'une cadence de 8 copies à la minute).

Les autres avantages de ce copieur sont les suivants: le délai de réchauffement préalable est de seulement 20 secondes; il utilise tous les formats de papier, de la carte d'affaires au format lettre métrique; il utilise un vireur (encre) sec comme les autres copieurs Canon; ce vireur est contenu dans une cassette jetable après une utilisation pour 2000 copies.

Distributeur autorisé pour le Québec et l'Ontario: **OE INC.** (Clé Canadienne d'équipement de bureau Liée), 5990 Côte de Liesse, Montréal, Québec H4T 1V7. Tél.: 342-5151 (publi-reportage)

FINANCEMENT INTÉRIMAIRE DE CONSTRUCTION (À PARTIR DE) 13 1/4 %

TERME 3 À 6 MOIS
MINIMUM \$400,000.

La Corporation Financière
Walter E. Heller

Information tél: 514/845-2201

MARC COSSETTE & ASSOCIÉS

« parce que la vue c'est trop important »

OPTICIENS

6 bureaux à Montréal, Laval, Cartierville et St-Jérôme Un seul numéro de téléphone **845-4221** Autrefois Lesage, Lamothe, Cossette

AVIS PUBLICS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-000367-837

BANQUE NATIONALE DU CANADA, ayant son siège social en la cité et district de Montréal.

vs.

DEMANDEUR: MARIAN LILIAN SMITH, autrui résidant à Dillard des Ormeaux, District de Montréal, présentement de lieux inconnus.

vs.

DEFENDRESSE: GEORGE PERGANDOS, requérante, intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR: La défendresse MARIAN LILIAN SMITH est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication. Une copie du bref de saisie avant jugement, déclaration, affidavit, avis (art. 119a & 580a C.P.C.) a été laissée au Bureau du Procureur, au Palais de Justice de Montréal à l'intention de la défendresse. MONTRÉAL, 4 mars 1983.

Me MARCELLE AUBRY, P.A.C.S.M.
Mes BRUNEAU MORIN & LEBER
10 rue St-Jacques, # 409
Montréal, P.Q. H2Y 1L3
PROCUREURS DE LA DEMANDEUR

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-02-00843-832

BANQUE DE MONTRÉAL, / division MASTER CARD, ayant sa place d'affaires en la cité et district de Montréal.

vs.

DEMANDEUR: JOHANNES A. GEISLER, autrui résidant et domicilié en la cité et district de Montréal.

vs.

DEFENDEUR: BANQUE ROYALE DU CANADA, TIERCE-SAISIE

PAR ORDRE DE LA COUR: Le défendeur JOHANNES A. GEISLER est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication. Une copie du bref de saisie avant jugement en mains tierces, déclaration, affidavit, avis (art. 119a & 580a C.P.C.) a été laissée au Bureau du greffier de la Cour Provinciale au Palais de Justice de Montréal, à l'intention du défendeur. MONTRÉAL, 4 mars 1983.

Me MARCELLE AUBRY, P.A.C.S.M.
Mes BRUNEAU MORIN & LEBER
10 rue St-Jacques, # 409
Montréal, P.Q. H2Y 1L3
PROCUREURS DE LA DEMANDEUR

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE
NO: 500-02-00843-832

BANQUE DE MONTRÉAL, / division MASTER CARD, ayant sa place d'affaires en la cité et district de Montréal.

vs.

DEMANDEUR: JOHANNES A. GEISLER, autrui résidant et domicilié en la cité et district de Montréal.

vs.

DEFENDEUR: BANQUE ROYALE DU CANADA, TIERCE-SAISIE

PAR ORDRE DE LA COUR: La défendresse DUCHE DE LUXEMBOURG INC. est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de la présente publication. Une copie du bref d'assignation amendé, de la déclaration amendée et de l'avis au défendeur (art. 119a, c.p.c.) a été laissée au Bureau du greffier de la Cour Provinciale au Palais de Justice de Montréal, à l'intention de la défendresse. MONTRÉAL, 4 mars 1983.

Me MARCELLE AUBRY, P.A.C.S.M.
Mes BRUNEAU MORIN & LEBER
10 rue St-Jacques, # 409
Montréal, P.Q. H2Y 1L3
PROCUREURS DE LA DEMANDEUR

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 700-12-008241-838

GILLES CREVIER employé, demeurant à domicile à 974 des Lacs, Bellefeuille, district de Terrebonne.

vs.

DEFENDEUR: NICOLE LAMARCHE de lieux inconnus, intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR: La Cour ordonne à l'intimé, NICOLE LAMARCHE, de comparaître au greffe de cette Cour, dans un délai de soixante (60) jours suivant la publication de la présente ordonnance. PRENEZ AVIS qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à votre intention au greffe des divorces du district de Terrebonne, à Saint-Jérôme, P.Q. Vous êtes de plus avisés qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, le requérant pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous. Saint-Jérôme, ce 3 mars 1983.

A. Brunet
Registreur-adjoint des divorces
Me MARC BOUCHER, avocat,
300 rue Labelle,
Saint-Jérôme, P.Q.
Procureur du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

COUR SUPÉRIEURE
NO: 700-12-008241-838

GILLES CREVIER employé, demeurant à domicile à 974 des Lacs, Bellefeuille, district de Terrebonne.

vs.

DEFENDEUR: NICOLE LAMARCHE de lieux inconnus, intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR: La Cour ordonne à l'intimé, NICOLE LAMARCHE, de comparaître au greffe de cette Cour, dans un délai de soixante (60) jours suivant la publication de la présente ordonnance. PRENEZ AVIS qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à votre intention au greffe des divorces du district de Terrebonne, à Saint-Jérôme, P.Q. Vous êtes de plus avisés qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, le requérant pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous. Saint-Jérôme, ce 3 mars 1983.

A. Brunet
Registreur-adjoint des divorces
Me MARC BOUCHER, avocat,
300 rue Labelle,
Saint-Jérôme, P.Q.
Procureur du requérant.

Transports Canada **Transport Canada**

APPEL D'OFFRES

PROJET: QH-2194, Réaménagement du bâtiment du radiophare d'alignement de piste VHF-10, à l'aéroport international de Montréal, Dorval, P.Q.

DATE DE CLÔTURE: le 18 mars 1983

Les soumissions cachetées et adressées au Surintendant, Gestion du Matériel, Transports Canada, C.P. 550, Edifice du Dépôt régional, aéroport int. de Montréal, Dorval, P.Q. H4Y 1B3 (angle route "C" et rue Cardinal, entrée par la rue Cardinal) 636-3203, (no. télex: 85-822544) seront reçues jusqu'à 15:00 heures, heure locale à la date stipulée. Les documents de soumission seront obtenus à l'adresse ci-dessus.

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions.

A. O. DUMAS
Administration régionale du Québec,
Administration canadienne du Transport aérien.
le 3 mars 1984.

Canada

Commission canadienne Canadian Transport
de transports Commission

AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE ET DE CONFÉRENCE PRÉALABLE À L'AUDIENCE

Le Comité des transports par chemin de fer de la Commission canadienne des transports tiendra une conférence préalable à l'audience à Montréal (Québec) le 15 mars 1983 et une audience publique à Montréal (Québec) le 2 mai 1983 relativement à:

La requête présentée par Via Rail Canada Inc. en vue de regrouper ses opérations à la gare centrale de Montréal.

La suspension qui s'ensuit des services assurés sur les subdivisions Westmont (point milliaire 0.00 au point milliaire 4.6) Adirondack (point milliaire 44.5 au point milliaire 50.3) et Park Avenue (point milliaire 5.9 au point milliaire 8.4). À partir de la gare Windsor via Westmont, Montréal-Ouest et Jean-Talon, jusqu'à l'embranchement Jacques-Cartier; et l'utilisation du tunnel Mont-Royal.

La Conférence préalable à l'audience débutera à 10 h de l'avant-midi, le lundi 15 mars 1983, à la pièce 11.11 Cour fédérale du Canada, 1 rue Notre-Dame est, Montréal (Québec).

L'audience débutera à 14 heures le lundi 2 mai 1983 à la pièce 1504 Palais de Justice 10 est, St-Antoine, Montréal (Québec).

Les personnes qui ne peuvent assister à l'audience du 2 mai pourront présenter leurs commentaires par écrit, au moins dix (10) jours avant la date de l'audience en les faisant parvenir à: M. J. O'Hara, secrétaire, Comité des transports par chemin de fer, Commission canadienne des transports, Ottawa (Ontario) K1A 0N9 avec copie à M.L. Michel Huart, secrétaire général adjoint et procureur, Via Rail Canada Inc., C.P. 8116, Montréal (Québec) H3C 3N3.

Les personnes qui le désirent pourront présenter leur point de vue sur l'affaire précitée au cours de l'audience.

Les parties et les intervenants peuvent soumettre des documents, témoignage ou intervenir devant la commission soit en anglais, soit en français et le public peut s'attendre à suivre les délibérations de l'audience dans la langue officielle de son choix.

La conférence préalable aura lieu afin de préciser les questions en cause, à savoir:

A) La simplification des points en litige;

B) L'obtention de l'aveu de certains faits ou de preuves par déclarations sous serment, ou l'emploi par l'une des parties de renseignements d'ordre public, par exemple des rapports annuels;

C) La procédure à l'audience;

D) L'échange entre les parties de documents et de pièces à l'appui que l'on projette de présenter à l'audience; et

E) L'examen de toute autre question qui puisse aider à simplifier la preuve et à assurer la bonne marche de la procédure.

Toute partie qui désire présenter son point de vue en anglais au cours de la conférence préalable du 15 mars devra en aviser la commission qui mettra alors à sa disposition les meilleurs services d'interprétation qui pourront être fournis en raison des circonstances.

J. O'Hara, secrétaire
Comité des transports
par chemin de fer

APPEL D'OFFRES

Projet: Les Résidences Du Havre/Frontenac Inc. 17 unités de condominiums Angle Du Havre, Frontenac et Larivière à Montréal

Propriétaire: Les Résidences Du Havre/Frontenac Inc. 7075 boul. Gouin est Montréal, Québec H1E 1A2 (514) 324-4880

Architecte: Miljevic, Miljevic, architectes 184 est boul. St-Joseph Montréal, Québec H2T 1H5 (514) 282-0077

Ingénieurs-conseils: Martineau, Vallée, Régimbald 6655 Côte-des-Neiges, Suite 300 Montréal, Québec H3S 2B4 (514) 739-2265

Ingénieurs-conseils: Paul M. Grégoire 152 rue Simcoe Ville Mont-Royal, Québec H3P 1W5

Mécanique-Électricité: (514) 737-6350

Les Résidences Du Havre/Frontenac Inc. demandent des soumissions pour la construction de 17 unités d'habitation situées à l'angle des rues Du Havre, Frontenac et Larivière à Montréal.

Les documents de soumission sont disponibles à partir du 4 mars 1983 à 10 h au bureau des architectes Miljevic, Miljevic, 184 est boul. St-Joseph, Montréal, contre un chèque visé de \$08 non remboursable fait à l'ordre des résidences Du Havre/Frontenac Inc.

Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs généraux ayant leur principale place d'affaires au Québec et détenant une licence en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction.

Les soumissions (l'original et deux copies) dans des enveloppes cachetées et adressées au propriétaire seront reçues au bureau des architectes, 184 est boul. St-Joseph, jusqu'à quinze (15) heures, heure en vigueur localement le lundi 21 au plus tard le mardi 22 mars 1983 pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission.

Toutes les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission, valide pour trente (30) jours, au montant de 10% du total de la soumission remis au nom du propriétaire par une société autorisée, laquelle s'engage à échanger, à la signature du contrat, ce cautionnement de soumission pour un cautionnement d'exécution et un cautionnement pour gages, matériaux et services, chacun pour une valeur de 50% du montant du contrat.

Le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ni quelque autre des soumissions reçues.

Consultation des documents
Association de la Construction de Montréal et du Québec, 4970 Place de la Savanne, Montréal.

Sous-traitants
Les sous-traitants qui déposent leur soumission au Bureau des Soumissions déposées du Québec doivent le faire au plus tard le 17 mars 1983 à 15 heures.

Les Résidences Du Havre/Frontenac Inc.
Par: Louis G. Arnaud

Canada

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ DES DETTES DE DAME JOCELYNE MAILLOUX

A TOUS LES CRÉANCIERS PASSES, PRÉSENTS ET À VENIR: PRENEZ AVIS que le soussigné Marcel Desrosy, domicilié à 12556 rue Delorme à Montréal, déclare par la présente que toutes les dettes contractées par mon épouse, Dame Jocelyne Mailloux, de Saint-Julien, depuis le 1er décembre 1982, l'ont été sans mon consentement et que je m'y oppose ainsi qu'à toutes les autres dettes qu'elle pourrait contracter à l'avenir. MONTRÉAL, ce 4 mars 1983.

BARRON, GEOFFRON ET BEAUCHAMP
Procureurs de Marcel Desrosy

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE
NO: 500-02-008742-830

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

partie défendresse

USINAGE CARTIER INC., partie défendresse

La défendresse Usinage Cartier Inc., d'adresse inconnue est par la présente requise de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la présente insertion. Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'art. 119a C.P.C. a été déposée à la Direction générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal à son intention. Faut-il par la défendresse de comparaître dans ce délai. Statur sur la demande. Prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire. MONTRÉAL, ce 4 mars 1983.

Dominique Di Bernardo, protonotaire adjoint

Mes Juneau & ass.
Me Daniel Péloquin
2 Complexe Desjardins, #2420
Montréal.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE
NO: 500-02-00197-836

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

partie défendresse

Me PIERRE CARLE, avocat a/s Juneau & Associés
Commission des Normes du Travail
2 Complexe Desjardins, C.P. 730
suite 2420, Tour de l'Est
Montréal, P.Q. H5B 1B8
PROCUREUR DE LA DEMANDEUR

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

COUR SUPÉRIEURE
NO: 700-12-008241-838

GILLES CREVIER employé, demeurant à domicile à 974 des Lacs, Bellefeuille, district de Terrebonne.

vs.

DEFENDEUR: NICOLE LAMARCHE de lieux inconnus, intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR: La Cour ordonne à l'intimé, NICOLE LAMARCHE, de comparaître au greffe de cette Cour, dans un délai de soixante (60) jours suivant la publication de la présente ordonnance. PRENEZ AVIS qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à votre intention au greffe des divorces du district de Terrebonne, à Saint-Jérôme, P.Q. Vous êtes de plus avisés qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, le requérant pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous. Saint-Jérôme, ce 3 mars 1983.

A. Brunet
Registreur-adjoint des divorces
Me MARC BOUCHER, avocat,
300 rue Labelle,
Saint-Jérôme, P.Q.
Procureur du requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-01745-827

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

partie défendresse

Me PIERRE CARLE, avocat a/s Juneau & Associés
Commission des Normes du Travail
2 Complexe Desjardins, C.P. 730
suite 2420, Tour de l'Est
Montréal, P.Q. H5B 1B8
PROCUREUR DE LA DEMANDEUR

AVIS

AVIS est donné que l'Exposition Marbel Inc. s'adressera à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation d'acquiescer les droits, intérêts et privilèges rattachés au permis no M-305231 détenu par M. Ducharme Transi Ltée et à l'occasion de ce transfert, demandant l'autorisation du maintien du jugement ci-dessus, conformément à l'article 41 de la loi des transports. La requérante demande également que la décision devienne exécutoire au moment où elle sera rendu, le tout suivant l'article 85 des règles de pratique. Tout intéressé peut s'opposer ou intervenir à la présente demande dans les 5 jours de la deuxième publication de cet avis, en s'adressant au greffier de la Cour Supérieure du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, province de Québec. Première parution: le 8 mars 1983. Deuxième parution: le 9 mars 1983. CORBELL, GROLEAU & DUFRESNE, Procureurs de la requérante.

Le Bureau des Tarifs de l'Association Canadienne des Transporteurs de Ménage et d'Aménagement Usagés a déposé une demande auprès de la Commission des Transports du Québec pour différer la date d'entrée en vigueur du Tarif No. 27 de Aero Mayflower Transit Co. Ltd. au 2 mars, 1983 et amender la Tarifs en vigueur la même date en réduisant les taux/taux sur Régies et aux Items suivants pour régler une augmentation de 8% des taux/taux en sus du Tarif No. 28 de Aero Mayflower Transit Co. Ltd. (au lieu de 10% comme public originallement): Régie 33; Items 1, 2, 7, 9, 11, 12, 15 et 18; Sections de Taux de Transport Nos. Quatre, Cinq, Six, Sept et Huit. La demande inclut aussi l'addition des nouvelles Sections de Taux de Transport Nos. Quatre-S, Cinq-S, Six-S, Sept-S et Huit-S pour s'appliquer du 13 juin au 15 septembre, reflétant une augmentation de 5% en sus des taux dans les Sections Quatre, Cinq, Six, Sept et Huit respectivement. Les personnes intéressées à s'opposer ou intervenir à ceci devront le faire dans les cinq jours de la date de la deuxième publication de cette notification. Première parution: 8 mars 1983. Deuxième parution: 9 mars 1983. Le Bureau des Tarifs de l'Association Canadienne des Transporteurs de Ménage et d'Aménagement Usagés, 222 Dixon Road, Suite 304, Weston, Ontario, M9P 3S5.

APPEL D'OFFRES

Projet: Les Résidences Du Havre/Frontenac Inc. 17 unités de condominiums Angle Du Havre, Frontenac et Larivière à Montréal

Propriétaire: Les Résidences Du Havre/Frontenac Inc. 7075 boul. Gouin est Montréal, Québec H1E 1A2 (514) 324-4880

Architecte: Miljevic, Miljevic, architectes 184 est boul. St-Joseph Montréal, Québec H2T 1H5 (514) 282-0077

Ingénieurs-conseils: Martineau, Vallée, Régimbald 6655 Côte-des-Neiges, Suite 300 Montréal, Québec H3S 2B4 (514) 739-2265

Ingénieurs-conseils: Paul M. Grégoire 152 rue Simcoe Ville Mont-Royal, Québec H3P 1W5

Mécanique-Électricité: (514) 737-6350

Les Résidences Du Havre/Frontenac Inc. demandent des soumissions pour la construction de 17 unités d'habitation situées à l'angle des rues Du Havre, Frontenac et Larivière à Montréal.

Les documents de soumission sont disponibles à partir du 4 mars 1983 à 10 h au bureau des architectes Miljevic, Miljevic, 184 est boul. St-Joseph, Montréal, contre un chèque visé de \$08 non remboursable fait à l'ordre des résidences Du Havre/Frontenac Inc.

Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs généraux ayant leur principale place d'affaires au Québec et détenant une licence en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction.

Les soumissions (l'original et deux copies) dans des enveloppes cachetées et adressées au propriétaire seront reçues au bureau des architectes, 184 est boul. St-Joseph, jusqu'à quinze (15) heures, heure en vigueur localement le lundi 21 au plus tard le mardi 22 mars 1983 pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission.

Toutes les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission, valide pour trente (30) jours, au montant de 10% du total de la soumission remis au nom du propriétaire par une société autorisée, laquelle s'engage à échanger, à la signature du contrat, ce cautionnement de soumission pour un cautionnement d'exécution et un cautionnement pour gages, matériaux et services, chacun pour une valeur de 50% du montant du contrat.

Le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ni quelque autre des soumissions reçues.

Consultation des documents
Association de la Construction de Montréal et du Québec, 4970 Place de la Savanne, Montréal.

Sous-traitants
Les sous-traitants qui déposent leur soumission au Bureau des Soumissions déposées du Québec doivent le faire au plus tard le 17 mars 1983 à 15 heures.

Les Résidences Du Havre/Frontenac Inc.
Par: Louis G. Arnaud

APPEL D'OFFRES

Projet: Les Résidences Du Havre/Frontenac Inc. 17 unités de condominiums Angle Du Havre, Frontenac et Larivière à Montréal

Propriétaire: Les Résidences Du Havre/Frontenac Inc. 7075 boul. Gouin est Montréal, Québec H1E 1A2 (514) 324-4880

Architecte: Miljevic, Miljevic, architectes 184 est boul. St-Joseph Montréal, Québec H2T 1H5 (514) 282-0077

Ingénieurs-conseils: Martineau, Vallée, Régimbald 6655 Côte-des-Neiges, Suite 300 Montréal, Québec H3S 2B4 (514) 739-2265

Ingénieurs-conseils: Paul M. Grégoire 152 rue Simcoe Ville Mont-Royal, Québec H3P 1W5

Mécanique-Électricité: (514) 737-6350

Les Résidences Du Havre/Frontenac Inc. demandent des soumissions pour la construction de 17 unités d'habitation situées à l'angle des rues Du Havre, Frontenac et Larivière à Montréal.

Les documents de soumission sont disponibles à partir du 4 mars 1983 à 10 h au bureau des architectes Miljevic, Miljevic, 184 est boul. St-Joseph, Montréal, contre un chèque visé de \$08 non remboursable fait à l'ordre des résidences Du Havre/Frontenac Inc.

Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs généraux ayant leur principale place d'affaires au Québec et détenant une licence en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction.

Les soumissions (l'original et deux copies) dans des enveloppes cachetées et adressées au propriétaire seront reçues au bureau des architectes, 184 est boul. St-Joseph, jusqu'à quinze (15) heures, heure en vigueur localement le lundi 21 au plus tard le mardi 22 mars 1983 pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission.

Toutes les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission, valide pour trente (30) jours, au montant de 10% du total de la soumission remis au nom du propriétaire par une société autorisée, laquelle s'engage à échanger, à la signature du contrat, ce cautionnement de soumission pour un cautionnement d'exécution et un cautionnement pour gages, matériaux et services, chacun pour une valeur de 50% du montant du contrat.

Le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ni quelque autre des soumissions reçues.

Consultation des documents
Association de la Construction de Montréal et du Québec, 4970 Place de la Savanne, Montréal.

Sous-traitants
Les sous-traitants qui déposent leur soumission au Bureau des Soumissions déposées du Québec doivent le faire au plus tard le 17 mars 1983 à 15 heures.

Les Résidences Du Havre/Frontenac Inc.
Par: Louis G. Arnaud

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES
pour 10h30, heure de Montréal
aux dates indiquées

RMY-83-19064 le mardi 29 mars 1983
Région Montmorency

ECP-83-19068 le mardi 29 mars 1983
Poste Montréal-Est
Montréal

RECONSTRUCTION SUR PYLONS D'ACIER D'UNE SECTION DE LIGNE DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION À 69/25 kv. ENTRE LE POSTE BEAUPRÉ ET LES CABLES D'ALIMENTATION DE L'ÎLE D'ORLÉANS

Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec

Garantie de soumission: 82 000 \$

Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec

Garantie de soumission: 16 000 \$

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de 25 \$ pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION CONTRATS
BUREAU 809
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTRÉAL (QUÉBEC) CANADA
H2Z 1A4

Pour renseignements, tél: (514)289-2895

La garantie de soumission soumissionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé tiré par le soumissionnaire sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire ou un chèque officiel d'une banque à charte du Canada, payable à l'ordre d'Hydro-Québec, soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué.

Seules les personnes, sociétés et corporations qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Directeur général, Approvisionnement
ROGER A. LABRIE

APPEL D'OFFRES

Projet: Les Résidences Du Havre/Frontenac Inc. 17 unités de condominiums Angle Du Havre, Frontenac et Larivière à Montréal

Propriétaire: Les Résidences Du Havre/Frontenac Inc. 7075 boul. Gouin est Montréal, Québec H1E 1A2 (514) 324-4880

Architecte: Miljevic, Miljevic, architectes 184 est boul. St-Joseph Montréal, Québec H2T 1H5 (514) 282-0077

Ingénieurs-conseils: Martineau, Vallée, Régimbald 6655 Côte-des-Neiges, Suite 300 Montréal, Québec H3S 2B4 (514) 739-2265

Ingénieurs-conseils: Paul M. Grégoire 152 rue Simcoe Ville Mont-Royal, Québec H3P 1W5

Mécanique-Électricité: (514) 737-6350

Les Résidences Du Havre/Frontenac Inc. demandent des soumissions pour la construction de 17 unités d'habitation situées à l'angle des rues Du Havre, Frontenac et Larivière à Montréal.

Les documents de soumission sont disponibles à partir du 4 mars 1983 à 10 h au bureau des architectes Miljevic, Miljevic, 184 est boul. St-Joseph, Montréal, contre un chèque visé de \$08 non remboursable fait à l'ordre des résidences Du Havre/Frontenac Inc.

Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs généraux ayant leur principale place d'affaires au Québec et détenant une licence en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction.

Les soumissions (l'original et deux copies) dans des enveloppes cachetées et adressées au propriétaire seront reçues au bureau des architectes, 184 est boul. St-Joseph, jusqu'à quinze (15) heures, heure en vigueur localement le lundi 21 au plus tard le mardi 22 mars 1983 pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission.

Toutes les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission, valide pour trente (30) jours, au montant de 10% du total de la soumission remis au nom du propriétaire par une société autorisée, laquelle s'engage à échanger, à la signature du contrat, ce cautionnement de soumission pour un cautionnement d'exécution et un cautionnement pour gages, matériaux et services, chacun pour une valeur de 50% du montant du contrat.

Le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ni quelque autre des soumissions reçues.

Consultation des documents
Association de la Construction de Montréal et du Québec, 4970 Place de la Savanne, Montréal.

Sous-traitants
Les sous-traitants qui déposent leur soumission au Bureau des Soumissions déposées du Québec doivent le faire au plus tard le 17 mars 1983 à 15 heures.

Les Résidences Du Havre/Frontenac Inc.
Par: Louis G. Arnaud

Canada

MÉTÉO

Un système dépressionnaire sur le Québec donne du temps nuageux sur la majeure partie de la province. Ce système ne se déplace que très lentement vers l'est de sorte que les conditions météorologiques ne changeront pas beaucoup et les températures resteront près ou au dessus de la normale saisonnière aujourd'hui et jeudi.

CANADA
(Prévisions pour aujourd'hui. Températures en degrés Celsius.)

TEMP	MIN	MAX
Vancouver	6	12
Victoria	7	12
Edmonton	-8	3
Calgary	8	11
Winnipeg	-10	4
Regina	-14	-4
Winnipeg	-17	-7
Toronto	-	-
Ottawa	2	6
Québec	-2	2
Halifax	-	-
Fredericton	-	-
Charlottetown	-	-
Ensemble	-10	-2

MONTRÉAL
Nuageux avec quelques averses ou périodes de brume aujourd'hui. Maximum: 7. Probabilité de précipitations: 50% aujourd'hui. Aperçu pour jeudi: peu de changement.

LEVER DU SOLEIL: 6 h 19
COUCHER: 17 h 52

QUÉBEC
Régions d'Abitibi-Témiscamingue, réservoirs Cabonga et Gouin: Nuageux avec périodes de pluie ou de brume. Maximum: 4. Probabilité de précipitations: 50%. Aperçu pour jeudi: peu de changement.

Pontiac-Gatineau et Lièvre, Laurentides: Nuageux avec quelques averses ou périodes de brume. Maximum: 4. Précipitations: 70%. Aperçu pour jeudi: peu de changement.

Outaouais, Montréal, Estrie: Nuageux avec quelques averses ou périodes de brume. Maximum: 7. Précipitations: 70%. Aperçu pour jeudi: peu de changement.

Trois-Rivières, Drummondville, Québec, Beauce: Nuageux avec risque de pluie verglaçante. Quelques averses ou périodes de brume par la suite. Vents modérés par moments. Maximum: 2. Précipitations: 50%. Aperçu pour jeudi: peu de changement.

Lac-St-Jean, Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides, Rivière-du-Loup, La Malbaie: Nuageux avec possibilité de pluie verglaçante et vents modérés par endroits. Maximum: zéro. Précipitations: 30%. Aperçu pour jeudi: peu de changement.

Rimouski-Matapédia, Ste-Anne-des-Monts, Parc de la Gaspésie, Bas-Caraïbe, Sept-Îles: Nuageux et vents modérés par moments. Maximum: 2. Précipitations: 20%. Aperçu pour jeudi: peu de changement.

Gaspé-Parc Forillon: Nuageux. Vents modérés par moments. Maximum: -2. Précipitations: 20%. Aperçu pour jeudi: peu de changement.

Basse côte nord-Anticosti: Nébulosité croissante. Maximum: -4. Aperçu pour jeudi: nuageux.

ÉTATS-UNIS
(Prévisions pour aujourd'hui. Températures en degrés Fahrenheit.)

TEMP	MIN	MAX
Albany	36	42
Atlanta	40	46
Atlanta City	40	46
Boston	37	40
Buffalo	41	49
Burlington	36	42
Charlotte NC	39	47
Charlotte NC	42	50
Chicago	25	29
Cleveland	37	42
Dallas	38	52
Denver	26	38
Detroit	35	35
Hartford	34	40
Honolulu	64	82
Houston	45	72
Kansas City	18	39
Kansas City	18	39
Los Angeles	47	73
Los Angeles	58	77
Miami Beach	65	73
Miami Beach	65	73
New Orleans	47	64
New York	37	45
Norfolk	-	-
Oklaoma City	42	48
Orlando	60	78
Philadelphia	38	46
Phoenix	54	80
Pittsburgh	40	45
Portland Me	31	36
Portland Or	48	62
Reno	33	42
San Diego	59	77
Salt Lake City	38	65
San Diego	60	74
San Francisco	52	71
Seattle	46	55
Spokane	42	52
Syracuse	36	46
Tulsa	32	45

AMÉRIQUE CENTRALE
(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)

TEMP	MIN	MAX
Acapulco	20	30
Ensemble	-	-

Données fournies par le Centre de prévision du Québec.
Environnement Canada

AVIS

PRE

SPORTS

Les Glorieux laissent filer une avance de 3 buts

Les Leafs tiennent tête au Canadien

par Guy Robillard

L'instructeur Bob Berry a blâmé Guy Carbonneau pour le but égalisateur des Maple Leafs de Toronto, qui ont surmonté un déficit de 3-0 pour sortir un verdict nul de 3-3 au Canadien sur la patinoire du Forum hier.

« Il venait de purger une punition et je lui ai crié de rentrer au banc mais il a préféré rester sur la glace. J'imagine qu'il voulait le but d'assurance », a ironisé Berry.

« Nous avions alors deux joueurs de centre sur la glace puisque Pierre Mondou avait écopé la punition, a poursuivi Berry, avec le résultat que ce sont plutôt les Leafs qui ont réussi le but égalisateur... »

Auparavant, l'instructeur du Canadien avait reconnu qu'avec une avance de 3-0, ses hommes n'avaient qu'à faire leur travail: « Mais ils se sont mis à jouer de façon individuelle, a-t-il constaté, et ce but dans la dernière mi-

nute de la deuxième période ne nous a pas aidés... » « Ca n'a pas de sens, se lamentait pour sa part Mario Tremblay, auteur de deux buts. On ne peut battre les équipes de Toronto et Detroit... » Pierre Mondou, lui, parlait d'un gros point de perdu dans la lutte pour la deuxième place avec les Sa-

bles de Buffalo, qui, heureusement pour le Canadien, ont perdu, 5-1, au Minnesota, hier soir.

« Les trois buts qu'ils ont comptés ont été le résultat direct de rondelles que nous n'avons pas lancées en zone adverse alors que nous avions l'occasion de le faire, a expliqué Tremblay. Non pas qu'il faille se débarrasser de la rondelle mais nous arrivions à leur ligne bleue et tentions de faire des jeux compliqués, contrairement à notre plan de match... »

Pour Pierre Mondou, les joueurs du Canadien ont eu trop tendance à « s'asseoir sur une avance plutôt que d'y aller pour un quatrième but ». Les vieux réflexes super-défensifs qui remontent régulièrement à la surface.

Alors que la majorité des joueurs rendaient crédit aux vaillants Maple Leafs, dont Robert Picard, qui a reçu 12 points de suture sous le menton, résultat d'un coup de patin accidentel, Mats Naslund, lui, a avoué avec franchise: « Les Leafs ont bien paru parce que nous avons mal joué. Je ne sais pas ce que nous avons fait de mal exactement, mais il y avait un problème... »

Même franchise à l'égard de Dan Daoust, quand on lui souligne que le minuscule joueur de centre s'est permis de brasser ses anciens coéquipiers.

« Oui, mais ce n'était pas le même joueur que lors de nos deux premiers affrontements, a retortiqué Naslund. Il n'a pas aussi bien joué... »

La vie est dure pour Doug Wickenheiser. Après s'être trouvé dans la délicate situation de devoir surveiller Denis Savard deux jours plus tôt à Chicago, il a

chronique sportive

La personnalité de Bill Viridon ne suffira pas

par Richard Milo

La discipline et la bonne éducation font de meilleurs hommes mais il n'est dit pour autant que les Expos remporteront le championnat de la section Est sous la direction de Bill Viridon.

Au risque de jouer les rabat-joie, et malgré tout le respect que Viridon impose aux joueurs et aux amateurs, il reste que les victoires se gagnent sur le terrain, peu importe l'identité du gérant de l'équipe, qu'il s'appelle Viridon ou Jim Fanning.

L'an dernier, ce n'est pas uniquement Fanning — qui d'autre pouvait jouer le rôle de bouc-émissaire — mais bien toute l'équipe qui a failli à la tâche, lamentable, et en dépit de l'excellence offensive d'Al Oliver, 331, ou celle de Steve Rogers, 19-8, 2-40.

Les Expos ont joué sans motivation, sans enthousiasme, et la seule présence de Fanning à la direction de l'équipe ne peut tout expliquer.

Et si certaines personnes se plaignent maintenant à blâmer le président et directeur général John McHale, qui a choisi Fanning, il n'en reste pas moins que les Expos de l'an dernier n'ont certes pas joué à la mesure d'une équipe championne.

Viridon, que Gary Carter a surnommé « sir », que Tim Raines craint au point qu'il a rejeté la faute sur son gérant lorsqu'une balle l'a frappé au menton dès les premiers jours de l'entraînement, a l'avantage de compter cette saison sur une bien meilleure défensive que l'an dernier.

Mais les Expos ont encore de « grosses » lacunes à combler, surtout en longue relève, et l'équipe recherche toujours le lanceur gaucher qui pourrait, à l'occasion, affronter une équipe composée de frappeurs gauchers redoutables.

En défensive, Viridon n'aurait pu faire mieux que Fanning. L'arrivée d'Al Oliver a bel et bien donné plus de puissance au bâton mais la longue période d'adaptation du voltigeur et frappeur de choix au poste de premier-but aura coûté quelques victoires lors des 62 premières rencontres, au cours desquelles il a commis pas moins de 14 erreurs. Et au deuxième but, seule l'acquisition de Doug Flynn, au début du mois d'août, aura permis aux Expos de renouer avec le double-jeu, un art qu'ils avaient complètement oublié malgré l'utilisation de sept joueurs à cette position, dont Tim Raines. Grâce à Flynn, ils ont totalisé 40 doubles-jeux dans les 60 dernières rencontres alors que sans lui, en 104 matchs, ils n'ont réussi que 51 doubles-jeux.

Au monticule, Rogers a connu la meilleure saison de sa carrière, dominant la Ligue nationale au chapitre des points mérités. Mais le droitier n'aura pas reçu l'appui escompté des trois autres partants, Scott Sanderson, Bill Gullickson et surtout Ray Burris, 4-14, certes la grande déception de la saison 1982.

Burris bataille présentement pour l'obtention d'un poste et Viridon espère, comme Fanning l'an dernier, que le droitier connaîtra une aussi bonne saison qu'en 1981, alors qu'il avait notamment remporté le deuxième match de la série de championnat contre les Dodgers de Los Angeles. Mais Viridon, comme Fanning, ne possède toujours pas un gaucher de première force.

Si Randy Lerch, obtenu à la mi-saison, ne parvient pas à s'imposer, le gérant des Expos devra alors s'en remettre uniquement à des partants droitiers contre des rivaux qui possèdent pourtant d'excellents frappeurs gauchers.

Quant à la longue relève, à laquelle Burris s'est joint en juin, il y a eu à dire de Bryn Smith et de Dan Schatzeder, sinon que les deux lanceurs ont connu plusieurs contre-performances éloquentes, forçant Fanning à faire appel beaucoup trop souvent à Jeff Reardon et au vétéran Woodie Fryman, le meilleur duo de releveurs de la Ligue nationale la saison dernière.

En fait, l'équipe de 1983 ressemble étrangement à celle de 1982, à quelques réservistes près — Jim Wolford, notamment — et les succès de Viridon seront surtout tributaires de l'amélioration de certains joueurs, surtout celle de Tim Raines, au champ gauche.

Raines entreprend une nouvelle carrière. Il a mis fin à son flirt avec la cocaïne en suivant une cure de désintoxication et il déploie depuis le début de l'entraînement un ardeur renouvelée que l'intransigeance de Viridon — il l'a sermonné lundi pour avoir accordé une entrevue au réseau ABC pendant que ses coéquipiers s'entraînaient — stimulait même davantage.

Raines a réussi 78 vols de but la saison dernière. Sa rapidité ajoute une dimension essentielle au succès des Expos, ayant déjà volé 156 buts à ses deux premières saisons. Mais son jeu en défensive a grandement souffert de ses incartades hors du terrain et il y a certains soirs, au Stade olympique, où il était d'ailleurs facile de le confondre avec Warren Cromartie!

Ainsi va Raines, ainsi ira vraisemblablement la vie des Expos en 1983. Et Viridon, n'en déplaise aux détracteurs de Fanning, ne mènera les Expos au championnat qu'à la condition que Raines joue avec la même intensité qu'à sa première saison dans les majeures.

Les Expos ont subi leur première défaite dans la Ligue des pamplemousses, hier, s'inclinant 11-5 devant les Orioles de Baltimore, à Miami. Les Orioles ont marqué sept points en septième et huitième manches contre Bill Sattler et Mark Shuler. Le partant des Expos, Charlie Lea, a été atteint à la tête par un coup en flèche frappé par Al Bumby, en troisième manche, mais il n'a pas été blessé sérieusement. Warren Cromartie, qui d'autre, a commis un erreur au champ droit et le confère Daniel Caza, de la Presse Canadienne, estime même qu'il a laissé tomber deux autres coups de l'adversaire.

Kay Thomson méritait une meilleure note

HELSINKI (PC) — La Torontoise Kay Thomson et la Québécoise Charlene Wong, qui en est à ses premiers championnats du monde de patinage artistique, occupent respectivement les 6e et 13e places dans un contingent de 28 participantes à Helsinki à l'issue des figures imposées marquées par l'abandon de la championne en titre, l'Américaine Elaine Zayak, blessée à la cheville droite.

Thomson, également sième l'an dernier après les imposées, s'est distinguée avec la meilleure performance de sa carrière et plus d'un estimant qu'elle n'a pas obtenu les notes auxquelles elle avait droit.

« Je suis beaucoup plus confiante avec mon nouveau programme comparativement à l'an dernier alors que mon numéro était un peu faible. Je suis donc en meilleure position qu'en 1982 », a dit Thomson qui se croit meilleure dans les sauts en raison de son double triple lutz qu'elle exécute dans son programme court. « Je pense que je peux améliorer mon rang vers une quatrième ou cinquième place dans le programme court... ce qui me permet d'espérer une place sur le podium... »

Chez les hommes, le Canadien Brian Orser a exécuté un programme court d'une grande qualité et les juges lui ont accordé les deuxièmes notes, récompensant notamment ses grandes possibilités physiques et une pureté dans ses sauts.

SOMMAIRES

Capitals 5, Devils 4

Première période
1-WASHINGTON, Gustafson (19) 0-17
2-WASHINGTON, Hawthorn (20) 1-17
3-WASHINGTON, Carpenter (25) 2-56
4-WASHINGTON, Duchesne (16) 10-55
5-WASHINGTON, Goulet (16) 12-11

Deuxième période

1-NEW JERSEY, Lever (22) 1-12
2-NEW JERSEY, Broten (12) 1-12
3-NEW JERSEY, Ludvig (6) 1-12
4-NEW JERSEY, Palmer (18) 1-12
5-NEW JERSEY, Hicks Wash, Mohr NJ mineurs, majeurs 4-31, Tambellini NJ 9-47.

Troisième période

1-WASHINGTON, Carpenter (26) 1-12
2-NEW JERSEY, Broten (12) 1-12
3-NEW JERSEY, Ludvig (6) 1-12
4-NEW JERSEY, Palmer (18) 1-12
5-NEW JERSEY, Hicks Wash, Mohr NJ mineurs, majeurs 4-31, Tambellini NJ 9-47.

Tirs au but

Washington 11 7 11-29
New Jersey 9 7 11-27
Gardiens — Riggin, Washington; Resch, Low, New Jersey. Assistance — 9,350.

Hawks 4, Flyers 1

Première période
1-CHICAGO, Larmer (35) 1-8
2-CHICAGO, Paterson (12) 1-19
3-CHICAGO, Fraser (19) 1-19
4-CHICAGO, March (10) 1-19
5-CHICAGO, March (10) 1-19

Deuxième période

1-CHICAGO, Secord (48) 1-19
2-CHICAGO, Larmer (35) 1-19
3-CHICAGO, Paterson (12) 1-19
4-CHICAGO, Fraser (19) 1-19
5-CHICAGO, March (10) 1-19

Troisième période

1-CHICAGO, Secord (48) 1-19
2-CHICAGO, Larmer (35) 1-19
3-CHICAGO, Paterson (12) 1-19
4-CHICAGO, Fraser (19) 1-19
5-CHICAGO, March (10) 1-19

Tirs au but

Chicago 6 11 10-27
Philadelphia 3 8 8-29
Gardiens — Sposito, Chicago; Lindbergh, Froese, Philadelphia. Assistance — 17,147.

Flockhart, Prop. 18-15

Pénalités — Sinisalo Pha 8:39, Savard Chi 17:21.

Troisième période

1-AUCUN BUT
Pénalités — O'Callahan Chi 4:07, Dvorak Pha 4:45, Paterson Chi 7:45, Carson Pha 10:29.

Tirs au but

Chicago 6 9 12-27
Philadelphia 13 8 8-29
Gardiens — Sposito, Chicago; Lindbergh, Froese, Philadelphia. Assistance — 17,147.

Bruins 11, Nordiques 5

Première période
1-QUEBEC, Aubry (7) 1-4
2-BOSTON, Krushelnyski (17) 1-4
3-CASHMAN, Middleton (8) 1-4
4-QUEBEC, Goulet (51) 1-4
5-BOSTON, McNab (17) 1-4

Deuxième période

1-QUEBEC, Aubry (7) 1-4
2-BOSTON, Krushelnyski (17) 1-4
3-CASHMAN, Middleton (8) 1-4
4-QUEBEC, Goulet (51) 1-4
5-BOSTON, McNab (17) 1-4

Troisième période

1-QUEBEC, Aubry (7) 1-4
2-BOSTON, Krushelnyski (17) 1-4
3-CASHMAN, Middleton (8) 1-4
4-QUEBEC, Goulet (51) 1-4
5-BOSTON, McNab (17) 1-4

Tirs au but

Boston 12 16 10-38
Quebec 5 13 9-27
Gardiens — Baron, Boston; Bouchard, Quebec. Assistance — 15,292.

Oilers 9, Whalers 4

Première période
1-HARTFORD, Volcan (4) 5-00
2-HARTFORD, Lawless (5) 5-00
3-EDMONTON, Roulston (17) 5-00
4-EDMONTON, Coffey (22) 5-00
5-EDMONTON, Hunter (12) 5-00

Deuxième période

1-HARTFORD, Volcan (4) 5-00
2-HARTFORD, Lawless (5) 5-00
3-EDMONTON, Roulston (17) 5-00
4-EDMONTON, Coffey (22) 5-00
5-EDMONTON, Hunter (12) 5-00

Troisième période

1-HARTFORD, Volcan (4) 5-00
2-HARTFORD, Lawless (5) 5-00
3-EDMONTON, Roulston (17) 5-00
4-EDMONTON, Coffey (22) 5-00
5-EDMONTON, Hunter (12) 5-00

Tirs au but

Edmonton 15 15 12-42
Hartford 10 10 14-34
Gardiens — Fuhr, Edmonton; Veisor, Hartford. Assistance — 11,863.

Noris Stars 5, Sabres 1

Première période
1-BUFFALO, McKean (11) 1-5
2-MINNESOTA, Bellows (28) 1-5
3-MINNESOTA, Broten (15) 1-5
4-MINNESOTA, Myre Buf (serveur par Housley) 5:40, Giles Min 8:41, Andreychuk Buf 14:24.

Deuxième période

1-BUFFALO, McKean (11) 1-5
2-MINNESOTA, Bellows (28) 1-5
3-MINNESOTA, Broten (15) 1-5
4-MINNESOTA, Myre Buf (serveur par Housley) 5:40, Giles Min 8:41, Andreychuk Buf 14:24.

Troisième période

1-BUFFALO, McKean (11) 1-5
2-MINNESOTA, Bellows (28) 1-5
3-MINNESOTA, Broten (15) 1-5
4-MINNESOTA, Myre Buf (serveur par Housley) 5:40, Giles Min 8:41, Andreychuk Buf 14:24.

Tirs au but

Buffalo 9 7 5-21
Minnesota 7 19 11-37
Gardiens — Myre, Buffalo; Beaupre, Minnesota. Assistance — 13,775.

Anderson 2-29

12-HARTFORD, Stoughton (37) 2-29
Francis, Malinowski 6-34
13-HARTFORD, Neufeld (21) 2-29

Tirs au but

Edmonton 15 15 12-42
Hartford 10 10 14-34
Gardiens — Fuhr, Edmonton; Veisor, Hartford. Assistance — 11,863.

Noris Stars 5, Sabres 1

Première période
1-BUFFALO, McKean (11) 1-5
2-MINNESOTA, Bellows (28) 1-5
3-MINNESOTA, Broten (15) 1-5
4-MINNESOTA, Myre Buf (serveur par Housley) 5:40, Giles Min 8:41, Andreychuk Buf 14:24.

Deuxième période

1-BUFFALO, McKean (11) 1-5
2-MINNESOTA, Bellows (28) 1-5
3-MINNESOTA, Broten (15) 1-5
4-MINNESOTA, Myre Buf (serveur par Housley) 5:40, Giles Min 8:41, Andreychuk Buf 14:24.

Troisième période

1-BUFFALO, McKean (11) 1-5
2-MINNESOTA, Bellows (28) 1-5
3-MINNESOTA, Broten (15) 1-5
4-MINNESOTA, Myre Buf (serveur par Housley) 5:40, Giles Min 8:41, Andreychuk Buf 14:24.

Tirs au but

Buffalo 9 7 5-21
Minnesota 7 19 11-37
Gardiens — Myre, Buffalo; Beaupre, Minnesota. Assistance — 13,775.

Oilers 9, Whalers 4

Première période
1-HARTFORD, Volcan (4) 5-00
2-HARTFORD, Lawless (5) 5-00
3-EDMONTON, Roulston (17) 5-00
4-EDMONTON, Coffey (22) 5-00
5-EDMONTON, Hunter (12) 5-00

Deuxième période

1-HARTFORD, Volcan (4) 5-00
2-HARTFORD, Lawless (5) 5-00
3-EDMONTON, Roulston (17) 5-00
4-EDMONTON, Coffey (22) 5-00
5-EDMONTON, Hunter (12) 5-00

Troisième période

1-HARTFORD, Volcan (4) 5-00
2-HARTFORD, Lawless (5) 5-00
3-EDMONTON, Roulston (17) 5-00
4-EDMONTON, Coffey (22) 5-00
5-EDMONTON, Hunter (12) 5-00

Tirs au but

Edmonton 15 15 12-42
Hartford 10 10 14-34
Gardiens — Fuhr, Edmonton; Veisor, Hartford. Assistance — 11,863.

AVIS PUBLICS

AVIS
Avis vous est donné que Odilon Maheux, cuisinier, résident et domicilié au 1825 de la rue Ste-Rose, appartement 820, dans les cités et districts de Montréal, s'adressera au Ministère de la Justice pour obtenir un certificat changeant son prénom pour celui de Richard Odilon.

AVIS
Avis vous est donné que Odilon Maheux, cuisinier, résident et domicilié au 1825 de la rue Ste-Rose, appartement 820, dans les cités et districts de Montréal, s'adressera au Ministère de la Justice pour obtenir un certificat changeant son prénom pour celui de Richard Odilon.

COUR PROVINCIALE

ORDONNANCE
Il est ordonné au défendeur de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur.

COUR SUPÉRIEURE

ORDONNANCE
Il est ordonné au défendeur de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur.

COUR SUPÉRIEURE

ORDONNANCE
Il est ordonné au défendeur de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur.

COUR SUPÉRIEURE

ORDONNANCE
Il est ordonné au défendeur de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur.

COUR SUPÉRIEURE

ORDONNANCE
Il est ordonné au défendeur de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur.

COUR SUPÉRIEURE

ORDONNANCE
Il est ordonné au défendeur de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur.

COUR SUPÉRIEURE

ORDONNANCE
Il est ordonné au défendeur de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur.

COUR SUPÉRIEURE

ORDONNANCE
Il est ordonné au défendeur de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur.

COUR SUPÉRIEURE

ORDONNANCE
Il est ordonné au défendeur de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur.

COUR SUPÉRIEURE

ORDONNANCE
Il est ordonné au défendeur de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur.

COUR SUPÉRIEURE

ORDONNANCE
Il est ordonné au défendeur de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur.

COUR SUPÉRIEURE

ORDONNANCE
Il est ordonné au défendeur de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur.

COUR SUPÉRIEURE

ORDONNANCE
Il est ordonné au défendeur de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur.

COUR SUPÉRIEURE

ORDONNANCE
Il est ordonné au défendeur de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur.

COUR SUPÉRIEURE

ORDONNANCE
Il est ordonné au défendeur de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur.

COUR SUPÉRIEURE

ORDONNANCE
Il est ordonné au défendeur de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur.

COUR SUPÉRIEURE

ORDONNANCE
Il est ordonné au défendeur de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur.

COUR SUPÉRIEURE

ORDONNANCE
Il est ordonné au défendeur de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur.

COUR SUPÉRIEURE

ORDONNANCE
Il est ordonné au défendeur de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur.

COUR SUPÉRIEURE

ORDONNANCE
Il est ordonné au défendeur de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur.

Province de Québec, District de Terrebonne

COUR SUPÉRIEURE
Division des Divorces
NO 500-121382-835
M. DIDIER BIEN-AÏME, Requérent

Province de Québec, District de Terrebonne

COUR SUPÉRIEURE
Division des Divorces
NO 500-121382-835
M. DIDIER BIEN-AÏME, Requérent

Province de Québec, District de Terrebonne

COUR SUPÉRIEURE
Division des Divorces
NO 500-121382-835
M. DIDIER BIEN-AÏME, Requérent

Province de Québec, District de Terrebonne

COUR SUPÉRIEURE
Division des Divorces
NO 500-121382-835
M. DIDIER BIEN-AÏME, Requérent

Province de Québec, District de Terrebonne

COUR SUPÉRIEURE
Division des Divorces
NO 500-121

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

agenda

AUJOURD'HUI

La Chambre de commerce de Laval reçoit M. Guy Leclerc, statisticien en chef adjoint de Statistique Canada, à 11 h 45, au Sheraton Laval.

Au déjeuner-rencontre de l'Association des MBA du Québec, à 12 h au salon Alfred Rouleau de l'hôtel Méridien, l'invité est M. Pierre Ducros, président de DMR.

À midi, au salon Harricana du Reine Elizabeth, M. Anthony Beck, est l'invité de l'Association des analystes financiers de Montréal.

À 14 h, M. Bernard Margotton, économiste au ministère québécois des Affaires intergouvernementales, prend la parole au séminaire d'actualité économique organisé par

le département d'économie de la Faculté de arts de l'Université de Sherbrooke.

À 14 h 30, l'Association québécoise des techniques de l'eau organise un panel sous le thème: « L'assainissement, outil de relance économique ».

À 16 h, M. Bob Baldwin, du département de recherche du Congrès du travail du Canada, parlera de la politique industrielle du Canada à la salle du Conseil du pavillon des lettres de l'Université McGill.

À 17 h 30, au Centre municipal des congrès de Québec, le président des Nordiques de Québec, Me Marcel Aubut, prend la parole devant les membres de la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain.

JEUDI, 10 mars

À 10 h 30, à la salle de bal du Château Champlain, assemblée extraordinaire des actionnaires de la compagnie Seagram's Ltée.

Au salon Anjou de l'hôtel Méridien, l'invité au déjeuner-rencontre du Centre des dirigeants d'entreprise est M. Jean-René Halde, p.-d.g. du Groupe des épiciers unis Métro Richelieu.

À 16 h, à la salle A-419 du pavillon Marie-Victorin, 90 avenue Vincent d'Indy, conférence de Mme Ann Schabas, de l'Université de Toronto, intitulée « Information retrieval in Videotex systems ».

VENDREDI, 11 mars

À 13 h 30 et à 16 h 30, à l'a-

ditorium de la Banque Royale, Place Ville-Marie, le professeur Stephen H. Marglin de l'université Harvard animera un atelier de travail sur l'analyse coût-bénéfice.

À 19 h 30 à l'Université de Montréal débute le XVIIe congrès annuel du Club des relations internationales, sur le thème: « Le transfert de technologie dans un monde en péril ».

DIMANCHE, 13 mars

La foire du cadeau du printemps débute aujourd'hui dans le hall d'exposition de la Place Bonaventure.

LUNDI, 14 mars

À 8 h 30 dans la salle Outremont de l'hôtel Bonaventure débute un séminaire sur le commerce de contrepartie, organisé par l'Association canadienne d'exportation et le ministère des Affaires extérieures.

Le conférencier invité au déjeuner du Cercle canadien de Montréal est M. Alan Gottlieb, ambassadeur du Canada aux États-Unis.

MARDI, 15 mars

À 8 h 30, au Château Champlain, séminaire d'une journée sur les « Débouchés pour les affaires canadiennes dans le Pacifique ».

À midi, dans le Grand salon du Reine Elizabeth, le président du conseil de Télémedia Communications, M. Philippe de Gaspé Beaubien, prend la parole devant les membres de la Chambre de commerce de Montréal.

au jour le jour

■ Lafarge Corp. est née

Les actionnaires de Ciments Canada Lafarge, de Montréal, ont approuvé hier par une majorité de 99,9 % la création de la société de gestion américaine Lafarge Corp. Le nouveau holding regroupera la cimenterie montréalaise et General Portland, achetée en 1981 au coût de \$365 millions. Le siège de Lafarge Corp sera situé à Dallas mais Ciments Canada Lafarge ne prévoit pas de déplacement de personnel de Montréal à cette ville texane. « Du moins pas pour l'instant », a précisé un porte-parole, M. Pierre Messier. Cette restructuration vise à augmenter substantiellement le nombre d'actionnaires américains.

■ Hausse des prix de l'essence

Les automobilistes québécois ont été pris de vertige hier lorsqu'ils ont appris que les prix de l'essence monteront encore de plus de deux cents le litre. Cette autre augmentation sera en vigueur lorsque la taxe-ascenseur provinciale sera ajustée aux prix actuels, dès la troisième semaine de mars. Cette taxe sera ajustée même si son niveau doit être révisé le 31 mars. « Je violerais la loi si je suspendais la hausse », a dit M. Parizeau hier à l'Assemblée nationale.

■ Baisse de l'inflation à l'Ouest

L'inflation dans les pays industrialisés s'est ralentie de façon substantielle l'année dernière, selon les statistiques publiées par le Fonds monétaire international. La hausse des prix de détail dans les pays industrialisés est passée de 10 % en 1981 à 7,4 % en 1982, ce qui représente le taux d'inflation le plus bas depuis 1978. Le Japon reste encore le premier pays anti-inflationniste avec un taux de 2,6 % contre 4,9 % en 1981; la RFA a baissé son inflation de 5,9 % à 5,3 %. Le taux d'inflation fut l'an passé de 5,9 % aux Pays-Bas, de 5,7 % en Suisse, de 6,2 % aux USA, de 12 % en France et de 10,8 % au Canada.

■ En raccourci

La compagnie CAE Electronics, de Ville Saint-Laurent, a été choisie par l'administration fédérale de l'aviation américaine pour construire un simulateur de vol de Boeing 727... Le gouvernement du Québec a décidé de porter de \$100,000 à \$200,000 le montant qu'un agriculteur peut emprunter pour réaliser un projet d'expansion de sa ferme (projet de loi 112) et de \$100,000 à \$500,000 la marge de crédit garantie par l'Office du crédit agricole pour l'amélioration de la production céréalière ou bovine (projet de loi 113)... Le nombre de cadres dans 11 ministères fédéraux a augmenté de 78,3 % depuis un an, affirme un député conservateur, M. Don Blenkarn... Emoi au Japon: le taux annuel du chômage a monté à 2,72 % en janvier, un niveau jamais atteint en 30 ans.

André Bouthillier

SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE

— AVIS —

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE

SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE donne avis qu'une assemblée générale spéciale de ses actionnaires aura lieu à onze heures (11:00), le vendredi 18 mars 1983, au 2 Place Québec, suite 536, à Québec, aux fins suivantes:

CONSIDÉRER ET RATIFIER le projet d'amendements aux règlements Nos 3.01 a), 4.02, 6.01, 9.01, 9.05, 11.04, 12.01, 14.01, 15.01, 16.01, 16.02, 18.01, 19.01, 23.01, 25.01, 25.03 et 25.04 et tout autre règlement s'y rapportant, le cas échéant.

N.B. / Le texte du projet d'amendements peut être consulté par tout actionnaire durant les heures d'affaires au siège social d'ici la tenue de l'assemblée.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

JEAN E. RYAN

Secrétaire

Montréal, le 9 mars 1983.

CLUB SAINT-DENIS



RAYMOND LÉMAY C.M.

Président de Canada Steamship Lines Inc., a été élu président du conseil d'administration lors de l'assemblée annuelle des actionnaires du Club Saint-Denis.

Autres membres élus à l'exécutif: MM. Roger LaChapelle, vice-président, Jean St-Jacques, Secrétaire-Trésorier, Jean-André Elie et François Lacroix. Également élus au Conseil: Jacques Allard, Charles Bouva, Claude Faribault, Gilles Hébert, Guy Hubert, Bernard D. Leprohon, Jacques Morrissette, Paul Noisieux, Marc Régner et Claude Séguin.

Le président honoraire est M. François P. Paradis.

Carrières et professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

AVOCAT (E) DEMANDÉ (E)

Étude légale du centre-ville recherche jeune avocat avec expérience d'au moins un an dans le domaine du Droit de travail et du Droit administratif.

Envoyer curriculum vitae à:

McDougall, Lemay
1500 boul. de Maisonneuve Ouest
3e étage
Montréal, Q.C. H3G 1N1
Tél: 931-9221

AVOCAT EN DROIT FISCAL

Importante étude juridique de Montréal recherche un avocat ayant jusqu'à 3 ans d'expérience en fiscalité pour se joindre à son département de fiscalité.

Le candidat devra être parfaitement bilingue et la rémunération sera établie en fonction de l'expérience du candidat choisi.

Veuillez donc faire parvenir votre curriculum vitae au:

DOSSIER 1116
Le Devoir
C.P. 8033, Succ. Place d'Armes
Montréal, Q.C. H2Y 3S6

Discrétion assurée.

LA GARDERIE AU PETIT CAROUSSEL INC.

La garderie doit combler deux postes:

- Un(e) coordonnateur(trice)/éducateur(trice)
- Un(e) éducateur(trice)

Les personnes choisies devront posséder au moins un DEC en technique de garderie ou une expérience équivalente.

De plus, le coordonnateur/éducateur devra posséder une expérience pertinente en gestion de garderie.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à l'adresse suivante, avant le 17 mars 1983.

La Garderie au Petit Carrousel Inc.
11 900 boul. Pierrefonds
app. 111
Pierrefonds, Q.C. H9A 2X4



COLLÈGE COMMUNAUTAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

INGÉNIEUR EN ÉLECTRICITÉ

(INSTRUCTEUR DE TECHNOLOGIE)

Concours ouvert aux hommes et aux femmes.

Le Campus de Bathurst du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick requiert les services d'un ingénieur en électricité pour enseigner dans un programme de technologie du génie électrique d'une durée de deux ans.

Le poste offre d'excellentes conditions de travail, des heures régulières, y compris des avantages sociaux tels que la participation à un régime de retraite, une assurance-groupe, la Croix-Bleue, et l'accumulation de vacances et de congés de maladie.

Les candidats devraient avoir un diplôme en génie électrique/électronique sanctionné par une université reconnue ou accréditée et posséder une grande expérience en génie électrique. On accordera la préférence aux personnes ayant de l'expérience en communications et dans les applications industrielles reliées au domaine du génie électrique. Le titulaire donnera des cours d'introduction et des cours avancés. L'expérience de l'enseignement serait avantageuse mais non essentielle.

Une bonne connaissance du français est essentielle; toutefois une bonne connaissance des deux langues officielles serait préférable. Le salaire varie entre 19 464 \$ et 33 324 \$ (en voie de révision) selon la formation et l'expérience.

Veuillez faire parvenir votre candidature au plus tard le 21 mars à: M. Paul Perry, Directeur adjoint de l'administration
Collège communautaire du Nouveau-Brunswick
Campus de Bathurst
C.P. «1»
Bathurst, N.-B.
E2A 3Z2

Numéro de concours: 82-B-029

Vous pouvez vous procurer les formulaires de demande à tous les campus du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick et aux bureaux du gouvernement provincial.



Conseil de la santé et des services sociaux de la région de Montréal métropolitain

RECHERCHE DES

INFIRMIERS(ÈRES)

Pour liste de disponibilité
Centre de coordination d'urgence santé

TÂCHES

Sous l'autorité du coordonnateur, l'infirmier(ère) fournit une expertise professionnelle de nursing à la clientèle du Centre de coordination d'urgence santé.

Il/elle reçoit les appels téléphoniques en provenance de la clientèle, identifie les besoins, en détermine la priorité et la nature d'exécution et décide de l'action à prendre pour satisfaire la demande.

QUALIFICATIONS

- Membre de l'O.I.I.Q.
- Résistance au stress
- Une (1) année d'expérience dans un service d'urgence hospitalier
- Bilinguisme

CONDITIONS

Salaire et avantages sociaux selon les règles en vigueur dans le réseau des Affaires sociales.

Les personnes intéressées pourront faire parvenir leur curriculum vitae avant le 16 mars 1983, à 16:00 heures, au:

Bureau du personnel
C.S.S.S.R.M.M.
3725, rue Saint-Denis
Montréal, Qc
H2X 3L9

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Téléphonez ou écrivez à:

LE DEVOIR

211, rue du Saint-Sacrement,
Montréal H2Y 1X1

Compétence:
Micheline Turgeon,

Rens.: 844-3361

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT



SERVICE DE RECHERCHE AVOCATS

Chef, Division du droit et du gouvernement

Traitement: \$40,038 - \$45,688
(Sujet à révision le 1er avril 1983)
No de concours: 83-R-02

Analyste principal/Gestionnaire de projet

Traitement: \$40,038 - \$45,688
(Sujet à révision le 1er avril 1983)
No de concours: 83-R-03

Le Service de recherche est un organisme pluridisciplinaire comprenant plus de 80 professionnels et employés de soutien tels des avocats, des économistes, des spécialistes en sciences politiques, sociales et naturelles, répartis en quatre divisions. Il fournit un grand nombre de services professionnels variés aux parlementaires ainsi qu'aux comités et aux associations parlementaires incluant la préparation de rapports, des séances d'information, d'analyse et de compilation de témoignages pour les comités et une aide globale en matière de recherche.

Chef, Division du droit et du gouvernement

Coordonne et supervise le travail des 10 agents juridiques, avocats de la Division; participe dans la planification et le développement de la Division; agit comme expert-conseil et fournit une aide professionnelle à la clientèle parlementaire.

Analyste principal/Gestionnaire de projet

Répond par écrit ou oralement d'une manière approfondie à des questions complexes de politique gouvernementale; planifie, organise et coordonne l'aide apportée par le Service de recherche aux comités parlementaires, y comprenant la supervision des équipes de recherche; agit comme expert-conseil et fournit de l'aide professionnelle à la clientèle parlementaire.

Conditions de candidature

Les postulants doivent être diplômés d'une école de droit canadienne et soit être membres en règle d'un barreau provincial ou bien détenteurs d'une maîtrise en droit. Les deux postes exigent plusieurs années d'expérience dans le domaine du droit, de préférence en droit public et avec un organisme de recherche, le sens de l'organisation ainsi qu'excellentes aptitudes à la communication et aux relations interpersonnelles. De l'expérience dans la supervision est essentielle pour le poste de Chef et souhaitable pour le poste d'Analyste principal. La connaissance des deux langues officielles est essentielle.

Modalités d'inscription

Les candidats doivent faire parvenir leur demande avec un curriculum vitae détaillé et le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de trois références professionnelles, au:

Directeur
Service de l'administration et du personnel
Bibliothèque du Parlement
Édifices du Parlement
OTTAWA (Ontario) K1A 0A9

au plus tard le 31 mars 1983.

Prière d'indiquer le numéro du concours pour lequel vous postulez.

RESPONSABLE DE L'INFORMATIQUE 82-83/06

Sous l'autorité du Directeur des communications, le (la) responsable de l'informatique fournit à l'ETS les services d'analyse et de programmation pour l'enseignement et la recherche, ainsi que pour la gestion. Il (elle) dirige le personnel du service.

La personne recherchée possède un diplôme de premier cycle en informatique, une solide expérience comme analyste et programmeur de systèmes sur CYBER et IBM, des connaissances en télétraitement et en microinformatique ainsi qu'une expérience de gestion du personnel.

AGENT DE RECHERCHE INSTITUTIONNELLE 82-83/07

Sous l'autorité du Directeur du développement institutionnel, l'agent de recherche institutionnelle exerce des activités d'étude et de recherche sur les différentes sphères de la vie économique, administrative et académique de l'ETS, ainsi que sur les milieux qu'elle dessert.

La personne recherchée possède un diplôme de premier cycle (sciences appliquées, économiques ou sciences administratives), une bonne capacité d'analyse et de synthèse alliée à une facilité de rédaction, une connaissance du milieu technologique et du système universitaire ainsi qu'une expérience d'au moins trois années dont une en planification.

AGENT D'ORGANISATION ET MÉTHODES ET DU PERSONNEL 82-83/08

Sous l'autorité du Directeur des services de l'administration, l'agent d'organisation et méthodes et du personnel effectue des études et analyses d'organisation et de fonctionnement des différentes unités administratives de l'ETS et voit au recrutement et à la gestion du personnel.

La personne recherchée possède un diplôme de premier cycle en sciences administratives, une bonne capacité d'analyse et de synthèse alliée à une facilité de rédaction et de communication ainsi qu'une expérience d'au moins trois années en gestion du personnel.

Le traitement annuel est établi selon le protocole des professionnels en vigueur à l'ETS.

Les personnes intéressées à un poste sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant 17 h 00 le 17 mars 1983 au:

Directeur des services de l'administration
École de technologie supérieure
180, rue Ste-Catherine est
Montréal (Québec)
H2X 1K9

Université du Québec
École de technologie supérieure

Cette annonce n'apparaît qu'à titre d'information seulement.

Nouvelle émission

20 000 000 \$



Débitures 13,50% série E
échéant le 1^{er} mars 1993

Ces débitures ont été placées privément par les sousmentionnés.

Lévesque, Beaubien Inc.

Nesbitt Thomson Bongard
Inc.

Merrill Lynch, Royal Securities
Limitée

Mars 1983